

INSTRUCTION
A PIED ET A CHEVAL
DANS
LES RÉGIMENS D'ARTILLERIE.

STRASBOURG,
de l'imprimerie de F. G. LEVRAULT.

PROJET
DE RÉGLEMENT

SUR

L'INSTRUCTION A PIED ET A CHEVAL

DANS

LES RÉGIMENS D'ARTILLERIE.

TOME PREMIER.

Instruction à pied.

A PARIS,
CHEZ ANSELIN, SUCCESSEUR DE MAGIMEL,
Libraire pour l'Art militaire, rue Dauphine, n° 9.

1832.

RAPPORT

De la Commission chargée de rédiger un Projet de réglement sur l'Instruction à pied et à cheval dans les régimens d'artillerie.

L'INSTRUCTION à pied et à cheval des régimens d'artillerie, puisée jusqu'à présent dans les réglemens d'infanterie et de cavalerie, n'était nullement en harmonie avec l'organisation actuelle, et ne pouvait plus convenir. Pénétrée de cette vérité, la Commission n'a eu pour but que de simpli-

fier et régulariser cette partie de l'instruction du canonnier, en ne lui enseignant que ce qui peut lui être utile. Elle a pensé aussi qu'il devait exister une certaine connexité dans les divers genres d'instruction auxquels l'artilleur est astreint; et que le mieux était de suivre à son égard la méthode rationnelle, en passant graduellement et successivement du simple au composé. Ainsi, elle a pensé que l'instruction à pied devait être commune à tous dans les premiers temps; que l'on devait y joindre ensuite l'instruction à cheval pour ceux montés, et le service du canon de bataille pour ceux non montés, pour passer ensuite progressivement au service des bouches à feu de siége, manœuvres de force, de chèvre, etc. Elle a pensé aussi que les formations de l'artillerie, soit à pied, soit à cheval, devaient se ressentir de

son organisation et se rapporter, autant que possible, à la batterie attelée; ainsi, la batterie est divisée en trois sections, chaque section en deux pièces; et les mouvemens et commandemens conservent toute l'analogie désirable.

Un pareil travail aura besoin d'être mis à l'essai, et d'être revu avec soin; il doit nécessairement laisser encore beaucoup à désirer, et se ressentir de la précipitation avec laquelle il a été fait; mais la Commission aime à croire qu'il mettra sur la voie, et procurera bientôt à l'artillerie un réglement complet et spécial sur les différentes parties de son instruction; réglement dont le besoin est généralement senti, et que l'on attend avec impatience de la sollicitude du Comité de l'arme.

Sans s'écarter des bases adoptées dans son premier travail, et pour se

conformer aux instructions du Comité, la Commission chargée de rédiger un projet de réglement sur l'instruction à pied et à cheval dans les régimens d'artillerie, a cru devoir en consacrer ici les principes, en faisant connaître ci-après les modifications résultantes des observations du Comité, et de l'examen attentif du rapport de la Commission de Versailles.

La dénomination de *pièce*, subdivision de section, a remplacé celle de *peloton*.

On a supprimé la division en deux parties des leçons de l'école du canonnier à pied et à cheval, de la section à pied et de la conduite des voitures; et la division en leçons a été adoptée.

La formation et les mouvemens de la batterie à cheval, ainsi que les évo-

lutions de batteries, ont été ajoutées à la suite de l'école du canonnier à cheval, conformément aux intentions du Comité.

La Commission de Versailles, dans son rapport, propose de faire porter en tout temps, aux servans à pied, le mousqueton en bandoulière : la Commission de Vincennes a été unanime dans l'opinion, que cette position de l'arme n'est admissible que dans le service de la pièce ; cette arme devant être habituellement à la disposition de l'homme, pour sa défense personnelle.

On a pensé également que l'exercice du sabre, que la Commission de Versailles a conservé dans son rapport, ne devait pas faire partie de l'instruction du servant à cheval, et qu'il lui suffisait d'en connaître le maniement.

Exposé de l'ordre suivi pour la rédaction du projet de Réglement et des modifications apportées au Réglement du 6 Décembre 1829, sur l'exercice et les manœuvres de la cavalerie.

BASES DE L'INSTRUCTION.

Dans son premier rapport, la Commission a reconnu que plusieurs articles des bases de l'instruction de la cavalerie, sont applicables en entier à l'artillerie, mais qu'il était convenable de les diviser en *bases générales* et *bases particulières* : cette division a été suivie dans la rédaction du Projet.

Les *bases générales* contiennent les principes également applicables à

l'homme à pied et à l'homme à cheval : en conséquence on les a placés en tête.

Les *bases particulières* qui sont relatives à la spécialité de l'homme à pied, ou de l'homme à cheval, précèdent chaque genre d'instruction.

Cette division a l'avantage de présenter chacune des instructions avec tous les détails et les principes qui s'y rapportent.

INSTRUCTION A PIED.

Elle contient : *l'École du canonnier*, *l'École de la section*, *l'École de la batterie et les Évolutions de batteries.*

École du canonnier. Cette école a été divisée en quatre leçons, comme dans l'ordonnance de cavalerie. Tout en admettant les principes qui y sont contenus, la Commission les a modifiés et appropriés à l'arme, et en a re-

tranché l'exercice du sabre, d'après les considérations développées plus haut, et en général tout ce qui est étranger à l'artillerie.

L'instruction sur le tir à la cible, qui termine dans l'ordonnance de cavalerie les écoles du cavalier, soit à pied, soit à cheval, a paru plus convenablement placée après les écoles de section, et sous un titre à part, comme complément de l'instruction des servans.

École de la section. La division en deux parties ayant été supprimée, l'*École de la section* se trouvait naturellement ramenée à la division en quatre leçons; mais le petit nombre de mouvemens renfermés dans chacune d'elles, a permis de les réduire à deux, par analogie du reste avec la division de l'école de la section à cheval.

Les mouvemens qui y sont détaillés sont les mêmes que ceux de l'école du peloton à pied, excepté les *mouvemens par pièce*, qui remplacent ceux par quatre.

Instruction sur le tir à la cible. Cette instruction a reçu plus d'extension qu'elle n'en a dans l'ordonnance de cavalerie, par le développement de ses principes, qui, dans l'artillerie, doivent être basés sur les notions exactes du tir des bouches à feu.

École de la batterie. Dans le réglement de cavalerie, l'école de l'escadron à pied n'est qu'accessoire de celle de l'escadron à cheval, qui lui est spéciale. Pour l'artillerie, au contraire, le régiment se trouvant plutôt dans le cas de manœuvrer à pied qu'à cheval, l'*École de la batterie à pied* a dû réunir tous les mouvemens

indispensables à l'arme, et l'école de la batterie à cheval n'être qu'une conséquence de la première.

Indépendamment des mouvemens par quatre *files*, que remplacent les mouvemens *par pièce*, on a supprimé les inversions des sections, dans les formations en bataille de la batterie, par analogie avec ce qui se pratique dans l'école de la batterie attelée; l'*indication du côté où l'on doit obliquer*, déterminant suffisamment le côté de la formation.

Évolutions de batteries. Sous ce titre se trouvent rassemblées toutes les manœuvres indispensables pour faire paraître les batteries dans les réunions à pied avec d'autres troupes.

Comme il importe de conserver à chaque batterie son rang de bataille, on a dû, comme dans les manœuvres de batteries attelées, ici tenir compte

des inversions entre les batteries; c'est au commandant en chef à combiner les mouvemens en conséquence.

INSTRUCTION A CHEVAL.

École du canonnier. Cette partie de l'instruction, applicable au servant à cheval et au conducteur, a dû être bornée strictement aux mouvemens nécessaires pour en faire des cavaliers solides et capables de suivre et de conduire leurs pièces dans toutes les circonstances.

C'est dans ce but que l'on a cherché à réduire l'école du canonnier à cheval, qui leur est commune. Ainsi, la première partie de la première leçon de l'école du cavalier comprenant la plupart des mouvemens qui se reproduisent dans la deuxième leçon, à la différence près du nombre d'hommes à instruire, on a jugé qu'il y aurait

avantage à réunir tous ces mouvemens dans la deuxième leçon, sauf à mettre un instructeur de plus, pour exercer la surveillance nécessaire dans les premiers principes de l'instruction.

La suppression des mouvemens *par quatre* étant adoptée, les hommes n'auront plus besoin de se compter *par quatre*, mais seulement *par deux* pour monter à cheval, et pour les doublemens et dédoublemens *par deux*.

La division en quatre leçons de l'école du canonnier ainsi réduite, présente les quatre gradations par lesquelles il doit passer pour être instruit, savoir : première leçon *de pied ferme*, deuxième leçon *en bridon*, troisième leçon *en bride*, quatrième leçon *en armes*.

École de la section. Les mouvemens sont les mêmes que ceux de l'école du *peloton à cheval*, à l'exception des

mouvemens par quatre, de la *Course des têtes*, de la *Charge*, du *Ralliement*, des *Tirailleurs*, qui ont été rejetés comme inutiles à l'artillerie. Cette réduction a permis de diviser l'école de la section seulement en deux parties, qui ont reçu le nom de *leçons*, comme dans l'*école de la section à pied*.

École de la batterie. Les mouvemens et les commandemens étant les mêmes que ceux de l'école de la *batterie à pied*, on s'est borné à renvoyer à cette dernière, et à énoncer seulement les modifications résultant de la manière différente de se mouvoir d'une troupe à pied et d'une troupe à cheval.

Il en est de même des *évolutions de batteries à cheval*, auxquelles on fera, dans les cas très-rares de leur réunion, l'application des mouvemens des *évolutions à pied*; en conséquence, la Commission a pensé qu'elles ne de-

vaient être que l'objet d'une simple indication dans la rédaction du projet de réglement.

Formation d'un régiment, hommes et chevaux sans matériel.

Pour les revues d'effectif, la formation en colonne par batterie, sur un rang, et par ordre de numéros annuels, a paru la seule qui fût applicable à l'organisation actuelle des régimens d'artillerie.

INSTRUCTION SUR LA CONDUITE DES VOITURES.

Cette partie si essentielle de l'instruction du canonnier conducteur, a reçu tous les développemens qu'elle réclame depuis long-temps. Précédée, comme les instructions à pied et à cheval, de bases particulières, contenant

la nomenclature raisonnée du harnais, et la manière de harnacher et de déharnacher, elle est divisée également en quatre leçons, et terminée par une notice élémentaire sur les *soins à donner aux chevaux en route et en campagne*, sur l'*entretien du harnachement*, et sur les *précautions à prendre dans les passages difficiles.*

Vincennes, ce 10 Août 1832.

Signé *les Membres de la Commission.*

OMISSION ET CORRECTION.

---

98 *bis.* Pour faire serrer les rangs, l'instructeur commande :

1. *Serrez vos rangs.*
2. MARCHE.
3. *A droite* = ALIGNEMENT.
4. FIXE.

Au commandement MARCHE, le deuxième rang serre sur le premier à 1/3 de mètre (1 pied) de distance, chaque canonnier ayant soin de conserver la direction de son chef de file. Le sous-instructeur reprend sa place au centre de la section, par un demi-tour à droite, et le serre-file se remet à sa distance.

Au commandement *à droite* = ALIGNEMENT, les canonniers s'alignent à droite.

Au commandement FIXE, replacer la tête directe.

Page 127, ligne 12, gauche individuel, *lisez :* droite individuel.

PROJET
DE RÉGLEMENT

SUR

L'INSTRUCTION A PIED ET A CHEVAL

DANS

LES RÉGIMENS D'ARTILLERIE.

BASES GÉNÉRALES DE L'INSTRUCTION.

En principe général, l'instruction doit être réglée de manière à mettre le plus promptement possible l'homme de recrue en état de remplir toutes les conditions du genre de service qui lui est imposé. Dans les autres armes ce service est simple et l'on a pu établir, pour le fantassin et le cavalier, un système d'instruction régulier et continu; il n'en est pas de même dans l'artillerie, la nature des divers genres de services et d'ins-

tructions auxquels l'artilleur est astreint, imposent certaines obligations que l'on ne saurait violer sans nuire au bien du service. Il est donc important d'établir dans les diverses instructions du canonnier, la gradation et la connexité nécessaires, pour que, sans nuire à l'uniformité d'instruction si désirable dans un corps, on puisse cependant s'occuper avec plus de soins de la spécialité du service auquel chaque canonnier est affecté au moment où il arrive au corps.

Dans le même but on a dû chercher aussi à combiner les divers genres d'instruction, de manière à ce qu'autant que possible, les hommes soient exercés aux mêmes heures et pendant le même temps.

Le colonel étant responsable de l'instruction de son régiment, c'est à lui qu'il appartient de déterminer le classement du travail et le temps à y employer, en le modifiant selon les circonstances, les localités, les moyens mis à sa disposition et les besoins du service.

Il en est de même du temps nécessaire pour faire passer un canonnier

d'une partie de l'instruction à l'autre; il ne saurait être déterminé, dépendant entièrement de l'intelligence, du zèle et de l'aptitude de l'instructeur et de l'homme de recrue.

Le colonel assiste, autant que ses autres devoirs le lui permettent, aux instructions théoriques et pratiques, et particulièrement à celles des officiers réunis.

Le lieutenant-colonel est spécialement chargé de la théorie des officiers et de la surveillance générale de toutes les instructions du régiment; c'est à lui que sont adressés les ordres du colonel qui y sont relatifs.

Le chef d'escadron de semaine surveille les instructions sous les ordres du lieutenant-colonel.

ARTICLE PREMIER.

Du nombre, du choix et du devoir des instructeurs.

Chaque année, à l'époque du travail d'hiver, le lieutenant-colonel, assisté des chefs d'escadron, du capitaine commandant et du capitaine-instructeur, exa-

mine successivement les sous-officiers, brigadiers et canonniers de chaque batterie, et détermine à quelle classe ils doivent appartenir.

Il arrête aussi la composition du peloton d'instruction, auquel on peut admettre les sujets de tous grades proposés pour l'avancement, qui montrent de l'aptitude pour le cheval et des dispositions pour devenir instructeurs.

Le régiment est alors divisé en deux classes : la première classe est composée des sous-officiers, brigadiers et canonniers, ayant complété toutes les instructions qui leur sont propres.

La deuxième classe se compose des recrues et des hommes qui n'ont point encore terminé l'une ou l'autre des instructions qui les concernent.

L'instruction des premières classes entre spécialement dans les attributions des commandans de batterie.

Le capitaine-instructeur en chef est chargé de la direction et de la surveillance de toutes les deuxièmes classes, à pied, à cheval et d'artillerie.

Il a sous ses ordres un nombre suffisant d'officiers, sous-officiers et brigadiers-instructeurs, pour chaque genre d'instruction.

Tous les hommes ne réunissant pas au même degré l'intelligence et la patience nécessaires pour en instruire d'autres, il est essentiel de bien choisir les officiers, sous-officiers et brigadiers destinés aux fonctions d'instructeurs ; ils doivent être pris également dans chaque batterie autant que possible.

Lorsque l'instructeur en chef n'est pas satisfait de l'un de ses instructeurs-adjoints, il en rend compte au chef d'escadron de semaine ; celui-ci en fait son rapport au lieutenant-colonel pour le faire remplacer.

L'instructeur en chef a l'état général des deuxièmes classes, et les officiers et sous-officiers-instructeurs ont aussi l'état nominatif des classes auxquelles ils sont attachés.

Après que les deuxièmes classes d'instruction ont été rassemblées et inspectées par les brigadiers, sous-officiers et offi-

ciers de semaine, l'un des officiers-instructeurs en prend le commandement et en devient alors responsable envers l'instructeur en chef.

Les instructeurs conduisent les classes sur le terrain d'exercice, et elles sont ramenées au quartier dans le même ordre.

Quand les lieutenans et sous lieutenans réunis travaillent à pied ou à cheval, ils sont ordinairement commandés par l'instructeur en chef.

Le colonel ou le lieutenant-colonel, ou, en leur absence, un chef d'escadron, préside à ce travail.

Au premier de chaque mois, l'instructeur en chef remet au chef d'escadron de semaine le tableau général des deuxièmes classes, celui-ci le remet au lieutenant-colonel, qui le présente au colonel en lui rendant compte des mutations survenues.

Chaque année, avant l'époque où commence le travail d'hiver, l'instructeur en chef soumet aussi au chef d'escadron et remet ensuite au lieutenant-colonel, qui le présente à l'approbation

du colonel, le contrôle des officiers, sous-officiers et brigadiers reconnus capables de concourir aux différentes instructions comme instructeurs.

Un des officiers, employé sous l'instructeur en chef, est désigné pour le remplacer en cas d'absence ou de maladie.

L'instruction individuelle étant la base de l'instruction des batteries, de laquelle dépend celle d'un régiment, et les premiers principes exerçant la plus grande influence sur cette instruction individuelle, on doit surveiller avec un soin particulier les recrues, et y attacher autant que possible, dans les premières leçons, soit à pied, soit à cheval, les officiers et les sous-officiers reconnus les plus capables.

Les instructeurs se placent habituellement à une distance telle qu'ils puissent d'un coup d'œil embrasser l'ensemble de leur troupe et s'en faire bien entendre; ils se déplaceront le moins possible, et seulement pour les rectifications indispensables dans les positions des canonniers et l'exécution des manœuvres.

Ils rappellent en peu de paroles, claires et précises, les explications qui n'ont pas été bien comprises, et afin de ne pas surcharger la mémoire des canonniers, ils se servent toujours des mêmes termes pour démontrer les mêmes principes.

Ils doivent joindre souvent l'exémple aux préceptes, soutenir l'attention par un ton animé et faire passer à un autre mouvement, dès que celui qu'ils commandent est bien compris et a été exécuté d'une manière satisfaisante.

Enfin ils doivent de jour en jour se montrer plus exigeans sous le rapport de la précision et de l'ensemble.

Pendant les repos, les instructeurs questionnent les canonniers pour s'assurer que leurs leçons ont été bien comprises. Dans les théories, on exige que les commandemens et les explications soient faits comme si l'on était sur le terrain.

ARTICLE II.

Division et progression du travail.

L'instruction ne pouvant être solidement établie qu'en joignant la théorie à

la pratique, il y a dans les régimens une instruction théorique et une instruction pratique.

Pendant le semestre d'hiver, le lieutenant-colonel réunit une fois par semaine les officiers pour la théorie sur les différentes parties de leur instruction. Les chefs d'escadron y assistent et l'un d'eux le supplée au besoin.

L'instructeur en chef et les officiers-instructeurs réunissent pour le même objet les sous-officiers et brigadiers une fois par semaine pour chaque genre d'instruction, et ils les exemptent des théories dès qu'ils ont répondu d'une manière satisfaisante sur chaque partie.

Ces théories sont pratiques autant que possible pour les sous-officiers et brigadiers; l'expérience prouve que cette méthode est la plus prompte et la meilleure pour former de bons instructeurs.

Pendant le semestre d'été, les théories ne sont continuées que pour ceux à qui elles sont encore nécessaires.

L'instruction pratique est divisée en travail d'hiver et travail d'été, compre-

nant l'instruction à pied, l'instruction à cheval et l'instruction d'artillerie.

L'instruction du canonnier, soit monté, soit non monté, comprend : l'école du canonnier, l'école de la section, l'école de batterie ; plus, pour le conducteur, la conduite des voitures, qui est pour lui le complément de l'instruction à cheval ; le service des bouches à feu, les manœuvres de force et de chèvre et l'école de batterie attelée.

L'école du canonnier, soit à pied, soit à cheval, est divisée en quatre leçons ; celle de la conduite des voitures, également en quatre, et celle de la section à cheval et à pied, en deux.

L'école de batterie à pied est divisée en deux articles ; cette école est applicable au cas très-rare, où l'on voudrait former une batterie de manœuvre à pied en réunissant plusieurs sections.

Les canonniers pour les instructions sont répartis en deux classes.

La première classe est composée des hommes qui, ayant complété toutes les instructions de détail d'artillerie, l'école

du canonnier à pied et à cheval, l'école de section et la conduite des voitures, chacun en ce qui le concerne, sont en état de passer à l'école de batterie.

La deuxième classe comprend les recrues et les hommes qui ne sont pas suffisamment exercés dans l'une ou l'autre instruction, pour passer à la première classe.

TRAVAIL D'HIVER.

Il est spécialement consacré à l'instruction des recrues et des deuxièmes classes ; cependant les premières classes seront exercées au moins une fois par semaine à chaque genre d'instruction.

Lorsque le temps ne permet pas de faire travailler dehors, les deuxièmes classes seulement sont exercées au manége, et les premières classes sont instruites dans l'intérieur, à monter et démonter toutes les parties de l'armement et de l'équipement, à bien connaître toutes les dénominations de chacune, à seller, charger et brider.

Les chevaux qui n'ont pas travaillé aux différentes classes sont promenés au

bridon au moins trois fois par semaine.

Pendant le semestre d'hiver, les lieutenans et sous-lieutenans montent ensemble au manége une fois par semaine. Ceux qui ont besoin de se fortifier dans les instructions, sont attachés aux différentes classes.

Ils n'en sont pas moins astreints à travailler avec les autres officiers les jours où ils se réunissent.

Le peloton d'instruction est exercé une fois par semaine en hiver et en été.

TRAVAIL D'ÉTÉ.

Les recrues et les deuxièmes classes continuent à être exercées comme en hiver.

Les premières classes sont réunies pour les manœuvres d'ensemble, après avoir consacré un mois au moins à les faire passer par les instructions de détail.

Aussitôt que le travail des premières classes commence, tous les officiers y assistent avec leurs batteries.

Les sous-officiers, brigadiers et canonniers qui se négligent dans les différens exercices, sont remis aux classes

inférieures, ainsi que ceux qui reviennent de semestre, ou qui ont une absence de plus d'un mois, si leur instruction l'exige.

ARTICLE III.

Gradation de l'instruction en général.

L'instruction des hommes de recrue commence par le travail à pied; on les instruit aussi de tous les détails de discipline, de police et de service intérieur, ainsi que de ceux relatifs à la tenue et au pansage du cheval.

Ces instructions ont lieu deux fois par jour. Lorsqu'ils ont acquis une partie de ces premières notions, les servans à pied continuent leur instruction à pied et commencent celle d'artillerie par le canon de bataille, puis l'exécution des pièces de position, les manœuvres de force et de chèvre.

Les hommes montés cessent alors l'école à pied, et commencent en même temps l'instruction à cheval et le canon de bataille. Cette dernière instruction terminée, les servans à cheval continuent l'école à pied de concert avec les autres

instructions, et les conducteurs passent en même temps à la conduite des voitures.

Telle est la gradation générale à suivre dans les instructions à pied, à cheval et d'artillerie, jusqu'à ce que les hommes soient en état de passer à l'école de batterie; alors ils sont admis aux premières classes.

Les brigadiers non montés doivent savoir exécuter et enseigner toutes les instructions de détail de l'artillerie, exécuter l'école du canonnier et de la section à pied, et être en état de pouvoir enseigner les deux premières leçons à pied

Les brigadiers montés doivent en outre savoir exécuter l'école du canonnier et de la section à cheval, et enseigner les deux premières leçons de l'instruction à cheval et la première leçon de la conduite des voitures.

Les sous-officiers doivent être en état d'exécuter toutes les instructions de détail de l'artillerie, et tout ce qui est prescrit par le présent réglement pour l'instruction des secondes classes.

Tous les officiers doivent être en état de commander, chacun en ce qui concerne son grade; nul n'est réputé instruit, s'il ne sait en outre exécuter et expliquer tout ce qui est contenu dans le présent réglement.

La théorie des officiers doit comprendre, outre ce réglement, tous ceux qui déterminent leurs devoirs dans leurs différentes positions, soit en paix, soit en guerre.

Tout officier arrivant au régiment pour la première fois, doit être examiné par le lieutenant-colonel sur son instruction théorique et pratique.

ARTICLE IV.

Définitions et principes généraux.

Une Troupe se compose de rangs et de files.

Un Rang se compose de canonniers les uns à côté des autres.

Une File se compose de deux canonniers l'un derrière l'autre.

Chef de file, est l'homme du premier

rang d'une troupe, relativement à celui qui est placé derrière lui au deuxième rang.

Serre-file, est un officier ou un sous-officier placé derrière le deuxième rang.

Front, est le devant d'une troupe, soit en bataille, soit en colonne.

Centre, est le milieu d'une troupe.

Aile, est l'extrémité de droite ou de gauche d'une troupe étant en bataille.

Flanc, est le côté de droite ou de gauche d'une colonne.

Hauteur, s'entend du nombre de rangs dont une troupe est composée.

Intervalle, est l'espace vide entre deux troupes ou entre les fractions d'une troupe en bataille. Il s'entend plus particulièrement de l'espace que les batteries d'un régiment étant en bataille doivent conserver entre elles.

Cet intervalle, à pied et à cheval, est toujours égal à l'étendue du front d'une section.

Distance, est l'espace vide d'une troupe à une autre en colonne, ou entre les rangs d'une troupe, soit en colonne, soit en bataille.

La distance entre les rangs ouverts à cheval est de 6 pas (6 mètres), mesurés de la croupe des chevaux du premier rang, à la tête des chevaux du deuxième; à pied, cette distance est de 4 pas (4 mètres).

Lorsque les rangs sont serrés, la distance à cheval est de 2/3 de mètre (2 pieds), comptés de la croupe des chevaux du premier rang à la tête de ceux du deuxième; à pied, elle n'est que de 1/3 de mètre (1 pied), mesuré de la poitrine du canonnier du deuxième rang, au dos de son chef de file.

Lorsqu'une batterie est formée en colonne par sections, les distances prescrites sont mesurées, à cheval, des canonniers d'un premier rang à ceux d'un autre premier rang; à pied, elles sont mesurées des coudes des canonniers d'un premier rang aux coudes de ceux d'un autre premier rang.

Profondeur, est l'espace compris entre la tête et la queue d'une colonne.

La profondeur de la colonne par sections est égale au front que la troupe

occupait en bataille ; elle se mesure de la tête du cheval de l'officier commandant la première section, à la croupe des chevaux des serre-files de la dernière section.

Pour évaluer le front d'une troupe et la profondeur d'une colonne, il est nécessaire de savoir que chaque cheval monté occupe en largeur un tiers de sa longueur, c'est-à-dire, 1 mètre (1 pas), et que l'homme à pied, avec son havre-sac, occupe en épaisseur un espace à peu près égal à sa largeur, d'un coude à l'autre, c'est-à-dire, 2 pieds environ (2/3 de mètre).

Prenant pour base les dimensions ci-dessus, il en résulte que le front d'une troupe à cheval est d'autant de pas ou de mètres qu'il y a de files, et que celui d'une troupe à pied n'est que des deux tiers de ce nombre.

Alignement est la disposition de plusieurs canonniers ou de plusieurs troupes sur une même ligne. On en distingue de deux sortes : l'*alignement individuel* et l'*alignement par troupe*.

L'alignement individuel est celui de canonniers se plaçant les uns à côté des autres, dans une direction parallèle entre eux, et sans que l'un soit en avant ou en arrière de l'autre.

L'alignement par troupe est celui d'une troupe se portant sur le prolongement d'une ligne déjà occupée.

Toute troupe qui doit se former et s'aligner sur une autre, s'arrête à hauteur des serre-files, parallèlement à la ligne de formation, pour se porter ensuite sur l'alignement de la troupe déjà formée.

Tout commandant d'une troupe se porte, pour l'aligner, du côté indiqué par le commandement. Il en est de même si la troupe qu'il commande sert de base d'alignement à une autre troupe; mais le commandant de la troupe qui s'aligne sur une autre, se porte du côté opposé pour l'aligner.

Section se compose de seize files au plus; elle se subdivise en deux pièces.

Batterie se compose de trois sections ou de six pièces.

COLONNE est la disposition d'une troupe qui a rompu et dont les fractions sont placées les unes derrière les autres.

On distingue trois espèces de colonnes : la COLONNE DE ROUTE, la COLONNE AVEC DISTANCE et la COLONNE SERRÉE.

COLONNE DE ROUTE est formée de canonniers par deux ou par le flanc, ou par pièces.

COLONNE AVEC DISTANCE est formée de sections, ayant entre elles la distance nécessaire pour se mettre en bataille dans tous les sens : c'est la formation la plus avantageuse pour tous les mouvemens.

COLONNE SERRÉE est formée de batteries, ayant entre elles une distance égale à l'étendue du front d'une section. Cette disposition a pour objet de donner le moins de profondeur possible à la colonne.

POINTS FIXES ou de DIRECTION servent à indiquer la direction dans laquelle on veut faire marcher une troupe en bataille ou en colonne, ou bien à établir la droite ou la gauche d'une ligne.

Points intermédiaires sont ceux pris entre les points fixes ; ils servent à maintenir une troupe pendant sa marche dans la direction indiquée, ou bien à assurer la certitude de la formation des lignes.

Guides généraux sont les deux sous-officiers servant à marquer, dans la formation d'un régiment, les points où sa droite et sa gauche doivent s'appuyer.

Ils sont choisis dans chacune des batteries des ailes, et sont à la disposition des adjudans-majors pour le tracé des lignes.

Guides principaux sont les sous-officiers servant à marquer les points intermédiaires dans la formation en bataille.

Les sous-officiers serre-files des première et troisième sections sont les guides principaux de leurs batteries respectives.

Guides particuliers sont les sous-officiers qui se portent sur la ligne de formation, pour marquer l'encadrement de leurs batteries, à mesure qu'elles y

arrivent, ou sur l'alignement des officiers, pour assurer la direction de la marche, en servant de points intermédiaires.

Les deux sous-officiers des ailes, non comptés dans le rang, sont les guides particuliers de leurs batteries respectives.

Guide de la marche en bataille est le sous-officier serre-file de l'une des ailes, qui, dans la marche en bataille, remplace au premier rang le guide particulier, lorsque celui-ci se porte sur l'alignement des officiers, pour assurer la direction de la marche.

Guide de colonne est le canonnier de l'une des ailes du premier rang d'une troupe en colonne ; il est chargé de la direction de la marche.

Le guide est toujours à gauche lorsque la droite est en tête. Les exceptions à cette règle générale sont indiquées au titre des évolutions. Dans la marche oblique, le guide est du côté vers lequel on oblique, et lorsque, après avoir obliqué, on rentre dans la direction

primitive, le guide se reprend où il était précédemment.

Dans une colonne composée d'artillerie à cheval, sans matériel, de cavalerie et d'infanterie, les guides de l'artillerie sont dirigés sur la deuxième file de l'infanterie, du côté des guides. En ligne, les officiers qui sont devant le front des batteries, s'alignent sur le troisième rang de l'infanterie.

CONVERSION s'entend du mouvement circulaire, exécuté par un canonnier ou par une troupe revenant au point de départ.

Lorsqu'une troupe exécute une conversion, elle tourne sur l'une de ses ailes; chacun des canonniers qui la composent, décrivant un cercle plus ou moins grand, en raison de son éloignement du point central.

DEMI-TOUR est une demi-conversion.

A DROITE OU A GAUCHE est un quart de conversion.

DEMI-A-DROITE OU DEMI-A-GAUCHE est le huitième de la conversion.

QUART-D'A-DROITE OU QUART-D'A-

GAUCHE est le seizième de la conversion.

PIVOT est le canonnier placé au premier rang de l'aile sur laquelle on converse. On en distingue de deux sortes : le PIVOT FIXE et le PIVOT MOUVANT.

Le pivot est FIXE toutes les fois qu'il tourne sur lui-même; il est MOUVANT, toutes les fois qu'il décrit un arc de cercle plus ou moins grand.

L'arc de cercle décrit par le pivot d'un rang de deux, d'une pièce ou d'une section, exécutant un quart de conversion, est d'environ 5 pas (5 mètres); pour une batterie, il est d'environ 20 pas (20 mètres).

DÉBOÎTEMENT exprime le commencement d'un mouvement de conversion, exécuté par les fractions d'une batterie, dont les ailes marchantes se séparent du pivot de la fraction qui les avoisine.

EMBOÎTEMENT exprime la fin d'un mouvement de conversion, exécuté par les fractions d'une batterie, pour se mettre en bataille, quand l'aile marchante de chaque fraction se réunit au pivot de celle qui la précède.

Ploiement est le mouvement par lequel un régiment quitte l'ordre en bataille, pour se mettre en colonne serrée.

Déploiement est le mouvement par lequel un régiment quitte l'ordre en colonne serrée, pour prendre l'ordre en bataille.

Formation est le placement régulier de toutes les fractions d'une troupe, soit dans l'ordre en bataille, soit dans l'ordre en colonne.

Le côté de la formation est déterminé par le côté vers lequel on doit obliquer, et dont l'indication se fait comme dans les manœuvres de batterie attelée; ce qui rend inutile les inversions, dont on ne tient compte que dans les évolutions de batteries, pour conserver à chacune son rang de bataille.

Allures. On en distingue trois sortes : le pas, le trot et le galop.

A pied, on distingue deux sortes de pas : le pas ordinaire et le pas accéléré.

Lorsque le commandant n'indique pas l'allure, le mouvement se fait toujours au pas, si la troupe est de pied ferme,

et si elle marche, elle le fait à l'allure à laquelle elle marchait précédemment.

A pied, les mouvemens s'exécutent ordinairement au pas accéléré, sans que le commandement l'indique.

Le pas, considéré comme mesure, se compte, à cheval, à raison d'un mètre (3 pieds).

A pied, il est de deux tiers de mètre (2 pieds).

Le pas en arrière est d'un tiers de mètre (1 pied).

L'étendue du terrain qu'un cheval peut parcourir aux différentes allures, varie en raison de sa conformation; mais on peut calculer généralement qu'un cheval parcourt à chaque pas 83 centimètres (2 pieds 8 pouces); à chaque temps de trot 120 centimètres (3 pieds 8 pouces), et à chaque temps de galop 3 mètres 25 centimètres (environ 10 pieds), d'où il résulte qu'un cheval doit parcourir au pas dans une minute 100 mètres (50 toises); au trot, 240 mètres (120 toises), et au galop 300 mètres (150 toises).

A pied, la vîtesse du pas ordinaire est de 76 à la minute; celle du pas accéléré est de 100.

Marche directe est celle qui s'exécute par une troupe en ligne ou en colonne, perpendiculairement à son front.

Marche de flanc est celle par laquelle on gagne du terrain vers sa droite ou vers sa gauche, après avoir exécuté un quart de conversion

Marche diagonale n'est ainsi nommée que par rapport au front d'où l'on part, en changeant de direction par un demi-à-droite et un demi-à-gauche, pour arriver à un point déterminé vers la droite ou vers la gauche.

Marche oblique est celle par laquelle on se porte en avant en gagnant du terrain vers l'un de ses flancs, sans changer de front. On en distingue de deux sortes : *la marche oblique individuelle* et *la marche oblique par troupe.*

La *marche oblique individuelle* est celle qui s'exécute par un mouvement particulier de chaque canonnier.

La *marche oblique par troupe* est celle

qui s'exécute par un mouvement d'ensemble de chacune des subdivisions d'une troupe en bataille.

Marche circulaire est celle qui s'exécute en décrivant un cercle ou une portion de cercle.

Contre-marche est un mouvement par lequel les canonniers des deux rangs, après avoir fait successivement un à-droite ou un à-gauche, viennent se réformer, face en arrière, parallèlement à la première formation. (1)

Obstacle s'entend d'un accident de terrain qui oblige une troupe en bataille à ployer une partie de son front.

Évolutions sont les mouvemens réguliers, par lesquels un régiment passe d'un ordre à un autre.

On appelle *évolutions de ligne*, ces mêmes mouvemens, exécutés par plu-

---

(1) La contre-marche s'execute le plus habituellement par un demi-tour par pièces ou par sections. Lorsque ce mouvement se fait par pièces, les officiers viennent reprendre leur place de bataille, en tournant par l'aile droite, et les serre-files, en tournant par l'aile gauche, pendant le mouvement des pièces.

sieurs régimens sur une ou plusieurs lignes. Leur application, combinée avec la position ou les mouvemens de l'ennemi, s'appellent *manœuvres*.

COMMANDEMENT. On en distingue trois sortes : le commandement d'*avertissement*, qui est GARDE A VOUS; il sert de signal pour prendre l'immobilité et prêter attention.

Le commandement *préparatoire* : il indique le mouvement qui va se faire. (C'est à ce commandement que les hommes rassemblent leurs chevaux.)

Le commandement d'*exécution*, qui est MARCHE OU HALTE.

Le ton du commandement doit être animé, distinct, et d'une étendue de voix proportionnée à la troupe que l'on commande.

On prononce le commandement GARDE A VOUS dans le haut de la voix, et en appuyant sur la dernière syllabe.

Les commandemens d'*exécution* sont prononcés d'un ton plus ferme que les commandemens préparatoires. On les prolonge, parce que le mouvement qui

va les suivre se communiquant de l'homme au cheval, on évite par là toute espèce de saccade et d'à-coup.

Pour quelques mouvemens, ainsi que pour l'instruction de détail, il y a des commandemens et des finales de commandemens, qui déterminent une exécution. On leur applique ce qui est prescrit pour les commandemens d'exécution.

Dans l'exercice à pied et le maniement des armes, la partie du commandement qui détermine l'exécution, doit être prononcée d'un ton ferme et bref.

Les commandemens préparatoires, qui, par leur longueur deviennent difficiles à être prononcés de suite, doivent être coupés en deux ou trois parties, en observant une progression ascendante dans le ton de commandement; mais toujours de manière que celui d'exécution soit plus énergique et plus élevé. (Les coupures sont indiquées par des tirets =.) On ne prononce pas les parties de commandement placées entre parenthèse.

Temps en instruction de détail, est une action d'exercice, qui s'exécute à un commandement ou partie de commandement, et qui se divise en *mouvemens*, pour en démontrer le mécanisme et en faciliter l'exécution.

Tous les mouvemens sont détaillés pour être exécutés par la droite. On les fera exécuter par la gauche, en se conformant aux mêmes principes, et par les moyens contraires.

Sonneries sont les signaux de trompette, indiquant à la troupe les mouvemens ou les détails de service qu'elle doit exécuter.

ARTICLE V.

Sonneries.

La générale.
Le boute-selle.
Le boute-charge.
A cheval.
L'appel.
L'assemblée.
A l'étendart.

La marche. (Elle sert aussi pour la marche à pied, au pas accéléré.)

Le réveil.

Le repas des chevaux.

Le pansage.

L'abreuvoir. (On sonne un demi-appel.)

La soupe.

Le rassemblement de la garde.

Le ban.

La fermeture du ban.

A l'ordre.

A l'ordre pour les officiers.

A l'ordre pour les maréchaux-des-logis-chefs.

A l'ordre pour les fourriers.

La réunion des trompettes.

La retraite.

Pour éteindre les feux.

Appel des consignés.

Les corvées.

Les distributions.

L'instruction.

Le rassemblement du régiment à pied. (On sonne quatre appels.)

Le pas ordinaire.

Au trot.
Halte.
Au pas.
Montez sur les coffrets.
Cessez le feu. (On sonne un demi-appel.)
La charge. (Pour se mettre en batterie.)
Le ralliement.

INSTRUCTION A PIED.

BASES PARTICULIÈRES DE L'INSTRUCTION.

L'instruction à pied de l'homme de recrue doit commencer par la connaissance des principales parties de l'armement, de l'équipement et des moyens de les entretenir. On doit y joindre la manière de plier les effets, de les placer dans le sac, de rouler la capote, ainsi que l'ordre suivant lequel on doit démonter et remonter le mousqueton. (1)

Manière de plier les effets, et de les placer dans le sac.

Les effets sont pliés et placés dans le sac, de la manière et dans l'ordre suivans :

Les chemises au fond du sac, roulées en porte-manteau.

Les mouchoirs de poche par-dessus.

Le pantalon blanc plié de la longueur du sac, par-dessus les mouchoirs.

Les guêtres blanches.

---

(1) Comme dans l'ordonnance de cavalerie, l'on a mis en petits caractères tous les détails et développemens qui n'ont pas besoin d'être appris et sus littéralement.

Le pantalon de toile.

La veste roulée et serrée.

Les guêtres de drap; le plumet, le cordon dessus les guêtres.

Les souliers placés sur les côtés, la pointe en bas, la semelle en dehors.

La trousse, les brosses, la patience, la fiole à éméri, etc., réparties dans les coins.

Le linge sale et le livret dans la poche de la devanture du sac.

Le bonnet de police sous la devanture.

La capote roulée sur le sac, de la manière suivante :

Plier la capote en deux, la doublure en dedans; la replier de nouveau de chaque côté, de manière à obtenir la largeur du sac; étendre la manche supérieure en long, entre les plis formés. Rabattre sur lui-même le bas de la capote de sept à huit pouces, le pli dépassant la fente; rabattre de même le haut de la capote, de manière à ramener en dessus la manche inférieure; plier cette manche en deux sur le collet, dans le sens de la largeur de la capote; rouler

le tout fortement, et engager la partie roulée dans l'espèce de porte-feuille formé par la partie du bas rabattue.

Manière de rouler la capote pour la porter en bandoulière.

Déployer entièrement la capote, la doublure en dessous; détrousser les paremens des manches, qu'on étend jusqu'au bord des côtés; retrousser le bas de la capote, le pli dépassant la fente et se terminant en pointe à chaque extrémité; rabattre de même le collet jusqu'à la doublure des manches; rouler ainsi fortement la capote, en commençant par le collet. La capote roulée, la doubler sur elle-même, en réunissant les deux bouts, dont on rabat les extrémités en dedans, l'une contre l'autre, et que l'on fixe avec une des petites courroies du sac.

Manière de démonter le mousqueton.

1. La bretelle.
2. La baguette.
3. La vis de platine.
4. La platine.

5. La vis de culasse.
6. L'embouchoir.
7. Le canon.
8. La sous-garde.
9. La vis d'écusson.
10. L'écusson.
11. La vis à plaque de couche.
12. La plaque de couche.

Démonter la platine.

Abattre le chien, faire une pression avec le monte-ressort sur le grand ressort de platine; ôter la vis du grand ressort et le grand ressort, la vis du ressort de gâchette (avant de la retirer entièrement, on frappe sur le cul du ressort, afin de faire sortir le pivot de son encastrement), le ressort de gâchette, la vis de gâchette, la gâchette, la vis de bride, la bride, la vis de noix, la noix (il faut la repousser avec un poinçon qui entre facilement dans le trou destiné à recevoir sa vis), le chien, la vis de batterie (on fait auparavant une pression sur le ressort de batterie avec le monte-ressort), la batterie, la

vis du ressort de batterie, le ressort de batterie, la vis du bassinet, le bassinet, la vis du chien, la mâchoire.

Le mousqueton et la platine doivent être remontés dans un ordre inverse.

Ces diverses instructions sont données par le brigadier, chef de chambrée, sous la surveillance des chefs de pièces et de sections.

Nota. La vis d'écusson, l'écusson, la vis de plaque de couche et la plaque de couche ne doivent être déplacés que lorsque la rouille ne permet pas de les nettoyer en place.

La platine doit être démontée très-rarement.

Les autres pièces du mousqueton qui ne sont pas indiquées dans cette nomenclature, ne doivent être démontées que par le maître armurier.

ÉCOLE DU CANONNIER A PIED.

GRADATION DE L'INSTRUCTION.

1. Cette école ayant pour objet l'instruction individuelle et progressive des recrues, l'instructeur ne fait jamais exécuter un mouvement avant d'en avoir donné l'explication littérale; et il exécute le mouvement qu'il commande, afin de joindre l'exemple au principe. Il accoutume l'homme de recrue à prendre de lui-même la position démontrée, ne le touche pour la rectifier que lorsque son défaut d'intelligence l'exige, et veille à ce que tous les mouvemens soient exécutés avec calme et sans précipitation.

Chacun des mouvemens doit être parfaitement compris avant de faire passer à un autre Lorsqu'ils ont été bien exécutés, en suivant la série indiquée dans chaque leçon, l'instructeur ne s'astreint plus à cet ordre; il doit, au contraire, l'intervertir pour juger de l'intelligence des canonniers.

2. L'instructeur fait toujours reposer à la fin de chaque partie des leçons, et plus souvent s'il le juge nécessaire, surtout dans le commencement; à cet effet il commande: REPOS.

Au commandement REPOS, le canonnier n'est plus tenu à garder l'immobilité, ni à rester en place. Si l'instructeur ne veut que soulager l'attention du canonnier, il commande *en place* = REPOS: le canonnier n'est plus astreint alors à garder l'immobilité; mais il conserve toujours l'un ou l'autre pied en place.

3. Lorsque l'instructeur veut faire recommencer le travail, il commande: GARDE A VOUS; à ce commandement, le canonnier prend sa position, l'immobilité, et fixe son attention.

PREMIÈRE LEÇON.

Position du canonnier à pied.
Tête à droite, tête à gauche.
A droite, à gauche.
Demi-tour à droite.
Quart d'à-droite, quart d'à-gauche.

4. Les premiers principes de la position et ceux de la marche, sont donnés, autant que possible, homme par homme, ou au plus à quatre canonniers à la fois. Dans ce dernier cas, ils sont placés sur la même ligne à 1 mètre (3 pieds) l'un de l'autre, sans exiger qu'ils s'alignent entre eux.

Le canonnier est en veste d'écurie et bonnet de police.

Position du canonnier à pied.

5. Les talons sur la même ligne et rapprochés autant que la conformation de l'homme le permettra.

Les pieds un peu moins ouverts que l'équerre, également tournés en dehors.

Les jarrets tendus sans les raidir.

Le corps d'aplomb sur les hanches et un peu penché en avant.

Les épaules effacées et également tombantes.

Les coudes près du corps.

La paume de la main un peu tournée en dehors, le petit doigt le long de la couture du pantalon.

La tête droite sans être gênée.

Le menton rapproché du col sans le couvrir.

Les yeux fixés droit devant eux.

Quand le canonnier est en armes, il a la main gauche pendante sur le côté par dessus le sabre.

6. *Les talons sur la même ligne* : parce que, s'il y

en avait un plus reculé que l'autre, l'épaule du même côté serait en arrière.

Les pieds un peu moins ouverts que l'équerre : parce que, si les pieds étaient trop tournés en dehors, le haut du corps ne pourrait être porté en avant sans que la position devînt chancelante.

Également tournés en dehors : parce que, si un pied était plus en dehors que l'autre, l'épaule du même côté serait en arrière.

Les jarrets tendus sans les raidir : parce que, si l'homme les raidissait, il en résulterait de la gêne et de la fatigue.

Le corps d'aplomb sur les hanches : parce que c'est le seul moyen de donner à l'homme un parfait équilibre. (L'instructeur doit observer que la plupart des recrues ont la mauvaise habitude de pencher une épaule, de creuser un côté, ou d'avancer une hanche.)

Le haut du corps un peu penché en avant : parce que les hommes de recrue ont l'habitude de creuser les reins, d'avancer le ventre et de renverser les épaules. Il est essentiel de prévenir ce vice de position ou de le détruire; car il met le canonnier hors de son aplomb. (Pour s'assurer qu'un canonnier a le haut du corps bien placé, il faut lui appuyer le doigt contre la poitrine; si sa position est bonne, il résiste à la pression.)

Les épaules effacées : parce que, si l'homme avait les épaules en avant et le dos voûté, défauts ordinaires de la plupart des recrues, il ne pourrait ni s'aligner, ni manier son arme avec facilité. (Il faut observer soigneusement, en faisant effacer les épaules, de ne pas les jeter en arrière, ce qui ferait creuser les reins.)

Les coudes près du corps et la paume de la main un peu tournée en dehors : parce qu'il importe, soit pour la perfection du port d'armes, soit pour n'occuper dans les rangs que l'espace nécessaire au maniement des armes,

que le canonnier ait les coudes bien placés. Cette position des coudes et des mains remplit l'un et l'autre objet, et a de plus l'avantage de faire effacer les épaules.

La tête droite sans être gênée : parce que, si elle penchait, elle ferait baisser l'épaule du même côté, et que, s'il y avait de la raideur, elle se communiquerait à toute la partie supérieure du corps, dont elle gênerait les mouvemens.

Les yeux fixés droit devant eux : parce qu'en tournant les yeux, on finit par tourner la tête du même côté : la tête directe étant le plus sûr moyen de maintenir les épaules carrément, on ne peut trop s'attacher à donner aux canonniers l'habitude de cette position.

Tête à droite, tête à gauche.

7. L'instructeur commande :

1. *Tête* = (*à*) DROITE.
2. FIXE.

A la dernière partie du premier commandement, qui est DROITE, tourner doucement la tête à droite, de manière que le coin de l'œil gauche, du côté du nez, corresponde à la ligne des boutons de la veste.

Au commandement FIXE, replacer doucement la tête directe.

8. Le mouvement *tête à gauche* s'exécute suivant les mêmes principes et par les moyens inverses, aux commandemens 1. *Tête* = (*à*) GAUCHE ; 2. FIXE.

9. L'instructeur veille à ce que les mouvemens de la tête n'entraînent pas les épaules, ce qui pourrait arriver si on brusquait le mouvement, ou si on tournait la tête plus qu'il n'est indiqué.

Le canonnier ne devant tourner la tête que pour s'aligner et dans les mouvemens de conversion, il importe de l'habituer à ne la tourner que fort peu.

A droite, à gauche, demi-tour à droite, quart d'à-droite, quart d'à-gauche.

10. L'instructeur commande :

1. *Canonnier à droite* (ou *à gauche*).
2. (*A*) DROITE (ou *à* GAUCHE).

1 *temps*.

Au deuxième commandement, qui est DROITE (ou GAUCHE), soulever légèrement le pied droit, tourner sur le talon gauche, en élevant un peu la pointe du pied, et replacer de suite le talon droit à côté du gauche et sur la même ligne.

11. *Canonnier* = DEMI-TOUR = (*à*) DROITE.

2 *temps*.

1. A la première partie du comman-

dement, qui est DEMI-TOUR, faire un demi-à-droite sur le talon gauche, en portant le pied droit en équerre derrière le gauche, le coude-pied droit vis-à-vis et à 8 centimètres (3 pouces) du talon.

2. A la dernière partie du commandement, qui est DROITE, tourner sur les deux talons pour faire face en arrière en élevant un peu la pointe des pieds, les jarrets tendus, et rapporter le pied droit à côté du gauche.

12. 1. *Canonnier oblique à droite* (ou *à gauche*).
2. (*A*) DROITE (OU *à* GAUCHE).

1 temps.

Au deuxième commandement, qui est DROITE (OU GAUCHE), soulever légèrement le pied droit, tourner sur le talon gauche, en élevant un peu la pointe du pied, et replacer de suite le talon droit à côté du gauche et sur la même ligne; ayant l'attention de n'exécuter qu'un *quart d'à-droite* ou *quart d'à-gauche*.

13. L'instructeur exige que ces mouvemens ne dérangent pas la position du corps.

DEUXIÈME LEÇON.

Pas ordinaire.
Marquer le pas.
Changer le pas.
A droite ou à gauche en marchant.
Quart d'à-droite, ou quart d'à-gauche en marchant.
Pas accéléré.
Pas en arrière.

Pas ordinaire.

14. La longueur du pas ordinaire est de 65 centimètres (2 pieds), mesurés d'un talon à l'autre; sa vitesse est de 76 par minute.

15. Pour expliquer les principes et le mécanisme du pas, l'instructeur se place à 8 ou 10 pas en avant, faisant face au canonnier; lui-même exécute lentement le pas.

Il commande :

1. *Canonnier en avant.*
2. MARCHE.

Au commandement *canonnier en avant*, porter le poids du corps sur la jambe droite.

Au commandement MARCHE, porter vivement et sans secousse le pied gauche en avant, à 2/3 de mètre (2 pieds) du droit,

le jarret tendu, la pointe du pied un peu baissée et légèrement tournée en dehors, ainsi que le genou, le haut du corps en avant; marquer dans cette position un léger temps d'arrêt; poser, sans frapper, le pied gauche à plat, précisément à la distance où il se trouve du pied droit, tout le poids du corps se portant sur le pied qui pose à terre; passer vivement, et sans secousse, la jambe droite en avant, le pied près de terre; le poser à la même distance et de la même manière qu'il vient d'être expliqué pour le pied gauche, et continuer de marcher sans que les jambes se croisent, sans que les épaules tournent, et la tête toujours directe.

16. *Le poids du corps sur la jambe droite :* pour disposer l'homme à faire plus vivement son premier pas.

La pointe du pied un peu baissée : parce que la pointe du pied baissée fait tendre le jarret et dispose le pied à poser à plat.

La pointe du pied légèrement tournée en dehors : parce que, si l'on tournait les pieds trop en dehors, le corps serait sujet à chanceler, et qu'on risquerait de s'accrocher avec les éperons.

Le haut du corps en avant : afin que le poids du corps porte sur le pied qui pose à terre, que le pied qui est en arrière puisse se lever aisément, et que le pas ne soit pas raccourci.

Le jarret tendu : parce qu'une troupe ne pouvant, sans se gêner et se désunir, marcher comme si chaque homme était isolé, il est nécessaire que les canonniers de recrue apprennent à marcher à un pas marqué et cadencé, sans quoi il n'y aurait pas d'ensemble.

Poser le pied à plat, sans frapper : pour éviter le balancement du corps et le raccourcissement du pas, qui auraient lieu si le talon posait à terre le premier, ou si l'on frappait en posant le pied

Le pied près de terre : parce que, si les canonniers levaient trop la jambe, ils perdraient du temps, se fatigueraient inutilement, et les pieds ne poseraient pas à terre en même temps.

La tête directe : parce que cette position de la tête empêche les épaules de tourner, et fait que le canonnier marche carrément.

17. Pour arrêter, l'instructeur commande :

1. *Canonnier.*
2. HALTE.

Au commandement HALTE, rapporter le pied qui est en arrière, à côté de l'autre, sans frapper.

L'instructeur fait le commandement HALTE, à l'instant où l'un ou l'autre pied va poser à terre.

18. L'instructeur marque de temps en temps la cadence du pas par le commandement *un*, à l'instant où le canonnier lève le pied, et par celui *deux*, à l'instant où il doit le poser, en observant de régler cette cadence à raison de 76 par minute. Pour juger si tous les principes sont exactement suivis, il se porte souvent à 10 ou 12 pas en avant, faisant face au canonnier. Quand celui-ci commence à bien soutenir le pas, on

le fait marcher quelque temps sans l'arrêter, pour le confirmer dans ces principes.

Marquer le pas.

19. Le canonnier étant en marche, l'instructeur commande :

1. *Marquez le pas.*
2. MARCHE.

Au commandement MARCHE, rapporter les talons l'un à côté de l'autre, et marquer la cadence du pas, en levant alternativement l'un et l'autre pied, sans avancer.

L'instructeur fait le commandement MARCHE à l'instant où le pied va poser à terre.

20. Pour reporter le canonnier en avant, l'instructeur commande :

1. *Canonnier en avant.*
2. MARCHE.

Au commandement MARCHE, le canonnier reprend le pas de 2/3 de mètre (2 pieds).

L'instructeur fait le commandement MARCHE, à l'instant où le pied va poser à terre.

Changer le pas.

21. Le canonnier étant en marche, l'instructeur commande :

1. *Changez le pas.*
2. MARCHE.

Au commandement MARCHE, rapporter à côté du pied qui est en avant celui qui est en arrière, et repartir du pied qui était en avant.

L'instructeur fait le commandement MARCHE, à l'instant où le pied va poser à terre.

Par ce moyen on apprend au canonnier à reprendre le pas lorsqu'il l'a perdu.

A droite ou à gauche en marchant.

22. Le canonnier étant en marche, l'instructeur commande :

1. *Canonnier à droite* (ou *à gauche*).
2. MARCHE.

Au commandement MARCHE, tourner le corps à droite et partir du pied droit dans la nouvelle direction, sans perdre la cadence du pas.

L'instructeur fait le commandement MARCHE, à l'instant où le pied gauche va poser à terre.

Quand c'est *à gauche*, le commandement MARCHE se fait au moment où le pied droit arrive à terre. Par ce moyen, le canonnier entame toujours la nouvelle direction avec la jambe du côté vers lequel il tourne.

Quart d'à-droite, ou quart d'à-gauche en marchant.

23. Le canonnier étant en marche, l'instructeur commande :

1. *Canonnier oblique à droite* (ou *à gauche*).
2. Marche.

Au commandement MARCHE, le canonnier exécute un *quart d'à-droite* (ou *d'à gauche*), et il se porte droit devant lui.

24. Pour faire reprendre la direction primitive, l'instructeur commande :

En = AVANT.

A la dernière partie du commandement, qui est AVANT, le canonnier exécute un quart d'à-gauche, s'il a fait oblique à droite, et un quart d'à-droite, s'il a fait oblique à gauche, et il se porte droit devant lui.

Le quart d'à-droite ou le quart d'à-gauche se commande et s'exécute suivant les principes prescrits n.° 12.

Pas accéléré.

25. La longueur du pas accéléré est la même que celle du pas ordinaire, et sa vitesse est de 100 par minute.

26. Le canonnier étant de pied ferme, l'instructeur commande :

1. *Canonnier en avant.*
2. *Pas accéléré.*
3. MARCHE.

Au commandement MARCHE, partir vivement du pied gauche, et prendre le pas de 100 par minute.

27. L'impulsion du pas accéléré disposant l'homme de recrue à ployer les jarrets et à raccourcir le pas, l'instructeur doit en régler la cadence et la mesure, et habituer le canonnier à conserver le corps d'aplomb.

28. Le canonnier est exercé, en marchant au pas accéléré, à marquer le pas, à se porter en avant, à changer le pas, à faire des à-droite, des à-gauche, des quarts d'à-droite, des quarts d'à-gauche, et à se reporter en avant, aux commandemens et suivant les principes prescrits n.os 10, 11, 12, 19, 20, 21, 22.

29. Le canonnier marchant au pas accéléré, pour le faire passer au pas ordinaire, l'instructeur commande :

1. *Pas ordinaire.*
2. MARCHE.

Au commandement MARCHE, le canonnier prend le pas ordinaire.

30. Pour faire reprendre le pas accéléré, l'instructeur commande :

1. *Pas accéléré.*
2. MARCHE.

Au commandement MARCHE, le canonnier reprend le pas accéléré.

31. Dans tous les changemens de pas, l'instructeur commande MARCHE, au moment où le pied va poser à terre, afin que le canonnier ait le temps de prendre de l'autre jambe le pas commandé.

Pas en arrière.

32. Le pas en arrière est de 33 centimètres (1 pied), mesurés d'un talon à l'autre.

Le canonnier étant de pied ferme, l'instructeur commande:

33. 1. *Canonnier en arrière.*
2. MARCHE.

Au commandement MARCHE, porter le pied gauche en arrière à 33 centimètres (1 pied), retirer et porter le pied droit également en arrière, et ainsi successivement jusqu'au commandement :

1. *Canonnier.*
2. HALTE.

Au commandement HALTE, rapporter le pied qui est en avant à côté de l'autre, sans frapper.

L'instructeur ne fait marcher en arrière que quelques pas seulement; il veille à ce que le canonnier se porte bien droit en arrière, ne creuse pas les reins, et conserve toujours l'aplomb et la position du corps.

TROISIÈME LEÇON.

Principes du port d'armes.
Travail de pied ferme au port d'armes, et marche au port d'armes.
Maniement des armes.
Inspection des armes.

34. Cette leçon est donnée, autant que possible, homme par homme, ou au plus à 4 canonniers à la fois; dans ce dernier cas, ils sont placés sur un rang à 1 mètre (3 pieds) l'un de l'autre.

35. Le canonnier en armes (1) est en veste, bonnet de police et giberne.

Principes du port d'armes.

36. L'arme dans le bras droit et au défaut de l'épaule, le canon d'aplomb, la sous-garde en avant, le bras légèrement ployé, sans écarter le coude, de manière que le bout du canon dépasse l'aisselle de 8 centimètres (3 pouces); la main droite embrassant la platine,

---

(1) Dans toute réunion en armes, le canonnier monté aura le sabre au crochet, et l'y placera de la manière suivante : « Saisir le premier anneau avec le pouce et l'index, en passant la main entre le sabre et la cuisse, la garde en arrière, et engager l'anneau dans le crochet.

le pouce au-dessus de la sous-garde, le premier doigt dessous, les autres doigts sous le chien; la contre-platine sur la couture du pantalon, la main gauche pendante sur le côté.

37. Le canonnier de recrue étant sujet à porter le corps en arrière, à baisser l'epaule droite, ou à trop écarter le coude, il faut quelquefois lui ôter l'arme, pour rectifier sa position.

Travail de pied ferme au port d'armes et marche au port d'armes.

38. L'instructeur fait exécuter au canonnier les mouvemens de la première leçon, en veillant à ce qu'il conserve la régularité du port d'armes.

Maniement des armes.

39. L'exécution de chaque commandement ou partie de commandement forme un *temps;* mais ce *temps* se divise en *mouvemens*, pour en démontrer le mécanisme et en faciliter l'exécution.

La dernière syllabe d'un commandement ou d'une partie de commandement décide l'exécution vive d'un temps d'exercice, ou du premier mouvement de ce temps, quand il est divisé. Les commandemens *deux*, *trois*, etc., décident celle des autres mouvemens.

Dès que le canonnier connaît bien les mouvemens d'un temps, on lui montre à les exécuter sans s'arrêter sur chacun; mais il en observe le mécanisme, afin d'éviter les inconvéniens de ce qu'on appelle *escamoter l'arme.*

L'instructeur porte une attention particulière à ce que le maniement des armes ne dérange pas la position du corps; il n'emploie à cet exercice que la moitié du temps de la leçon, et le reste à la marche.

Quand on veut faire REPOS, on fait *reposer sur les armes* et *mettre les armes à terre*, ce qui s'exécute comme il est prescrit n.° 51.

Quand on veut faire *En place* = REPOS, on fait d'abord *reposer sur les armes;* mais si les armes sont chargées, on fait mettre l'*arme au bras.*

40. Le canonnier étant au port d'armes, l'instructeur commande :

Reposez-vous = (*sur vos*) ARMES.

1 *temps*, 3 *mouvemens.*

1. A la dernière partie du commandement, qui est ARMES, détacher l'arme avec la main droite, verticalement et à 11 centimètres (4 pouces) de l'épaule; la saisir en même temps de la main gauche à l'embouchoir.

2. Saisir l'arme, avec la main droite, à 8 centimètres (3 pouces) au-dessus de la main gauche.

3. Abandonner l'arme de la main gauche, qui se replace vivement sur le côté; alonger le bras droit; laisser glisser l'arme dans la main droite, jusqu'à terre, sans frapper; le talon de la crosse à 5 cen-

timètres (2 pouces) et à la hauteur de la pointe du pied droit ; le coude près du corps, le canon entre le pouce et les trois premiers doigts alongés, le petit doigt derrière le canon.

41. *Portez* = (*vos*) ARMES.

1 *temps*, 3 *mouvemens*.

1. A la dernière partie du commandement, qui est ARMES, élever l'arme avec la main droite perpendiculairement, le bout du canon à 11 centimètres (4 pouces) de l'épaule, saisir l'arme de la main gauche à l'embouchoir.

2. Descendre la main droite, la placer à la platine, le pouce au-dessus de la sous-garde, le premier doigt dessous, les autres sous le chien.

3. Appuyer l'arme à l'épaule avec la main droite, et replacer vivement la main gauche sur le côté.

42. *Présentez* = (*vos*) ARMES.

1 *temps*.

A la dernière partie du commandement, qui est ARMES, apporter l'arme avec la main droite vis-à-vis le milieu

du corps, le canon d'aplomb, la sous-garde en avant, l'avant-bras collé au corps sans être gêné, saisir l'arme de la main gauche, au-dessus et contre le ressort de batterie, le pouce alongé sur le bois, le poignet à hauteur du coude; la main droite, quittant alors la sous-garde, saisit la poignée, les doigts alongés.

Dans une section composée d'hommes armés de mousquetons et d'autres armes de sabres seulement, ces derniers, au commandement PORTEZ VOS ARMES, prendront toujours la position régulière du port du sabre; s'ils ne l'avaient pas à la main, ils l'y mettraient conformément aux principes indiqués n.os 54, 56.

43. *Portez* = (*vos*) ARMES.

1 *temps*.

A la dernière partie du commandement, qui est ARMES, placer la main droite à la sous-garde; rapporter l'arme avec la main droite contre l'épaule, le canon d'aplomb, et replacer en même temps la main gauche sur le côté.

L'arme = (*au*) BRAS. (1)

1 *temps*, 4 *mouvemens*.

---

(1) Au commandement *l'arme* (*au*) BRAS, les canonniers-conducteurs armés du sabre ne seront plus tenus de garder la position régulière du port du sabre,

44. 1. A la dernière partie du commandement, qui est BRAS, détacher l'arme avec la main droite, perpendiculairement et à 11 centimètres (4 pouces) de l'épaule; la saisir en même temps de la main gauche à l'embouchoir.

2. Élever l'arme avec les deux mains, en la tournant le canon en avant, pour la placer vis-à-vis de l'épaule gauche, la main gauche à hauteur du col, le pouce alongé; glisser la main droite jusqu'à la naissance de la crosse, dont le plat s'appuie à la hanche.

3. Placer l'avant-bras gauche sur la poitrine, le chien appuyé sur l'avant-bras, la main à plat sur le teton droit, les doigts joints, le pouce détaché.

4. Replacer vivement la main droite sur le côté.

Portez = (*vos*) ARMES.

1 *temps*, 4 *mouvemens*.

---

ils alongeront le bras droit, et tiendront le sabre, la poignée entre le premier et le second doigts, le pouce par-dessus la croisette, qui sera appuyée sur les doigts.

Dans le même cas les servans à cheval tiennent le sabre d'une manière analogue.

45. 1. A la dernière partie du commandement, qui est ARMES, saisir l'arme avec la main droite à la naissance de la crosse.

2. Détacher l'arme de l'épaule, à 11 centimètres (4 pouces); placer la main gauche à l'embouchoir, le pouce alongé, l'avant-bras contre la platine.

3. Descendre l'arme avec les deux mains, en la tournant la sous-garde en avant; l'apporter perpendiculairement vis-à-vis et à 11 centimètres (4 pouces) de l'épaule droite, la main gauche un peu au-dessus de la hanche droite; la main droite se replaçant à la platine.

4. Appuyer l'arme à l'épaule avec la main droite, et replacer vivement la main gauche sur le côté.

L'arme sur l'épaule = DROITE.

1 *temps*, 2 *mouvemens.*

46. 1. A la dernière partie du commandement, qui est DROITE, détacher l'arme perpendiculairement, à 11 centimètres (4 pouces) de l'épaule, avec la main droite, en l'élevant un peu, et la

saisir de la main gauche à la poignée.

2. Ressaisir l'arme avec la main droite à la crosse, la placer sur l'épaule droite, la platine en dehors, le bout du canon en l'air, dirigé en arrière à gauche; et replacer vivement la main gauche sur le côté.

Portez = (*vos*) ARMES.

1 *temps*, 2 *mouvemens*.

47. 1. A la dernière partie du commandement, qui est ARMES, redresser l'arme avec la main droite, en la saisissant de la main gauche à la poignée, la sous-garde en avant; et la descendre perpendiculairement, la main droite se plaçant à la platine.

2. Appuyer l'arme à l'épaule avec la main droite, et replacer vivement la main gauche sur le côté.

Dans les marches, l'arme étant sur l'épaule droite, on pourra la faire passer sur l'épaule gauche, afin de reposer la première; à cet effet, l'instructeur commandera :

L'arme sur l'épaule = GAUCHE.

1 *temps*.

Redresser l'arme avec la main droite,

la sous-garde en avant, la saisir avec la main gauche à la poignée, à hauteur du teton droit; la porter avec les deux mains, en la tournant, pour appuyer le chien sur l'épaule gauche, le canon dirigé en arrière et à droite, la main gauche saisissant la crosse; la droite, la quittant, se replace sur le côté.

L'arme étant sur l'épaule gauche, pour porter les armes, l'instructeur commandera :

Portez = (*vos*) ARMES.

1 *temps*, 2 *mouvemens.*

48. 1. Redresser l'arme avec la main gauche, la sous-garde en avant, la saisir de la main droite à la poignée, et la descendre perpendiculairement à 11 centimètres (4 pouces) de l'épaule, jusqu'à ce que la main droite soit au-dessus de la hanche gauche, la main gauche la saisissant, le petit doigt touchant le ressort de batterie.

2. Porter l'arme à l'épaule droite avec les deux mains, en la passant devant le corps, la main droite se replaçant à la platine, et la gauche sur le côté.

L'arme sous le bras = DROIT.

1 *temps*, 3 *mouvemens*.

49. 1. A la dernière partie du commandement, qui est DROIT, détacher l'arme perpendiculairement, à 11 centimètres (4 pouces) de l'épaule, avec la main droite, en l'élevant un peu, et la saisir de la main gauche à la poignée.

2. Saisir l'arme avec la main droite, le petit doigt touchant le ressort de batterie; le pouce alongé contre le bois.

3. Chasser la crosse sous le bras avec la main gauche, en tournant l'arme avec la main droite, le canon en dessous; la batterie au-dessus de la hanche, la sous-garde touchant le corps, le bout du canon dirigé vers la terre; replacer vivement la main gauche sur le côté.

Portez = (*vos*) ARMES.

1 *temps*, 3 *mouvemens*.

50. 1. A la dernière partie du commandement, qui est ARMES, redresser l'arme avec la main droite, en la tournant la sous-garde en avant, la batterie

en dehors, la main droite à hauteur du teton, le pouce alongé contre le bois; la saisir de la main gauche à la naissance de la crosse.

2. Descendre l'arme perpendiculairement avec la main gauche, la droite se replaçant à la platine.

3. Appuyer l'arme à l'épaule avec la main droite, et replacer vivement la main gauche sur le côté.

Reposez-vous = (*sur vos*) ARMES.

Comme il est prescrit n.° 40.

L'arme = (*à*) TERRE.

1 *temps*, 2 *mouvemens*.

51. 1. A la dernière partie du commandement, qui est TERRE, tourner l'arme avec la main droite, la contre-platine en avant; courber le corps, avancer le pied gauche, le talon vis-à-vis de l'embouchoir, poser l'arme à terre droit devant soi, la sous-garde près de terre, le talon de la crosse restant à hauteur de la pointe du pied droit, le jarret droit un peu plié, le talon droit levé.

2. Se relever, rapporter le pied gauche à côté du droit, et replacer les mains sur les côtés.

Relevez = (*vos*) ARMES.

1 *temps*, 2 *mouvemens*.

52. 1. A la dernière partie du commandement, qui est ARMES, courber le corps, avancer le pied gauche, le talon vis-à-vis de l'embouchoir.

2. Relever l'arme, en rapportant le pied gauche à côté du droit; la tourner aussitôt avec la main droite, la sous-garde en avant, la main gauche se replaçant sur le côté.

53. Le canonnier étant à la position de *présentez vos armes*, l'instructeur commande :

Genou = (*à*) TERRE.

1 *temps*.

A la dernière partie du commandement, qui est TERRE, porter le pied droit en arrière, en tournant un peu la pointe du pied gauche en dedans; mettre le genou à terre, à 16 centimètres (6 pouces) en arrière et à droite du talon gauche; l'avant-bras gauche appuyé sur

la cuisse; laisser glisser l'arme à terre sans frapper, et abandonner l'arme de la main droite, qui se place à la coiffure, le dessus de la main contre la visière, les doigts étendus et joints, le coude élevé.

PORTEZ = (*vos*) ARMES.

2 *temps*.

1. A la première partie du commandement, qui est PORTEZ, élever l'arme de la main gauche, la saisir à la poignée avec la main droite; se relever, rapporter le pied droit à côté du gauche, et reprendre la position de *présentez vos armes*.

2. A la dernière partie du commandement, qui est ARMES, porter les armes comme il est prescrit n.° 43.

Maniement du sabre pour les canonniers servans à cheval.

54. Pour faire mettre le sabre à la main aux canonniers servans à cheval, l'instructeur commande :

SABRE = (*à la*) MAIN.

2 *temps*.

1. A la première partie du comman-

dement, qui est SABRE, incliner légèrement la tête à gauche, sans déranger la position; décrocher le sabre, et ramener la monture en avant avec la main gauche; engager le poignet droit dans la dragonne; saisir le sabre à la poignée; dégager la lame du fourreau de 16 centimètres (6 pouces), en maintenant le fourreau contre la cuisse avec la main gauche, qui le tient au premier anneau, et replacer la tête directe.

2. A la dernière partie du commandement, qui est MAIN, tirer vivement le sabre, en élevant le bras droit de toute sa longueur; marquer un temps d'arrêt, le porter à l'épaule droite, le dos de la lame au défaut de l'épaule, le poignet appuyé à la hanche, le petit doigt en dehors de la poignée.

Cette position est la même à cheval, excepté qu'à cheval le poignet se trouve naturellement reposé sur le haut de la cuisse.

Le canonnier étant au port d'armes, l'instructeur commande :

Présentez = (*le*) SABRE.

1 *temps*.

55. A la dernière partie du comman-

dement, qui est SABRE, porter le sabre en avant, le bras demi-tendu, le pouce vis-à-vis et à 16 centimètres (6 pouces) du col; la lame verticale, le tranchant à gauche; le pouce alongé sur le côté droit de la poignée, le petit doigt se réunissant aux trois autres.

Portez = (*le*) SABRE.

1 *temps*.

56. A la dernière partie du commandement, qui est SABRE, reporter le sabre, le dos de la lame au défaut de l'épaule, le poignet appuyé à la hanche, le petit doigt en dehors de la poignée.

REMETTEZ = (*le*) SABRE.

2 *temps*.

57. 1. A la première partie du commandement, qui est REMETTEZ, exécuter le mouvement de *présentez le sabre*, n.° 55.

2. A la dernière partie du commandement, qui est SABRE, porter le poignet vis-à-vis et à 16 centimètres (6 pouces) de l'épaule gauche; baisser la lame et la passer en croix le long du bras gau-

che, la pointe en arrière; incliner légèrement la tête à gauche, en fixant l'œil sur l'ouverture du fourreau; y remettre la lame; dégager le poignet de la dragonne; replacer la tête directe, la main droite sur le côté, et remettre le sabre au crochet, la monture en arrière.

58. Le canonnier étant à la position de *présentez le sabre*, l'instructeur commande:

Genou = (*à*) TERRE.

1 *temps*.

A la dernière partie du commandement, qui est TERRE, mettez le genou droit à terre, comme il est prescrit n.° 53; baisser la pointe du sabre jusqu'à terre, le bras demi-tendu, le poignet en quarte, placer la main à la coiffure.

PORTEZ = (*le*) SABRE.

2 *temps*.

59. 1. A la première partie du commandement, qui est PORTEZ, se relever; rapporter le pied droit à côté du gauche, et reprendre la position de *présentez le sabre*, n.° 55.

2. A la dernière partie du commandement, qui est SABRE, porter le sabre à l'épaule, comme il est prescrit n.° 56.

Maniement du sabre d'artillerie pour les canonniers servans à pied et conducteurs.

60. Pour faire mettre le sabre à la main, l'instructeur commande :

SABRE = (*à la*) MAIN.

2 *temps.*

1. A la première partie du commandement, qui est SABRE, incliner légèrement la tête à gauche, sans déranger la position ; saisir le fourreau avec la main gauche, pour le maintenir contre la cuisse ; saisir la poignée avec la main droite, dégager la lame du fourreau d'environ 16 centimètres (6 pouces), et replacer la tête directe.

2. Au commandement MAIN, comme au n.° 54, à l'exception que la poignée doit être entre le pouce et les deux premiers doigts, le troisième sous le pommeau, et le petit doigt derrière la poignée.

Le maniement du sabre s'exécute comme pour les canonniers servans à cheval.

Inspection des armes (pour ceux armés de mousquetons).

61. Les canonniers étant dans la position de l'arme reposée, l'inspecteur commande :

Inspection = (*des*) ARMES.

1 *temps*, 4 *mouvemens*.

1. A la dernière partie du commandement, qui est ARMES, élever l'arme avec la main droite, en la tournant la platine en avant; la passer dans la main gauche, qui la saisit, le petit doigt touchant le ressort de batterie, l'avant-bras appuyé au-dessus de la hanche, la sous-garde touchant la cuisse gauche; le bout du canon dans la direction de l'œil droit, à 11 centimètres (4 pouces) du corps; la main droite au bout du canon, le pouce alongé à 3 centimètres (1 pouce) de l'embouchure.

2. Prendre la baguette par le gros bout entre le pouce et le premier doigt, les autres doigts fermés, les ongles en avant, le coude un peu élevé; la tirer

à moitié, descendre la main pour la ressaisir au milieu, achever de la sortir de l'embouchoir, en étendant suffisamment le bras, la faire mouliner aussitôt entre le canon et le visage, en ramenant les ongles vers le corps, et la tenant à pleine main, présenter le gros bout à un pouce de l'ouverture du canon, sans l'y engager; l'engager dans le canon, l'y laisser glisser, saisir avec la main droite l'arme au-dessus et près de la main gauche, la descendre en la tournant la sous-garde en avant, pour reprendre la position de *reposez-vous sur vos armes.*

3. Élever vivement l'arme avec la main droite, en la tournant la platine en avant; la placer dans la main gauche, qui la saisit le petit doigt touchant le ressort de batterie, le pouce alongé le long du bois, la main vis-à-vis de l'épaule et à la hauteur du menton, le coude abattu contre la crosse.

4. Descendre l'arme avec la main gauche, l'avant-bras gauche au-dessus de la hanche, retirer la baguette, en lui

donnant un élan, la ressaisir par le milieu à pleine main, les ongles vers le corps, achever de la sortir du canon, la faire mouliner aussitôt, en tournant la main, les ongles en avant; l'engager dans l'embouchoir, remonter la main et achever de l'enfoncer, en appuyant sur le gros bout avec le petit doigt ployé, saisir ensuite le bout du canon à pleine main, le pouce alongé à un pouce de l'embouchure, ressaisir l'arme avec la main droite au-dessus de la gauche, et prendre la position de *reposez-vous sur vos armes.*

Inspection = (*du*) SABRE.

1 *temps*, 3 *mouvemens.*

62 1. A la dernière partie du commandement, qui est SABRE, porter le sabre en avant, le bras demi-tendu, le pouce vis-à-vis et à 16 centimètres (6 pouces) du col, la lame verticale, le tranchant à gauche, le pouce alongé sur le côté droit de la poignée, le petit doigt se réunissant aux trois autres.

2. Tourner le poignet en dedans, pour montrer l'autre côté de la lame.

3. Porter le sabre à l'épaule droite, le dos de la lame au défaut de l'épaule, le poignet appuyé à la hanche, le petit doigt en dehors de la poignée.

63. Lorsque les canonniers exécutent correctement l'inspection des armes, l'instructeur commande, pour les y exercer sans détail :

Inspection = (*des*) ARMES.

(Pour ceux armés du mousqueton.)

A la dernière partie du commandement, qui est ARMES, les canonniers exécutent les premier et deuxième mouvemens de l'inspection des armes (n.° 61).

Chaque canonnier, à mesure que l'inspecteur passe devant lui, exécute le troisième mouvement de l'inspection du mousqueton, n.° 61.

L'instructeur prend l'arme pour l'examiner, s'il le juge à propos, sans que le canonnier la porte en avant pour la lui présenter.

Dès que l'instructeur l'a dépassé de deux hommes, le canonnier inspecté exécute le quatrième mouvement de l'inspection du mousqueton, n.° 61.

(Pour ceux armés du sabre.)

A la dernière partie du commandement, qui est ARMES, chaque canonnier, à mesure que l'instructeur passe devant lui, présente le sabre, tourne le poignet en dedans pour montrer l'autre côté du

sabre, et dès que l'instructeur l'a dépassé de deux hommes, il porte le sabre à l'épaule.

Si, au lieu de faire l'inspection des armes, l'instructeur veut après les feux s'assurer qu'il n'y a plus d'armes chargées, les canonniers étant à la position de *reposez-vous sur vos armes*, l'instructeur commande:

Baguette = (*dans le*) CANON.

1 *temps*, 2 *mouvemens*.

64. 1. A la dernière partie du commandement, qui est CANON, élever l'arme avec la main droite en la tournant la platine en avant, la passer dans la main gauche, qui la saisit, le petit doigt touchant le ressort de batterie, l'avant-bras appuyé au-dessus de la hanche, la sous-garde touchant la cuisse gauche, le bout du canon dans la direction de l'œil droit à 11 centimètres (4 pouces) du corps, prendre de suite la baguette comme il est prescrit n.° 73, et la mettre dans le canon, placer ensuite la main droite au bout du canon, le pouce alongé à 3 centimètres (1 pouce) de l'embouchoir.

2. L'instructeur étant passé, retirer la baguette et la remettre, comme il a été

prescrit n.° 61, et reprendre la position de *reposez-vous sur vos armes.*

65. Le canonnier étant au port d'armes, pour lui faire rompre les rangs, l'instructeur commande :

1. *Rompez* = (*vos*) RANGS.
2. MARCHE.

Quand le canonnier est armé du sabre seulement, l'instructeur commande : *Remettez* = (*le*) SABRE, ce qui s'exécute comme il est prescrit n.° 57; ensuite il fait rompre les rangs par les commandemens ci-dessus.

QUATRIÈME LEÇON.

Charge en dix temps.
Charge à volonté.
Des feux { du premier rang. / du deuxième rang.
Marche aux différens pas.

Charge en dix temps.

66. Le canonnier étant au port d'armes, l'instructeur commande : CHARGE EN DIX TEMPS.

1. *Chargez* = (*vos*) ARMES.
1 *temps*, 2 *mouvemens*.

1. A la dernière partie du deuxième commandement, qui est ARMES, faire un demi-à-droite sur le talon gauche, le coude-pied droit vis-à-vis et à 8 centi-

mètres (3 pouces) du talon, détacher l'arme perpendiculairement à 11 centimètres (4 pouces) de l'épaule avec la main droite en l'élevant un peu, et la saisir de la main gauche à hauteur du teton droit, le petit doigt touchant le ressort de batterie, le pouce alongé sur le bois, baisser le coude et saisir la poignée sans que le premier doigt quitte la sous-garde.

2. Chasser avec la main droite la crosse sous le bras, la sous-garde un peu en dehors, la poignée à 5 centimètres (2 pouces) au-dessous du teton droit, le coude gauche collé au corps, le bout du canon à hauteur du menton, le pouce de la main droite contre la batterie au-dessus de la pierre, les quatre doigts fermés, l'avant bras droit le long de la crosse.

2. *Ouvrez* = (*le*) BASSINET.

1 *temps*.

67. A la dernière partie du commandement, qui est BASSINET, découvrir le bassinet, en poussant fortement la batterie avec le pouce de la main droite, et résistant de la main gauche; retirer le

coude droit en arrière, porter la main droite à la giberne et l'ouvrir.

3. *Prenez* = (*la*) CARTOUCHE.

1 *temps.*

68. A la dernière partie du commandement, qui est CARTOUCHE, prendre une cartouche, la tenir entre le pouce et les deux premiers doigts, la porter de suite entre les dents.

4. *Déchirez* = (*la*) CARTOUCHE.

1 *temps.*

69. A la dernière partie du commandement, qui est CARTOUCHE, déchirer la cartouche jusqu'à la poudre, la tenant près de l'ouverture entre le pouce et les deux premiers doigts, la descendre de suite et la placer perpendiculairement contre le bassinet, la paume de la main tournée vers le corps, le coude appuyé sur la crosse.

5. AMORCEZ.

1 *temps*, 2 *mouvemens.*

70. 1. Au commandement AMORCEZ, baisser la tête, porter l'œil sur le bassi-

net, le remplir de poudre, comprimer la cartouche près de l'ouverture avec le pouce et les deux premiers doigts; relever la tête et porter la main droite derrière la batterie, en appuyant les deux derniers doigts dessus.

2. Fermer fortement le bassinet avec les deux derniers doigts, en résistant de la main gauche, les deux premiers doigts et le pouce tenant toujours la cartouche; saisir de suite l'arme à la poignée avec les deux derniers doigts et la paume de la main droite, le poignet joint au corps, le coude en arrière et un peu détaché du corps.

6. *L'arme* = (*à*) GAUCHE.

1 *temps*, 2 *mouvemens*.

71. 1. A la dernière partie du commandement, qui est GAUCHE, redresser l'arme avec les deux mains en étendant vivement le bras droit, passer l'arme devant le corps en la tournant dans la main gauche, la batterie en dehors, faire en même temps, face en tête, en tournant sur le talon gauche et portant le pied

droit en avant, le talon à 8 centimètres (3 pouces) du coude-pied gauche.

2. Abandonner l'arme de la main droite, la descendre avec la gauche, le long et près du corps, l'avant-bras appuyé au-dessus de la hanche, la main gauche touchant le ressort de batterie, la sous-garde touchant la cuisse gauche, le bout du canon dans la direction de l'œil droit à 11 centimètres (4 pouces) du corps; saisir l'arme avec les deux derniers doigts de la main droite à 3 centimètres (1 pouce) de l'embouchure, les deux premiers doigts et le pouce contenant toujours la cartouche.

7. *Cartouche* = *(dans le)* CANON.

1 *temps.*

72. A la dernière partie du commandement, qui est CANON, porter l'œil sur le bout du canon, renverser la main droite vers le corps, en élevant le coude à hauteur du poignet, et verser la poudre dans le canon, secouer la cartouche, l'enfoncer avec le premier doigt et laisser la main renversée, les doigts joints et alongés.

8. *Tirez* = (*la*) BAGUETTE.

1 *temps*, 2 *mouvemens.*

73. 1. A la dernière partie du commandement, qui est BAGUETTE, en saisir le gros bout entre le pouce et le premier doigt, les autres doigts fermés, les ongles en avant, le coude un peu élevé, la tirer à moitié, redescendre la main pour la ressaisir au milieu; achever de la sortir de l'embouchoir, en étendant suffisamment le bras, la faire mouliner aussitôt entre le canon et le visage, en ramenant les ongles vers le corps et la tenant à pleine main; présenter le gros bout à un pouce de l'ouverture du canon, sans l'y engager.

2. L'engager dans le canon jusqu'à la main, remonter ensuite la main, en glissant le pouce le long de la baguette pour la saisir à la partie taraudée entre le pouce et le premier doigt ployé, les autres fermés, et achever de l'enfoncer.

9. BOURREZ.

1 *temps*, 2 *mouvemens.*

74. 1. Au commandement BOURREZ,

chasser trois fois de suite avec force la baguette dans le canon, en tenant toujours le bout taraudé, les doigts en dessous, le coude un peu détaché du corps.

2. Tirer vivement la baguette en lui donnant un élan, la ressaisir par le milieu à pleine main, les ongles vers le corps, achever de la sortir du canon, la faire mouliner aussitôt, en tournant la main les ongles en avant; l'engager dans l'embouchoir, remonter la main et achever de l'enfoncer, en appuyant sur le gros bout avec le petit doigt ployé; saisir ensuite le bout du canon à pleine main, le pouce alongé à un pouce de l'embouchure.

10. *Portez* = (*vos*) ARMES.

1 *temps*, 2 *mouvemens*.

75. 1. A la dernière partie du commandement, qui est ARMES, élever l'arme perpendiculairement avec la main gauche en la tournant, le canon à 11 centimètres (4 pouces) et vis-à-vis de l'épaule droite, la main gauche à hauteur de la hanche; replacer la main droite à la platine, et rapporter le pied droit à côté du gauche.

2. Appuyer l'arme à l'épaule avec la main droite et replacer vivement la main gauche sur le côté.

Charge à volonté.

Les canonniers exécutant bien la charge en dix temps, sont exercés à la charge à volonté, l'instructeur commande: CHARGE A VOLONTÉ.

Chargez = (*vos*) ARMES.

A la dernière partie du commandement, qui est ARMES, exécuter les dix temps de la charge, sans s'arrêter sur aucun et sans s'attendre les uns les autres.

L'instructeur doit exiger que les canonniers chargent les armes avec calme et sans précipitation; qu'ils conservent bien la position du corps en passant exactement par tous les mouvemens, notamment par ceux d'*amorcer*, *mettre la cartouche dans le canon*, et *bourrer*.

Des feux.

L'instructeur doit toujours se placer derrière la troupe pour commander les feux.

Position du premier rang.

L'instructeur commande :

Apprêtez = (*vos*) ARMES.

1 *temps*, 2 *mouvemens*.

76. 1. A la dernière partie du comman-

dement, qui est ARMES, faire un demi-à-droite sur le talon gauche, en portant le pied droit en équerre derrière le gauche, le coude-pied droit vis-à-vis et à 8 centimètres (3 pouces) du talon; détacher l'arme avec la main droite, perpendiculairement et à 11 centimètres (4 pouces) de l'épaule; la saisir de la main gauche, le petit doigt touchant le ressort de batterie, le pouce sur le canon; l'élever avec les deux mains, la gauche à hauteur du col; placer le pouce de la main droite sur la tête du chien, le premier doigt sur la sous-garde, les autres dessous, le coude à hauteur de la main.

2. Armer, en fermant vivement le coude droit, et saisir l'arme à la poignée.

(*En*) JOUE.

1 *temps.*

77. Au commandement JOUE, abaisser vivement le bout du canon; glisser la main gauche jusqu'à l'embouchoir, tenant l'arme avec le pouce et le premier doigt de cette main, les autres fermés; appuyer la crosse contre l'épaule, le

bout du canon un peu baissé, les coudes abattus sans être serrés au corps; baisser la tête sur la crosse, fermer l'œil gauche, diriger l'œil droit le long du canon pour ajuster, et placer le premier doigt de la main droite sous la détente.

78. Si on veut faire redresser les armes avant de faire feu, l'instructeur commande :

Redressez = (*vos*) ARMES.

1 *temps*.

A la dernière partie du commandement, qui est ARMES, retirer le doigt de dessus la détente; redresser vivement l'arme, et reprendre la position du deuxième mouvement d'*apprêtez vos armes*, n.° 76.

79. Si, après avoir fait apprêter ou redresser les armes, on veut les faire porter sans faire feu, l'instructeur commande :

PORTEZ = (*vos*) ARMES.

2 *temps*.

1. A la première partie du commandement, qui est PORTEZ, placer le pouce de la main droite croisé sur la tête du chien, le premier doigt sur la détente, les autres sous la sous-garde; tirer la tête du chien en arrière; appuyer le

premier doigt sur la détente, pour désarmer, en soutenant le chien avec le pouce; l'amener en avant, jusqu'à ce que la pierre touche la batterie, et l'assurer dans le cran du repos.

2. A la dernière partie du commandement, qui est ARMES, descendre l'arme avec les deux mains; la droite se replaçant à la platine; appuyer l'arme à l'épaule; replacer la main gauche sur le côté; faire face en tête, et rapporter le pied droit à côté du gauche.

80. Le canonnier étant *en joue*, si l'on veut faire feu, l'instructeur commande:

FEU.

1 *temps.*

Au commandement FEU, appuyer le premier doigt sur la détente et faire feu, sans baisser davantage la tête, ni la détourner, et rester dans cette position.

81. Si, après avoir fait feu, on ne veut pas faire charger les armes, l'instructeur commande:

PORTEZ = (*vos*) ARMES.

2 *temps.*

1. A la première partie du commandement, qui est PORTEZ, retirer vivement

l'arme et la placer la crosse sous le bras droit, en rapportant la main gauche contre le ressort de batterie, la sous-garde un peu en dehors, la poignée à 5 centimètres (2 pouces) au-dessous du teton droit, le coude gauche collé au corps, le bout du canon à hauteur du menton; placer le pouce de la main droite sur le chien, le premier doigt sur la détente, les autres derrière la sous-garde; mettre le chien au repos, en prenant garde de ne pas l'armer; fermer le bassinet et saisir l'arme à la poignée.

2. A la dernière partie du commandement, qui est ARMES, porter l'arme, en faisant face en tête, et replacer vivement la main gauche sur le côté.

82. Si, après avoir fait feu, on veut faire charger les armes, l'instructeur commande:

CHARGEZ.

1 *temps.*

Au commandement CHARGEZ, retirer vivement l'arme, et la placer la crosse sous le bras droit, en rapportant la main gauche contre le ressort de batterie, la sous-garde un peu en dehors, la poi-

gnée à 5 centimètres (2 pouces) au-dessous du teton droit, le coude gauche collé au corps, le bout du canon à hauteur du menton; mettre le chien au repos, exécuter la charge à volonté, et porter l'arme, en faisant face en tête.

Position du deuxième rang.

83. L'instructeur commande.

Apprêtez = (*vos*) ARMES.

1 *temps*, 2 *mouvemens*.

1. A la dernière partie du commandement, qui est ARMES, exécuter le premier mouvement d'*apprêtez vos armes*, n.° 76. déboîter en même temps, en portant le pied droit à 16 centimètres (6 pouces) sur la droite, et rapportant le pied gauche à 8 centimètres (3 pouces) en avant du coude-pied droit, pour être placé vis-à-vis du créneau à droite de son chef de file.

2. Exécuter le deuxième mouvement d'*apprêtez vos armes*, n.° 76.

(*En*) JOUE.

1 *temps*.

84. Au commandement JOUE, porter le pied gauche à 16 centimètres (6 pouces) en avant, le jarret droit tendu, abaisser vivement le bout du canon, de manière qu'il dépasse le premier rang; appuyer la crosse contre l'épaule droite; exécuter le reste du mouvement comme il est prescrit n.° 77.

Redressez = (*vos*) ARMES.

1 *temps.*

85. Comme il est prescrit n.° 78, en restant vis-à-vis du créneau, et rapportant le pied gauche à 8 centimètres (3 pouces) du coude-pied droit.

PORTEZ = (*vos*) ARMES.

2 *temps.*

86. 1. A la première partie du commandement, qui est PORTEZ, exécuter le premier mouvement de *portez vos armes*, n.° 81.

2. A la dernière partie du commandement, qui est ARMES, descendre l'arme avec les deux mains, la droite se replaçant à la platine; appuyer l'arme à l'épaule; replacer vivement la main gauche

sur le côté; revenir en même temps derrière son chef de file, en portant le pied gauche à 16 centimètres (6 pouces) sur la gauche; faire face en tête, et rapporter le pied droit à côté du gauche.

87. Le canonnier étant *en* JOUE, si l'on veut faire feu, l'instructeur commande :

FEU.

Comme il est prescrit n.° 80.

88. Si, après avoir fait feu, on ne veut pas faire charger les armes, l'instructeur commande :

PORTEZ = (*vos*) ARMES.

2 *temps.*

1. A la première partie du commandement, qui est PORTEZ, exécuter le premier mouvement de *portez vos armes*, n.° 81.

2. A la dernière partie du commandement, qui est ARMES, exécuter le deuxième mouvement de *portez vos armes*, n.° 81.

89. Si, après avoir fait feu, l'instructeur veut faire charger les armes, il commande :

CHARGEZ.

Au commandement CHARGEZ, retirer vivement l'arme et la placer la crosse

sous le bras droit, en rapportant la main gauche contre le ressort de batterie, la sous-garde un peu en dehors, la poignée à 5 centimètres (2 pouces) au-dessous du teton droit, le coude gauche collé au corps, le bout du canon à hauteur du menton; mettre le chien au repos; rapporter en même temps le pied gauche à 8 centimètres (3 pouces) du coude-pied droit; exécuter la charge à volonté; porter l'arme en faisant face en tête, et se replacer derrière son chef de file.

Marcher aux différens pas.

90. Les canonniers ayant le sabre au crochet, sont exercés aux différens pas et aux mouvemens détaillés dans la deuxième leçon; ceux armés du mousqueton sont exercés en outre à mettre l'arme au bras, ou sur l'épaule droite, et à la porter en marchant, ainsi qu'à faire feu avec des cartouches à poudre.

91. Quand on veut faire exécuter un demi-tour par canonnier, l'instructeur fait auparavant porter les armes.

92. Toutes les fois que l'on commande HALTE, les canonniers portent vivement l'arme.

93. Lorsqu'on exécute les feux à poudre, l'instructeur recommande aux canonniers d'observer, en mettant le chien au repos, si la fumée sort par la lumière, ce qui indique que le coup est parti. Si la

fumée ne sort pas, le canonnier, au lieu de recharger, passe derrière le rang; tenant son arme le bout en l'air, il fait face en arrière pour épingler et amorcer de nouveau.

Si le canonnier, croyant le coup parti, a mis une seconde charge dans son arme, il doit en bourrant s'en apercevoir par la hauteur de la charge.

L'instructeur fait toujours l'inspection des armes après les feux à poudre, afin de s'assurer si quelque canonnier n'a pas fait la faute de mettre plus d'une cartouche dans son mousqueton, il veille aussi à ce que le canonnier, en mettant le chien au repos, ne réarme pas son mousqueton par trop de précipitation.

ÉCOLE DE LA SECTION A PIED.

94. Les canonniers qui composent la section sont en petite tenue, schakos, et armes; ceux des batteries à cheval ont le sabre au crochet.

La section est divisée en deux pièces. Un sous-officier placé en serre-file dirige la pièce de gauche quand on rompt la section par pièce; un autre, sous le nom de sous-instructeur, est chargé de seconder l'instructeur, et dirige la piece de droite.

Quand la section est en bataille, le sous-instructeur est placé à 1 pas (2/3 de mètre) en avant du centre; il marche en tête de la colonne, quand la section est par file, et au centre de la pièce, tête de colonne, lorsque la section est rompue par pièce.

Les canonniers règlent leur pas sur celui du sous-instructeur, le serre-file y veille attentivement.

Chaque mouvement est exécuté d'abord au pas ordinaire et ensuite au pas accéléré.

Les conversions sont d'abord exécutées par rang; tous les mouvemens de rupture et de formation sont, en outre, exécutés de pied ferme et en les décomposant, pour en faire mieux comprendre le mécanisme.

L'instructeur fait chaque jour changer les canonniers de rang, et met au deuxième ceux qui la veille étaient au premier, afin de leur donner l'habitude des deux rangs.

Chaque mouvement, après avoir été correctement exécuté par la droite, doit être répété par la gauche, et comme chacun s'exécute par des moyens inverses et suivant les mêmes principes que par la droite, il est inutile de s'occuper des mouvemens par la gauche.

PREMIÈRE LEÇON.

Principes généraux d'alignement.

Alignement successif des files dans la section et alignement de la section.

Ouvrir et serrer les rangs.

Faire reculer la section.

Marche de flanc et à rangs ouverts.

Changement de direction.

Marche oblique individuelle.

La section marchant par le flanc, la former en avant ou sur la droite en bataille.

Former la section à gauche sur un rang.

Former la section à droite sur deux rangs.

Maniement des armes.

Des feux.

Principes généraux d'alignement.

95. Les canonniers pour s'aligner doivent accorder leurs épaules avec celles de leurs voisins du côté de l'alignement et fixer les yeux sur la ligne des yeux, de manière à apercevoir la poitrine du deuxième canonnier de leur rang du même côté; à cet effet, ils doivent tourner la tête, sans cesser de rester carrément dans le rang, et sentir légèrement du coude le coude de leur voisin du côté de l'alignement.

Les canonniers du deuxième rang, indépendamment de l'alignement, doivent être exactement derrière leur chef de file, ayant soin de conserver 33 centimètres (1 pied) de distance, mesurés des épaules des hommes du premier rang à la poitrine des hommes du deuxième rang.

Alignement successif des files dans la section et alignement de la section.

96. L'instructeur fait porter les deux files de droite, ou de gauche, trois pas en avant, et les aligne parallèlement à la section par les commandemens :

1. *Deux files de droite* (ou *de gauche*) *En* = AVANT.
2. MARCHE.
3. HALTE.
4. *A droite* (ou *à gauche*) = ALIGNEMENT.
5. FIXE.

1. *Par file à droite* (ou *à gauche*) = ALIGNEMENT.
2. FIXE.

Au commandement ALIGNEMENT, chaque file se porte successivement en avant, sans à-coup; les canonniers tournent la tête à droite et raccourcissent les derniers pas, afin d'arriver à hauteur des files déjà formées, sans dépasser l'alignement; s'arrêtent alors, et conservent la tête à droite jusqu'au commandement FIXE; replacer alors la tête directe. (L'instructeur fait le commandement FIXE, lorsque la dernière file est alignée.)

97. Les canonniers exécutant correctement ces alignemens, on répète cette instruction en donnant aux deux files de droite une direction oblique. A cet effet, l'instructeur fait exécuter à ces deux files un demi-à-droite et les fait marcher trois pas dans cette nouvelle direction. La section se trouvant ainsi démasquée, le reste du mouvement s'exécute par les commandemens et suivant les principes prescrits n.° 96.

Chaque file, lorsqu'elle est près d'arriver vis-à-vis de la place qu'elle doit occuper, exécute un demi-à-droite, afin qu'ayant quitté la section par une ligne droite, elle arrive sur le nouvel alignement par une autre ligne.

Ouvrir et serrer les rangs.

98. Pour faire ouvrir les rangs, l'instructeur commande :

1. *En arrière* = OUVREZ VOS RANGS.
2. MARCHE.
3. *A droite* = ALIGNEMENT.
4. FIXE.

Au commandement MARCHE, le premier rang reste immobile; le deuxième fait douze pas en arrière; chaque canonnier conserve la direction de son chef de file; le serre-file se porte à six pas en arrière du rang; le sous-instructeur à six pas en avant, et fait face à la troupe par un demi-tour à droite.

Au commandement *à droite* = ALIGNEMENT, les canonniers du deuxième rang s'alignent à droite.

Au commandement FIXE, replacer la tête directe.

Avant de faire ouvrir ou serrer les rangs, on fait toujours porter les armes.

Faire reculer la section.

99. La section étant de pied ferme, l'instructeur commande :

1. *Section en arrière.*
2. *Guide à droite* (ou *à gauche*).
3. MARCHE.

Au commandement MARCHE, tous les canonniers partent du pied gauche, se portent en arrière, se réglant du côté du guide.

Lorsque la section a reculé quelques pas, l'instructeur, pour l'arrêter, commande :

1. *Section.*
2. HALTE.
3. *A droite* (ou *à gauche*) = ALIGNEMENT.
4. FIXE.

Marche de flanc et à rangs ouverts.

100. Chaque rang est exercé d'abord séparément à la marche de flanc; à cet effet, les rangs étant ouverts, l'instructeur fait commander le deuxième rang par le sous-instructeur et commande lui-même le premier.

On commande :

1. *Canonniers à droite* (ou *à gauche*).
2. (*A*) *droite* ou (*à*) *gauche.*

Comme il est prescrit n.° 10.

On commande ensuite :

1. *Colonne en avant.*
2. MARCHE.

Au commandement MARCHE, tous les canonniers partent ensemble du pied

gauche. Chaque canonnier se maintient, autant que possible, à la même distance de celui qui le précède, et exactement derrière lui, de manière que sa tête lui cache celles des canonniers qui sont en avant.

Les canonniers doivent avoir la tête directe, et ne pas regarder les pieds de celui qui précède, afin de conserver les distances; ils doivent maintenir les épaules carrément dans la direction, ne pas tourner les pieds trop en dehors, et marcher sans se balancer.

101. La colonne étant en marche, pour l'arrêter, on commande :

1. *Colonne.*
2. HALTE.

Au commandement *colonne,* le canonnier qui est en tête, marque le pas, et chacun serre à sa distance.

Au commandement HALTE, toute la colonne arrête, et personne ne bouge plus.

L'instructeur veille à ce qu'en reprenant leurs distances, les canonniers ne se serrent pas trop.

102. Pour remettre les canonniers face en tête, on commande :

1. FRONT.
2. *A droite* (ou *à gauche*) = ALIGNEMENT.

3. Fixe.

Au commandement front, chaque canonnier fait front par un à-gauche ou par un à-droite.

Au commandement fixe, replacer la tête directe.

Quand on fait *canonnniers à droite*, au commandement front, on exécute un *à-gauche;* quand on fait *canonniers à gauche*, on fait front par un *à-droite*.

103. Quand on fait front par un *à-gauche*, l'alignement est à droite, et quand on fait front par un *à-droite*, l'alignement est à gauche.

Changement de direction.

104. Chaque rang étant en marche séparément, on commande :

1. *Tournez* = (*à*) droite (ou *à* gauche).
2. *En* = avant.

Au commandement droite, le premier canonnier tourne du côté indiqué, sans ralentir le pas. Chaque canonnier tourne successivement sur le même terrain où le premier a tourné.

Au commandement en avant, le premier canonnier se porte droit devant lui dans la nouvelle direction; il est suivi par les autres.

Marche oblique individuelle.

105. Chaque rang étant en marche séparément, on commande :

1. *Oblique à droite* (ou *à gauche*).
2. MARCHE.

Le mouvement s'exécute comme il est prescrit n.° 23.

Pour faire reprendre la direction primitive, on commande : *En* = AVANT, ce qui s'exécute comme au n.° 24.

Les obliques, avant d'être exécutés en marchant, le sont d abord de pied ferme, en se conformant, pour le commandement, à ce qui est prescrit n.° 12.

Tous ces mouvemens s'exécutant correctement par rang, l'instructeur réunit la section et les fait exécuter de nouveau par les deux rangs réunis.

Dans la marche de flanc, les canonniers du premier rang sont guides. Ils se maintiennent à leur distance et dans la direction de ceux qui précèdent; les canonniers du deuxième rang marchent à hauteur de leurs chefs de file, en sentant legèrement le coude de leur côté.

Dans les changemens de direction, le canonnier placé du côté vers lequel la conversion s'exécute, tourne comme il est prescrit n.° 22; et celui du côté opposé tourne en alongeant le pas, sentant le coude de son voisin, et cédant à sa pression.

Dans la marche oblique individuelle, les canonniers n'ayant plus le contact des coudes, ne peuvent se maintenir alignés qu'en prenant des directions bien parallèles et en conservant l'égalité du pas.

La section marchant par le flanc, la former en avant ou sur la droite en bataille.

106. La colonne étant en marche, la droite en tête, pour la former en avant en bataille, l'Instructeur commande :

1. *En avant en bataille.*
2. MARCHE.
3. HALTE.
4. *A droite* = ALIGNEMENT.
5. FIXE.

Au commandement MARCHE, le premier canonnier du premier rang continue de marcher droit devant lui. Le premier canonnier du deuxième rang, qui marche à hauteur de son chef de file, ralentit le pas et se place derrière lui en obliquant à gauche. Tous les autres canonniers obliquant à gauche de suite, viennent se placer successivement à la gauche des premiers; chaque canonnier s'arrête à hauteur du rang dont il fait partie, porte les armes et s'aligne à droite.

Au commandement FIXE, replacer la tête directe.

L'instructeur commande HALTE, lorsque le premier canonnier a marché dix pas.

Il fait le commandement *à droite* = ALIGNEMENT, immédiatement après celui de HALTE, et il ne commande FIXE que lorsque la dernière file est alignée.

107. La colonne étant en marche, la droite en tête, pour la former en bataille sur le prolongement en avant de son flanc droit, l'instructeur commande :

1. *Sur la droite en bataille.*
2. MARCHE.
3. HALTE.
4. *A droite* = ALIGNEMENT.
5. FIXE.

Au commandement MARCHE, les deux premiers canonniers tournent à droite et se portent en avant dans cette nouvelle direction. Aussitôt après avoir tourné, le premier canonnier du deuxième rang, qui marche à hauteur de son chef de file, ralentit le pas et se place derrière lui en obliquant à gauche. Tous les autres canonniers continuent de marcher droit devant eux, ne tournent que successivement et à un pas plus loin que les canonniers qui précèdent; ceux du deuxième rang ralentissant le pas, après la conversion, pour se placer derrière

leur chef de file : chaque file se place à la gauche de celles déjà formées. Chaque canonnier s'arrête à hauteur du rang dont il fait partie, porte les armes et s'aligne à droite.

L'instructeur se conforme, pour faire les commandemens HALTE, *à droite* = ALIGNEMENT et FIXE, à ce qui est prescrit n.° 106.

108. La colonne marchant la gauche en tête, le mouvement s'exécute suivant les mêmes principes et par les moyens inverses, aux commandemens :

1. *Sur la gauche en bataille.*
2. MARCHE.
3. HALTE.
4. *A gauche* = ALIGNEMENT.
5. FIXE.

Ces mouvemens sont exécutés, d'abord, la colonne étant arrêtée.

L'instructeur exige que les canonniers marchent bien unis jusqu'après leurs conversions, et qu'alors seulement le canonnier du deuxieme rang ralentisse le pas et se place derrière son chef de file.

L'instructeur se tient du côte de la formation, et en arrière de la nouvelle ligne, jusqu'à ce que la dernière file soit formée.

Il veille à ce que les canonniers exécutent le mouvement correctement et ne se trompent pas de rang.

Former la section à gauche sur un rang.

109. La section étant formée sur deux rangs et au port d'armes, l'instructeur commande :

1. *A gauche sur un rang.*
2. MARCHE.
3. HALTE.
4. FRONT.
5. *A droite* = ALIGNEMENT.
6. FIXE.

Au commandement MARCHE, les canonniers du premier rang ne bougent pas ; ceux du deuxième font *canonniers à gauche*, et se portent ensemble droit devant eux.

Au commandement HALTE, les canonniers s'arrêtent.

Au commandement FRONT, ils font un *à-droite.*

Au commandement *à droite* = ALIGNEMENT, les canonniers du deuxième rang se portent à hauteur du premier rang et s'alignent sur lui.

Au commandement FIXE, replacer la tête directe.

L'instructeur ne fait le commandement HALTE, que lorsque le canonnier de droite du deuxième rang arrive à hauteur du canonnier de gauche du premier rang.

Former la section à droite sur deux rangs.

110. La section étant sur un rang et au port d'armes, l'instructeur commande :

1. *A droite sur deux rangs.*
2. MARCHE.
3. *A droite* = ALIGNEMENT.
4. FIXE.

Au commandement MARCHE, les canonniers du premier rang se portent en avant à un pas (⅔ de mètre); ceux du deuxième rang font *canonniers à droite*, et se portent ensemble droit devant eux; chacun s'arrête derrière son chef de file, fait front sans commandement.

Au commandement *à droite* = ALIGNEMENT, les canonniers s'alignent à droite.

Au commandement FIXE, replacer la tête directe.

Maniement des armes.

111. La section, étant en bataille, est exercée au maniement des armes, d'abord à rangs ouverts, puis à

rangs serrés. L'instructeur s'attache à donner de l'ensemble aux canonniers, et, s'il le juge nécessaire, il fait exécuter le maniement des armes par temps et mouvemens, en faisant les commandemens 2, 3, 4 etc., mais sans explication.

Des feux.

112. La section étant en bataille, l'instructeur commande :

1. *Feu de section.*
2. *Commencez le feu.*

Au premier commandement, le sous-instructeur se porte vivement derrière le centre de la section, à six pas (4 mètres) en arrière du serre-file.

Au deuxième commandement, le sous-instructeur commande :

1. *Section.*
2. *Apprêtez* = (*vos*) ARMES.
3. (*En*) JOUE.
4. *Feu*, ou *redressez* = (*vos*) ARMES.
5. *Chargez*, ou *portez* = (*vos*) ARMES.

Ce qui s'exécute comme à l'école du canonnier à pied.

113. Les armes étant portées, le sous-instructeur fait aussitôt recommencer le feu par les mêmes commandemens, et le feu continue jusqu'à la sonnerie *pour faire cesser le feu;* si l'instructeur n'a pas un trompette, il commande :

Cessez le feu.

A la sonnerie ou à ce commandement, les canonniers achèvent de charger les armes, et les portent. Le sous instructeur reprend la place de bataille.

114. Pour faire exécuter les feux par le deuxième rang, l'instructeur commande :

1. *Feux en arrière.*
2. *Canonniers demi-tour* = (*à*) DROITE.

Au premier commandement, le serre-file passe vivement par une des ailes de la section, et se place à un pas (⅔ de mètre) en arrière du premier rang, devenu le deuxième, et vis-à-vis de sa place de bataille. Le sous-instructeur se porte également en arrière pour commander le feu.

Au deuxième commandement, les canonniers exécutent le demi-tour, et l'instructeur commande :

1. *Feu de section.*
2. *Commencez le feu.*

Ce qui s'exécute comme il est prescrit n.° 112, le deuxième rang prenant la position indiquée pour le premier, et le premier rang celle prescrite pour le deuxième.

L'instructeur fait cesser le feu, comme il est prescrit n.° 113.

115. Pour remettre la section face en tête, l'instructeur commande :

Canonniers demi-tour = A DROITE.

Pendant ce mouvement, le sous-instructeur et le serre-file reprennent leur place.

116. L'instructeur veille à ce que les canonniers du deuxième rang se placent exactement à leurs créneaux pour l'exécution des feux, et reprennent ensemble leurs chefs de file en portant les armes. Il recommande au sous-instructeur de ne mettre entre les commandemens JOUE et FEU que l'intervalle nécessaire pour laisser aux canonniers le temps de bien ajuster. Il se place de manière à voir les deux rangs, et à remarquer les fautes.

L'instructeur recommande aux canonniers le plus grand calme pendant les feux, sans que cela fasse rien perdre de la vivacité dans l'exécution. Il donne pour principe aux hommes du premier rang, de conserver le talon gauche en place, afin que l'alignement ne soit pas dérangé; il vérifie, après les feux, si ce principe a été observé.

Lorsque les canonniers exécutent les feux correctement et avec ensemble, on les fait tirer à poudre.

DEUXIÈME LEÇON.

Marche de la section en bataille.
Des conversions.
Des conversions à pivot mouvant.

Marche oblique individuelle.

La section marchant en colonne par le flanc, la remettre de front sans l'arrêter.

Rompre la section en colonne par pièce.

Marche directe en colonne par pièce.

La section étant en colonne par pièce, de pied ferme ou en marche, la former à gauche, à droite, en avant et sur la droite en bataille.

La section étant en colonne par pièce et en marche, former la section.

La section marchant en bataille, la rompre par pièce.

Passage du défilé.

Marche de la section en bataille.

117. La section étant en bataille, les canonniers alignés, l'instructeur indique au guide de gauche un point fixe dans une direction perpendiculaire au front de la section ; il lui prescrit de prendre un point intermédiaire, de ne jamais perdre de vue ces deux points, afin de se maintenir toujours dans la direction et d'en choisir un plus éloigné à mesure qu'il approche du premier qu'il a pris.

Pour donner le point de direction, l'instructeur se place exactement derrière la file de droite ou de gauche, et indique au canonnier du premier rang un objet dans la campagne, immobile et apparent, tel qu'une maison, un clocher, un arbre, etc.; il indique le même objet au canonnier du deuxième rang, qui se maintient toujours à sa distance et en file, de ma-

nière que l'homme du premier rang lui cache le point indiqué.

118. L'instructeur commande ensuite:

1. *Section en avant.*
2. *Guide à droite* (ou *à gauche*).
3. MARCHE.

Au commandement MARCHE, les canonniers partent tous ensemble; ils règlent leur pas sur celui du sous-instructeur, qui marche devant le front de la section; s'ils le perdent, l'instructeur commande: AU PAS.

Pendant la durée de la marche, l'instructeur se porte tantôt sur le flanc du côté du guide, pour s'assurer que les canonniers marchent alignés, tantôt derrière le guide, pour veiller à ce qu'ils suivent la direction indiquée.

Pour se maintenir alignés, les canonniers doivent sentir légèrement le coude de leur voisin du côté du guide, avoir les yeux fixés devant soi, conserver l'aisance des files et marcher au pas. Dans tous les instans de la marche, les canonniers doivent céder à la pression qui vient du côté du guide et résister à celle qui vient du côté opposé.

Si les canonniers sont en avant ou en arrière de l'alignement, trop rapprochés ou trop écartés de leur voisin du côté du guide, ils s'en éloignent ou s'en rapprochent avec modération et en gagnant du terrain en avant.

Lorsque le guide se sent jeté hors de sa direction, il étend le bras en avant pour indiquer qu'il est forcé;

alors les canonniers doivent jeter un coup d'œil sur le guide et s'en éloigner jusqu'à ce qu'ils aient repris l'aisance nécessaire.

Le canonnier qui est à l'aile opposée au guide n'est pas astreint à tenir la tête directe, il doit s'attacher à rester aligné sur le guide et sur l'ensemble de la troupe.

L'instructeur a l'attention de commander le guide à droite et à gauche alternativement, pour que les canonniers en prennent une égale habitude.

Lorsqu'après avoir marché, on arrête les sections, l'alignement est commandé du côté où était le guide.

Pour exercer la section à la marche directe, on la conduit à l'extrémité du terrain, où elle puisse marcher long-temps sans changer de direction.

Les canonniers sont exercés, en marchant en bataille, à marquer le pas, changer le pas, passer du pas accéléré au pas ordinaire et du pas ordinaire au pas accéléré.

119. Pour arrêter la section, l'instructeur commande :

1. *Section.*
2. HALTE.
3 *A droite* (ou *à gauche*) = ALIGNEMENT.
4. FIXE.

Au commandement HALTE, les canonniers s'arrêtent.

Au commandement *à droite* = ALIGNEMENT, ils s'alignent.

Au commandement FIXE, replacer la tête directe.

Des conversions

120. On distingue de deux sortes de conversions, la conversion à pivot fixe, et la conversion à pivot mouvant.

La conversion est toujours à pivot fixe, excepté dans le cas où l'on commande : *tournez à gauche* (ou *à droite*).

La conversion à pivot fixe a pour objet principal, lorsque la section fait partie de la batterie, de la faire passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne, et de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille.

Le canonnier qui forme le pivot de la conversion tourne sur lui-même, en marquant le pas.

La conversion à pivot mouvant s'emploie dans les changemens de direction successifs en colonne.

Dans cette conversion le pivot mouvant a pour objet de dégager par degrés le terrain où commence le mouvement, et de l'abandonner en avançant dans la nouvelle direction.

Le canonnier pivot décrit un arc de cercle, en faisant le pas de six pouces.

Dans toute espèce de conversion, le canonnier qui est au pivot, doit tourner légèrement la tête du côté de l'aile marchante, afin de conformer son mouvement au sien, et de rester toujours aligné avec le conducteur de cette aile.

Le canonnier placé à l'aile marchante, tourne dans les deux conversions, en alongeant le pas autant que possible et mesure de l'œil le cercle qu'il a à parcourir, de manière à ne point ouvrir ni serrer les files; il tourne parfois la tête du côté du pivot sans appuyer de ce côté, pour voir l'ensemble du rang; s'il s'aperçoit que les canonniers se resserrent ou s'ouvrent, il agrandit ou diminue, sans

précipitation, l'étendue de son cercle, en gagnant plus de terrain en avant que sur le côté.

Les autres canonniers décrivent des arcs de cercle, en raison de l'éloignement où ils se trouvent du pivot et font le pas proportionné à la place qu'ils occupent dans le rang, c'est-à-dire d'autant plus court qu'ils sont plus rapprochés du pivot.

Pendant toute la durée de la conversion, les canonniers doivent avoir la tête légèrement tournée du côté de l'aile marchante, pour régler la longueur de leur pas sur cette aile, et se maintenir alignés; ils doivent aussi conserver les épaules carrément, et sentir légèrement le coude du côté du pivot, afin de rester liés de ce même côté.

Les canonniers doivent encore céder à la pression qui vient du côté du pivot, et résister à celle qui vient de l'aile marchante.

Lorsque les files sont ouvertes, les canonniers doivent se rapprocher insensiblement du pivot, en diminuant leur cercle par degrés et en gagnant du terrain en avant. Dans ce cas ils donnent alternativement un coup d'œil sur le pivot et sur l'aile marchante.

Lorsque les canonniers sont serrés, ils doivent reprendre l'ai ance avec modération, en agrandissant leur cercle par degrés et gagnant plus de terrain en avant que sur le côté; à cet effet ils donnent alternativement un coup d'œil sur l'aile marchante et sur le pivot.

Dans toute espèce de conversions, les canonniers doivent cesser de converser et reprendre leur marche à la dernière partie du commandement *en* = AVANT, à quelque point que l'on soit de la conversion; il faut veiller aussi à ce que les ailes qui deviennent pivots ou ailes marchantes, ne ralen-

tissent pas le pas ou ne l'augmentent pas, avant le commandement d'exécution.

La conversion à pivot fixe est commandée du côté du guide, à moins de nécessité contraire.

Lorsqu'après une conversion à pivot fixe, on arrête la section, l'alignement est toujours commandé du côté de l'aile marchante; mais comme le pivot ne doit jamais bouger de place, l'aile marchante doit arriver à sa hauteur.

Lorsqu'après une conversion à pivot fixe on porte la section en avant, le guide est commandé sur l'aile marchante, immédiatement après le commandement *en* = AVANT, à moins que le mouvement de la section dans les batteries n'exige le contraire.

L'école de conversion doit commencer par rang de section: à cet effet on porte le premier rang en avant, et on le fait arrêter lorsqu'il se trouve entre les deux rangs une distance double de leur front, le serre-file reste à sa place, le sous-instructeur se place derrière le premier rang; chacun d'eux surveille le rang derrière lequel il est placé.

121. Les rangs étant alignés, l'instructeur commande:

1. *Section en cercle à droite* (ou *à gauche*).
2. MARCHE.

Au commandement MARCHE, les canonniers se mettent en mouvement, tournant la tête du côté de l'aile marchante, le canonnier qui conduit cette aile, mesurant de l'œil l'étendue du cercle qu'il doit parcourir, pour ne causer ni ouverture ni resserrement dans

le rang, et les canonniers restant alignés; le pivot tourne sur lui-même, en se réglant, ainsi que les autres canonniers, sur l'aile marchante.

L'instructeur recommande aux canonniers de conserver assez d'aisance pour éviter la pression dans les rangs.

122. Lorsque les canonniers ont fait un tour ou deux, l'instructeur, pour arrêter, commande :

1. *Section.*
2. HALTE.
3. *A gauche* (ou *à droite*)=ALIGNEMENT.
4. FIXE.

Au commandement HALTE, les canonniers s'arrêtent.

Au commandement *à gauche* = ALIGNEMENT, ils s'alignent du côté indiqué.

Au commandement FIXE, replacer la tête directe.

123. On porte ensuite les deux rangs en avant, conservant la même distance entre eux, et on leur fait recommencer le même mouvement de conversion. Lorsque l'instructeur veut faire reprendre la marche directe, il commande :

1. *En* = AVANT.
2. *Guide à gauche* (ou *à droite*).

Au commandement AVANT, les canonniers reprennent la marche directe.

Au commandement *guide à gauche* (ou *à droite*), les canonniers se règlent du côté indiqué.

124. Les canonniers conversant en cercle à droite, pour faire changer le côté de la conversion sans arrêter, l'instructeur commande:

1. *Section en cercle à gauche.*
2. MARCHE.

Au commandement MARCHE, l'aile gauche devient pivot, et marque le pas; l'aile droite, prenant le pas auquel marchait l'aile gauche, se porte en avant et décrit un cercle proportionné à l'étendue du front.

125. Les canonniers étant suffisamment exercés aux conversions par rang, on fait serrer les rangs, pour exécuter les conversions par section, en suivant la même direction. L'instructeur commande :

1. *Section en cercle à droite*(ou *à gauche*).
2. MARCHE.

Au commandement MARCHE, les canonniers du premier rang exécutent leur mouvement comme il est prescrit n.°121; les canonniers du 2.e rang tournent la tête du côté de l'aile marchante, et marchent sur les traces de leurs chefs de file; celui qui est pivot, tourne en

obliquant à gauche (ou à droite), pour se maintenir derrière son chef de file.

Pour arrêter les conversions, voir n.° 122.

126. La section étant de pied ferme, pour la placer dans une direction perpendiculaire à l'ancien front, l'instructeur commande :

1. *Section à droite* (ou *à gauche*).

2. MARCHE.

3. HALTE.

4. *A gauche* (ou *à droite*) = ALIGNEMENT.

5. FIXE.

Ce qui s'exécute suivant les principes de la conversion à pivot fixe.

L'instructeur fait le commandement HALTE, lorsque l'aile marchante est près de terminer son quart de conversion.

La section étant de pied ferme ou en marche, pour faire face en arrière ou pour la placer dans une direction oblique à son ancien front, on exécute des conversions équivalant à des demi-tours à droite (ou à gauche), ou à des demi-à-droite (ou à-gauche).

Avant d'aligner la section, l'instructeur porte le canonnier de l'aile marchante à hauteur du pivot, afin que les canonniers ne soient pas obligés de rentrer pour s'aligner.

127. La section étant de pied ferme, pour faire face en arrière, l'instructeur commande :

1. *Section demi-tour à droite* (ou *à gauche*).

2. MARCHE.
3. HALTE.
4. *A gauche* (ou *à droite*) = ALIGNEMENT.
5. FIXE.

Ce qui s'exécute suivant les principes du n.° 126, la section parcourant une moitié de cercle équivalant à deux à-droite.

L'instructeur fait le commandement de HALTE, lorsque l'aile marchante est près d'arriver face en arrière sur une ligne parallèle à l'ancien front.

128. La section étant de pied ferme, pour la placer vers la droite dans une direction oblique à l'ancien front, l'instructeur commande :

1. *Section demi-à-droite* (ou *demi-à-gauche*).
2. MARCHE.
3. HALTE.
4. *A gauche* (ou *à droite*) = ALIGNEMENT.
5. FIXE.

L'instructeur fait le commandement HALTE, lorsque l'aile marchante est près d'arriver à la moitié d'un à-droite ou d'un à-gauche.

Avant d'aligner la section, l'instructeur fait porter le canonnier de l'aile marchante à hauteur du pivot, afin que les canonniers n'aient pas à reculer pour s'aligner.

Des conversions à pivot mouvant.

129. La section étant en marche et supposée tête de colonne, pour lui faire changer de direction, l'instructeur commande :

Tête de colonne à gauche ou à droite.

A ce commandement le sous-instructeur commande :

1. *Tournez* = (*à*) GAUCHE (ou *à* DROITE).
2. *En* = AVANT.

Au commandement GAUCHE, la section tourne à gauche. Le canonnier qui est au pivot fait des pas de six pouces et décrit un arc de cercle ; le canonnier qui est à l'aile marchante, alonge le pas autant que possible et se règle sur le pivot pendant toute la durée du mouvement.

Au commandement AVANT, fait au moment où la conversion se termine, la section reprend la marche directe.

Marche oblique individuelle.

130. La section marchant en bataille, l'instructeur commande :

1. *Oblique à droite* (ou *à gauche*).
2. MARCHE.

Au commandement MARCHE, chaque canonnier fait un quart d'*à-droite* ou d'*à-gauche*, et se porte droit devant lui dans

la nouvelle direction. Les canonniers n'ayant plus le contact des coudes, doivent régler leur marche de manière que la tête de leur voisin, du côté du guide, leur cache celles des autres canonniers du rang. L'égalité du pas et celle du degré d'obliquité suffisent pour se maintenir aligné. Les canonniers du deuxième rang se maintiennent à leur distance dans la direction du canonnier placé à côté de leur chef de file habituel. Pour reprendre la direction primitive, on se conforme à ce qui est prescrit n.° 105.

La section marchant en colonne par le flanc, la remettre de front sans l'arrêter.

131. La colonne ayant la droite en tête, l'instructeur commande :

1. *Canonniers à gauche.*
2. MARCHE.
3. *En* = AVANT.
4. *Guide à droite.*

Au commandement MARCHE, chaque canonnier exécute un *à-gauche*, et au

commandement *en* = AVANT, se porte droit devant lui.

Si, au lieu de se porter en avant après le mouvement, l'on veut arrêter, l'instructeur commande :

1. HALTE.
2. *A droite* = ALIGNEMENT.
3. FIXE.

132. La colonne ayant la gauche en tête, le mouvement s'exécute suivant les mêmes principes et par les moyens inverses.

133. La section marchant en bataille, pour la mettre en colonne par le flanc sans arrêter, l'instructeur commande :

1. *Canonniers à droite.*
2. MARCHE.
3. *En* = AVANT.
4. *Guide à gauche.*

Au commandement MARCHE, chaque canonnier exécute un *à-droite* et se porte ensuite droit devant lui.

134. Pour mettre la section en colonne par le flanc, la gauche en tête, le mouvement s'exécute suivant les mêmes principes et par les moyens inverses.

Rompre la section en colonne par pièce.

135. La section étant en bataille, l'instructeur, voulant la rompre par pièce, commande :

1. *Pièces à droite.*
2. MARCHE.
3. HALTE.

Au commandement MARCHE, chaque pièce exécute son *à-droite* suivant les principes des conversions à pivot fixe.

Le sous-instructeur se place un pas en avant du centre de la pièce de droite, et le serre-file se porte sur le flanc droit pour surveiller la pièce de gauche.

Au commandement HALTE, les pièces s'arrêtent.

L'instructeur fait le commandement HALTE, à l'instant où les pièces sont près de finir leur conversion.

Si le guide de gauche n'est pas dans la direction du guide de la pièce de droite, il ne doit chercher à s'y mettre que lorsque la colonne est formée.

Marche direete en colonne par pièce.

136. La colonne avec distance a pour objet, en transportant une troupe d'une position à une autre, de conserver la possibilité de la former en bataille dans tous les sens.

Dans cet ordre de colonne, le guide de la pièce de gauche doit conserver entre lui et celui de la pièce de droite, qui le précède, une distance égale au front de la pièce, et régler son pas sur celui de ce même guide.

L'observation des distances étant l'objet le plus essentiel dans la marche en colonne, tout lui est subordonné; s'il arrive que la distance du guide de la pièce de gauche augmente ou diminue, il fait en sorte de réparer cette faute avec modération et sans à-coup.

Les obstacles du terrain rendent quelquefois impossible de conserver la direction du guide. Il suffit alors d'astreindre le guide de la pièce de gauche à passer par les mêmes points que le guide de la pièce de droite.

Avant de mettre la colonne en marche, l'instructeur donne au guide de la première pièce un point de direction; ce guide choisit des points intermédiaires, afin d'être sûr de marcher droit : on indique toujours au guide de l'autre pièce le point fixe donné au guide de celle qui est en tête; celui-ci sert de point intermédiaire à l'autre.

Ces deux guides conservent pendant toute la durée de la marche, la direction qui leur a été donnée.

137. La section étant en colonne avec distance, l'instructeur commande :

1. *Colonne en avant.*
2. MARCHE.
3. *Guide à gauche.*

Au commandement MARCHE, les deux pièces se mettent en mouvement.

Au commandement *guide à gauche*, les canonniers se règlent à gauche.

138. La colonne étant en marche, l'instructeur, voulant la faire arrêter, commande :

1. *Colonne.*
2. HALTE.

Au commandement HALTE, les deux pièces s'arrêtent.

La section étant en colonne par pièce, de pied ferme ou en marche, la former à gauche, à droite, en avant et sur la droite en bataille.

139. La colonne étant de pied ferme ou en marche, l'instructeur, voulant la former à droite ou à gauche en bataille, commande :

1. *A gauche en bataille.*
2. MARCHE.
3. HALTE.
4. *A droite* = ALIGNEMENT.
5. FIXE.

Au commandement MARCHE, la section se met en bataille, suivant les principes de conversion.

L'instructeur commande HALTE, à l'instant où les ailes marchantes sont près de finir leur emboitement, et de suite *à droite* = ALIGNEMENT ; à ce dernier commandement, les ailes marchantes achèveront leur emboitement et les pièces s'aligneront.

La section étant alignée, l'instructeur commande : FIXE.

Le sous-instructeur reprend sa place de bataille.

140. L'instructeur, aussitôt qu'il a commandé HALTE, se porte rapidement à l'aile droite de la section, pour juger si les pivots ont bien exécuté leurs mouvemens, et si les canonniers s'alignent correctement.

141. La section étant en colonne par pièce de pied ferme ou en marche, pour la former en avant en bataille, l'instructeur commande :

1. *En avant en bataille.*
2. *Oblique à gauche.*
3. MARCHE.

Au commandement MARCHE, la pièce tête de colonne continue à marcher droit devant elle; la pièce de gauche oblique à gauche, marche dans cette direction et se redresse vis-à-vis de la place qu'elle doit occuper dans la section.

142. La pièce tête de colonne continue à marcher dix pas droit devant elle; lorsqu'elle est parvenue à cette distance, l'instructeur l'arrête et la forme par les commandemens :

1. *Pièce.*
2. HALTE.
3. *A droite* = ALIGNEMENT.
4. FIXE.

Au commandement HALTE, la pièce s'arrête.

Au commandement ALIGNEMENT, les canonniers s'alignent à droite.

L'autre pièce, après s'être redressée, marche droit devant elle, et vient se former à la gauche de celle de droite en s'alignant à droite.

143. La section étant en colonne par pièce et en marche, pour la former sur la droite en bataille, l'instructeur commande :

1. *Sur la droite en bataille.*
2. MARCHE.

Au commandement MARCHE, la pièce tête de colonne tourne à droite; l'autre continue à marcher droit devant elle, et tourne à droite quand elle est arrivée à hauteur de la gauche de la pièce qui la précède.

La pièce tête de colonne, après avoir tourné, continue à marcher dix pas devant elle; lorsqu'elle est parvenue à cette distance, l'instructeur l'arrête et la forme par les commandemens :

1. *Pièce.*
2. HALTE.
3. *A droite* = ALIGNEMENT.
4. FIXE.

Ce qui s'exécute comme n.° 142.

Dès que la deuxième pièce a terminé sa conversion,

elle se porte en avant et va se former à la gauche de la pièce tête de colonne, en s'alignant à droite.

La section étant en colonne par pièce et en marche, former la section.

144. La section étant en colonne par pièce et en marche, pour former la section, l'instructeur commande :

1. *Formez la section oblique à gauche.*
2. MARCHE.

Au commandement MARCHE, la pièce tête de colonne continue à marcher droit devant elle, en ralentissant le pas; l'autre pièce oblique à gauche en alongeant, et lorsque sa droite arrive dans la direction de la gauche de la pièce tête de colonne, elle se redresse et reprend la marche directe; quand elle arrive à hauteur de la pièce tête de colonne, l'instructeur commande :

1. *Section en avant.*
2. MARCHE.
3. *Guide à gauche.*

Au commandement MARCHE, la section se porte en avant, et au troisième commandement, les canonniers se règlent à gauche.

La section marchant en bataille, la rompre par pièce.

145. La section marchant en bataille, pour la rompre par pièce, l'instructeur commande :

1. *Par la droite* = ROMPEZ LA SECTION.
2. MARCHE.

Au commandement MARCHE, la pièce de droite continue à marcher droit devant elle; la pièce de gauche marque le pas, et dès qu'elle est dépassée par celle de droite, elle exécute un oblique à gauche individuel, et aussitôt que sa gauche arrive dans la direction de la pièce de droite, elle se redresse et reprend la marche directe.

Passage du défilé.

146. Toutes les fois que la section, marchant en bataille, rencontre un défilé d'une largeur moindre que son front, elle le traverse en colonne par pièce; s'il vient à se rétrecir, les files qui ne peuvent pas rester en ligne, se portent en arriere par des obliques individuels, et si enfin le défilé se rétrécit au point de ne plus donner passage à quatre files de front, la colonne le traverse de flanc.

INSTRUCTION SUR LE TIR A LA CIBLE.

147. Les officiers et les instructeurs doivent posséder des notions exactes sur la théorie du tir, afin d'apprendre aux canonniers à faire usage de leurs armes à feu de la manière la plus avantageuse.

On considère, dans le tir des armes à feu, trois espèces de lignes.

La *ligne de mire*, est le rayon visuel qui, passant par les points les plus élevés du tonnerre et du devant du canon, est dirigé vers l'objet qu'on veut atteindre. La *ligne de tir*, est l'axe ou le milieu du canon; cette ligne représente la direction que la balle tend à suivre, à l'instant où elle est chassée du canon. La *courbe* ou *trajectoire*, est celle que la balle suit réellement, parce que la pesanteur l'oblige à s'abaisser continuellement par rapport à la ligne de tir, et à s'éloigner de plus en plus de cette ligne, qui est la direction primitive.

Par la construction des canons en général, la ligne de mire et celle de tir forment entre elles, au-delà de la bouche du canon, un angle plus ou moins ouvert, suivant l'épaisseur à la culasse, et celle à l'extremité opposée. La balle, à sa sortie du canon, coupe d'abord la ligne de mire, à peu de distance de la bouche; passe au-dessus de cette ligne, s'en rapproche ensuite, la coupe une seconde fois et achève de décrire sa trajectoire jusqu'à sa chute. Ce second point d'intersection s'appelle but en blanc. On entend par portée de but en blanc, la distance de ce point à la bouche du canon, lorsque la ligne de mire est horizontale. (1)

---

(1) Le but en blanc du mousqueton modèle 1829 n'étant pas encore déterminé, et ne pouvant différer

Pour habituer les canonniers à tirer juste, on les exerce à la cible. Cette instruction pratique est divisée en deux parties : pour la première, la cible est un carré long en planche, dont la hauteur au-dessus du sol est d'un mètre 81 centimètres (5 pieds 6 pouces), et dont la largeur est de 57 centimètres (1 pied 9 pouces).

Le milieu de cette cible est marqué par une bande noire de 8 centimètres (3 pouces) de largeur; c'est cette bande que les coups bien ajustés doivent frapper.

Une autre bande semblable est tracée à 49 centimètres (1 pied 6 pouces) au-dessous de la première.

Les canonniers étant réunis, l'instructeur les fait porter successivement au point d'où l'on doit tirer; il se place toujours à côté du canonnier qu'il exerce, pour lui expliquer comment il doit ajuster pour frapper le but. Le même canonnier tire trois fois de suite à chaque distance, afin de pouvoir mieux faire l'application des principes.

Lorsque les canonniers connaissent bien, aux différentes distances, les quantités dont les balles s'écartent de la ligne de mire, ils sont exercés à tirer sur une cible de même dimension que la première, mais n'ayant qu'une bande noire au milieu.

Dans cette deuxième partie de l'instruction, les canonniers évaluent eux-mêmes la hauteur à laquelle ils doivent viser pour atteindre la bande du milieu : on les exerce, s'il est possible, dans des terrains plus ou moins élevés.

---

que très peu du modèle de 1816, on pourra provisoirement se rapporter au but en blanc déterminé pour ce dernier, et consulter à cet égard le *Journal militaire* du 24 Septembre 1826.

L'instructeur recommande aux tireurs d'appuyer solidement la crosse contre l'epaule droite dans la position d'*en joue;* de bien ten r l'arme de la main gauche; de s accoutumer à aligner promptement sur la bande les deux points par lesquels doit passer la ligne de mire; enfin, de bien appuyer le premier doigt sur la détente pour faire feu, sans remuer la tête ni déranger la direction de l'arme. On fait quelquefois le commandement : *redressez vos armes*, afin que les canonniers acquièrent l'habitude d'ajuster promptement.

Chaque année, tous les sous-officiers, brigadiers et canonniers sont exercés au tir à la cible, sous la surveillance du capitaine et des lieutenans de la batterie.

Les noms de ceux qui auront touché la cible, seront inscrits au registre qui est destiné à cet usage.

ÉCOLE DE LA BATTERIE A PIED.

BASES PARTICULIÈRES.

Formation de la batterie dans l'ordre en bataille.

148. Une batterie à pied doit être composée au plus de cent deux hommes

(sous-officiers et canonniers). Ce nombre pourra être diminué selon les besoins du service, pourvu toutefois que la batterie reste composée d'un nombre de files qui permette de la diviser en trois parties égales, appelées *sections;* lesquelles sont elles-mêmes divisées en deux parties, appelées *pièces.*

Les sections prennent les dénominations de *section de droite, de gauche* et *du centre*, et les pièces d'une même section, les noms de *pièce de droite* et *de gauche.*

La batterie ainsi subdivisée, sera formée de la manière suivante :

Un capitaine commandant au centre de la batterie, un pas en avant du premier rang.

Un lieutenant en premier, commandant la section de droite.

Un lieutenant en second, commandant la section de gauche.

Un adjudant ou maréchal-des-logis chef, commandant la section du centre.

Chacun au centre de sa section, un pas en avant du premier rang.

Six sous-officiers, dont deux placés en serre-file, l'un derrière le centre de la section de droite et l'autre derrière le centre de la section de gauche de la batterie, seront guides principaux; deux placés au premier rang, l'un à la droite, l'autre à la gauche de la batterie, seront guides particuliers, et les deux autres seront en serre-file derrière la section du centre.

Quatre-vingt-seize brigadiers et canonniers, placés sur deux rangs et par rang de taille, formant quarante-huit files.

Dans les batteries montées, les conducteurs seront au deuxième rang.

Les trompettes sont placés sur un rang et à quatre pas sur la droite de la batterie.

Formation de la batterie à pied dans l'ordre en colonne.

Ordre en colonne par le flanc.

149. Le capitaine marche du côté du guide, à quatre pas du flanc et à hauteur du centre de la batterie.

Le lieutenant chef de la section tête de colonne, à un pas en avant de la première file de la section, ayant à sa droite le guide particulier de droite, quand la section de droite est en tête; lorsque la section de gauche est en tête, le guide particulier de gauche est placé à la gauche du chef de section.

Les autres chefs de section marchent du côté du guide à un pas du flanc de la colonne et à hauteur de leurs premières files; les serre-files marchent du côté opposé au guide, à un pas du flanc de la colonne et à hauteur de leurs places de bataille.

Lorsque la nature du terrain oblige les officiers et serre-files à rentrer dans la colonne, le mouvement se fait successivement. Le capitaine et les chefs de section se placent en tête; les serre-files à la queue de la colonne.

On rétablit l'ordre primitif aussitôt que le terrain le permet.

Ordre en colonne par pièce.

150. Dans cet ordre, la distance d'une

pièce à une autre, mesurée des canonniers d'un premier rang à ceux d'un autre premier rang, est égale à l'étendue du front de la pièce.

Le capitaine marche du côté des guides, à quatre pas du flanc de la colonne et habituellement à hauteur du centre de sa batterie.

Le guide particulier de droite marche à la droite de la pièce tête de colonne, et le guide particulier de gauche marche en serre-file derrière la pièce de gauche de la batterie. La place de ces sous-officiers est inverse lorsque les pièces de la section de gauche sont en tête de la colonne. Ces deux sous-officiers surveillent, l'un la pièce de droite, l'autre la pièce de gauche de la batterie, quand on est en colonne par pièce.

Les guides principaux marchant sur le flanc de la colonne, surveillent, l'un la pièce de gauche de la section de droite, et l'autre la pièce de droite de la section de gauche; les deux autres sous-officiers surveillent les pièces de la section du centre.

Ordre en colonne par section.

151. La distance d'une section à celle qui la suit ou la précède, mesurée des canonniers d'un premier rang à ceux d'un autre premier rang, est égale à l'étendue du front d'une section.

Le capitaine conserve la même place que dans l'ordre en colonne par pièce.

Les chefs de section au centre de leurs sections, un pas en avant du premier rang.

Les serre-files marchent derrière la section à laquelle ils sont placés dans l'ordre en bataille.

Les guides particuliers, dans l'ordre en colonne par section, sont placés, l'un au premier rang, du côté opposé au guide, quand la section est en tête, et l'autre derrière la deuxième file de sa section, du côté du guide.

L'école de la batterie à pied a pour but d'instruire les sections à exécuter ensemble ce qu'elles ont appris séparément et de préparer la batterie à tout ce qu'elle doit exécuter dans un régiment;

elle est toujours exercée au pas accéléré, qui, à cette école, doit être le pas habituel, sans qu'il soit commandé; mais si l'on veut la faire marcher au pas ordinaire, l'indication de ce pas doit précéder le commandement MARCHE.

La tenue des canonniers est la même qu'à l'école de section.

L'école de batterie étant la base des évolutions de régiment, le capitaine veille à ce que les chefs de section exécutent avec régularité ce qui leur est commandé, et fassent toujours les commandemens à propos et dans l'intonation prescrite; il exige que les guides particuliers et les serre-files agissent dans les différens mouvemens avec calme et sans hésitation.

Le capitaine fait alterner les officiers pour commander des sections, afin qu'ils aient une égale habitude de toutes les positions dans les batteries.

Il en use de même à l'égard des sous-officiers, et leur donne quelquefois le commandement d'une section, pour les mettre en état de remplacer un officier au besoin.

Afin de faire mieux comprendre les formations en bataille, on les exécute d'abord de pied ferme. Dans ce cas chaque section ne fait son mouvement que successivement au commandement de son chef et à l'avertissement du capitaine.

Chaque mouvement, après avoir été correctement exécuté par la droite, est répété par la gauche.

Le capitaine s'assure que, dans tous les mouvemens, les distances entre les sections sont exactement observées, que les canonniers conservent beaucoup d'aisance entre eux, et que ceux du deuxième rang soient non-seulement dans la direction de leurs chefs de file, mais encore à la distance d'un pied du premier rang.

Lorsque la batterie est suffisamment instruite, le capitaine fait exécuter tous les mouvemens sur des lignes obliques au carré du terrain; ce qui oblige tous les officiers, sous-officiers et canonniers à une plus grande attention, pour se maintenir dans la direction donnée.

La batterie est exercée au maniement

des armes, d'abord à rangs ouverts, ensuite à rangs serrés.

ARTICLE PREMIER.

Alignement successif des sections de la batterie.
Alignement de la batterie.
Ouvrir et serrer les rangs.
Marche directe en colonne par le flanc.
La batterie marchant en colonne par le flanc, former les sections ou les pièces.
Former la batterie sur un rang et la former sur deux.
La batterie étant en bataille, la former en colonne avec distance.
Marcher en colonne avec distance.
Changement de direction par des conversions successives.
Marche oblique individuelle.
La batterie marchant en colonne avec distance, faire face au côté opposé à sa direction, et se remettre face en tête.
Arrêter la colonne.
A gauche ou à droite en bataille.
Rompre par la droite, pour marcher vers la gauche.

Rompre en arrière par la droite, pour marcher vers la gauche.

Sur la droite en bataille.

Rompre par section en avant de son front.

En avant en bataille.

Rompre par section à droite, et se porter en avant après la conversion.

Rompre par section à droite, tête de colonne à gauche (ou demi-à-gauche).

Rompre par section à droite, tête de colonne à droite (ou demi-à-droite).

Rompre et former les sections.

Alignement successif des sections dans la batterie.

152. La batterie étant en bataille, le capitaine-commandant fait placer les deux guides principaux de droite et de gauche sur une ligne parallèle au front de la batterie, à 20 pas en avant des guides particuliers, se faisant face de la même manière que s'ils étaient placés en points intermédiaires.

A l'avertissement du capitaine-commandant, le chef de la section de droite commande :

1. *Section en avant.*
2. *Guide à droite.*
3. MARCHE.

Au commandement MARCHE, la section se porte en avant, à un pas du

point qui marque la droite du nouvel alignement; le chef de la section commande :

1. HALTE.
2. *A droite* = ALIGNEMENT.

Le chef de la section et le guide particulier de droite, au commandement HALTE, continuent de marcher et s'établissent immédiatement, celui-ci appuyant la poitrine contre le bras gauche du guide principal de droite.

La première section étant correctement alignée, le capitaine commande :

1. *Par section à droite* = ALIGNEMENT.
2. FIXE.

Au premier commandement, le chef de la section du centre commande :

1. *Section en avant.*
2. *Guide à droite.*
3. MARCHE.

Arrivé à la hauteur des serre-files de la section base d'alignement, il commande :

1. HALTE.
2. *A droite* = ALIGNEMENT.

Il se porte en même temps sur l'alignement du chef de cette section.

Au commandement HALTE, la section s'arrête.

Au commandement *à droite* = ALIGNEMENT, tous les canonniers se portent ensemble sur l'alignement.

Le chef de section de gauche fait exécuter le même mouvement, ne commandant MARCHE que lorsque celui qui le précède a commandé HALTE.

Le guide particulier de gauche, au commandement HALTE du chef de la section de gauche, vient appuyer la poitrine contre le bras droit du guide principal de gauche.

La batterie étant alignée, le capitaine commande :

FIXE.

153. Cet alignement s'exécutant correctement, on le fait répéter en donnant à la nouvelle base d'alignement une direction oblique au front de la batterie, à cet effet le chef de la section de droite, à l'avertissement du capitaine, porte sa section à 24 pas en avant, lui fait exécuter un demi-à-droite, aux commandemens :

1. *Demi* = (*à*) DROITE,
2. *En* = AVANT;

et après avoir marché six pas dans cette nouvelle direction, il l'aligne.

La section de droite étant correctement alignée, le capitaine commande :

1. *Par section* = *à droite* = ALIGNEMENT.
2. FIXE.

Au premier commandement, le mouvement s'exécute successivement ; chaque chef de section se porte droit devant lui, et commande :

1. *Demi* = (*à*) DROITE.
2. *En* = AVANT,

de manière que la section n'exécute sa conversion à pivot fixe qu'au moment où sa droite arrive à hauteur de la gauche de la section qui la précède.

La batterie étant alignée, le capitaine commande :

FIXE.

154. Le capitaine veille à ce que les chefs de section s'alignent promptement entre eux, sur une ligne parallele à la base de l'alignement, à ce qu'ils ne mettent pas trop d'intervalle entre les commandemens HALTE et *à droite* = ALIGNEMENT, pour ne pas ralentir les alignemens successifs, et à ce que les sous-officiers observent l'alignement général, sans avoir égard à l'alignement individuel :

dès que ces derniers sont correctement alignés entre eux, il commande : FIXE.

Alignement de la batterie.

155. Le capitaine, après avoir placé le guide particulier de droite de manière qu'aucun canonnier ne soit obligé de reculer, commande:

1. *A droite* = ALIGNEMENT.
2. FIXE.

Au premier commandement, tous les canonniers s'alignent promptement à droite, sans à-coup, et sans se serrer.

La batterie étant alignée, le capitaine commande :

FIXE.

156. Le capitaine fait exécuter ces différens alignemens par la gauche, suivant les mêmes principes et par les moyens inverses.

Ouvrir et serrer les rangs.

157. Pour faire ouvrir les rangs, le capitaine commande :

1. *En arrière ouvrez vos rangs.*
2. MARCHE.
3. *A droite* = ALIGNEMENT.
4. FIXE.

Ce qui s'exécute comme il est prescrit n.° 98, les chefs de section, au commandement MARCHE, se portent à 6 pas en avant, et font face au centre de leurs sections par un demi-tour à droite.

158. Pour faire serrer les rangs, le capitaine commande :

1. *Serrez vos rangs.*
2. MARCHE.
3. *A droite* = ALIGNEMENT.
4. FIXE.

Ce qui s'exécute comme il est prescrit n.° 98, les chefs de section se portent en avant au commandement MARCHE, font face en tête par un demi-tour à droite, et se placent au centre de leurs sections.

Marche directe en colonne par le flanc.

159. La batterie étant en bataille, le capitaine commande :

1. *Canonniers à droite* (ou *à gauche*).
2. (*A*) DROITE (ou *à* GAUCHE).
3. *Colonne en avant.*
4. MARCHE.

La batterie marchant en colonne par le flanc, former les sections ou les pièces.

160. La batterie marchant en colonne par le flanc, pour former les sections, le capitaine commande :

1. *Formez les sections.*

2. MARCHE.
3. *Guide à gauche.*

Au premier commandement, les chefs de section commandent : *formez la section.*

Au commandement MARCHE, répété par les mêmes officiers, chaque section exécute ce qui est prescrit n.° 106.

161. Les pièces sont formées suivant les mêmes principes et aux commandemens :

1. *Formez les pièces.*
2. MARCHE.
3. *Guide à gauche.*

Former la batterie sur un rang et la former sur deux.

162. Pour former la batterie sur un rang et reformer sur deux, on se conforme à ce qui est prescrit n.os 109, 110.

La formation de la batterie sur un rang n'est en usage que dans les revues d'inspection : dans ce cas les officiers passent à la droite de la batterie, et après eux les sous-officiers, brigadiers, artificiers, canonniers et trompettes à leur rang de contrôle.

La batterie étant en bataille, la former en colonne avec distance.

163. Le capitaine commande :

1. *Sections à droite.*
2. MARCHE.
3. HALTE.

Ce qui s'exécute comme il est prescrit n.° 135.

Les chefs de section, sans quitter le centre de leur troupe, veillent à l'exécution correcte du mouvement : après les conversions, si quelque guide ne se trouve pas dans la direction du guide qui le précède, il ne doit chercher à s'y mettre que lorsque la colonne est en marche.

Pendant la durée du mouvement, le guide particulier de gauche passe en serre-file derrière la deuxième file de gauche de la section de gauche.

Le capitaine s'assure que chaque officier et sous-officier conserve la place qui lui est indiquée dans cet ordre de colonne.

Ce mouvement s'exécute par pièce, suivant les mêmes principes.

Marcher en colonne avec distance.

164. Les principes de la marche en colonne par section avec distance, sont les mêmes que ceux prescrits n.° 136.

165. La batterie étant en colonne avec distance, la section de droite formant tête de colonne, le capitaine commande :

1. *Colonne en avant.*
2. Marche.
3. *Guide à gauche.*

Ce qui s'exécute comme il est prescrit n.° 137.

Changement de direction par des conversions successives.

166. Dans la colonne avec distance, les changemens de direction s'exécutent par des conversions successives à pivot mouvant, afin qu'il n'en résulte aucun retard dans la marche.

La colonne étant en marche, pour changer de direction, le capitaine commande:

1. *Tête de colonne à gauche* (ou *demi-à-gauche*).
2. *Tête de colonne à droite* (ou *demi-à-droite*).

A ce commandement, le chef de la section tête de colonne commande:

1. *Tournez* = (*à*) gauche.
2. *En* = avant.

Ce qui s'exécute suivant les principes des conversions à pivot mouvant.

Chaque chef de section fait successivement les mêmes commandemens, de manière que la section tourne sur le

même terrain où celle qui était en tête a tourné.

Dans ce changement de direction en marchant, le guide principal de droite, au commandement *tête de colonne à gauche*, se porte rapidement en avant, du côté du pivot, et se place de manière à marquer le milieu de l'arc de cercle que le pivot doit parcourir.

Toutes les sections commencent leur conversion à environ deux pas avant d'arriver à hauteur du guide principal de droite, ce qui empêche la colonne de se jeter en dehors; le sous-officier reprend sa place quand la dernière section a achevé sa conversion.

Immédiatement après avoir changé de direction, le capitaine donne un nouveau point de direction au guide de la section tête de colonne.

La conservation exacte des distances, après les changemens de direction, tient à l'égalité que les sections observent dans l'augmentation du pas prescrit aux ailes marchantes; il est donc important que la section qui est en tête, ne tourne ni trop vivement, ni trop lentement, et que chaque homme règle le degré de vitesse de sa conversion sur celui qui le précède.

Quand le changement de direction s'exécute du côté opposé au guide, le pivot en tient lieu pendant la durée de la conversion.

Marche oblique individuelle.

167. La batterie marchant en colonne avec distance, la droite en tête, pour lui faire gagner du terrain vers l'un de ses flancs, pour changer le front de la colonne, le capitaine commande :

1. *Oblique à droite* (ou *à gauche*).
2. MARCHE.

Ce qui s'exécute à la fois dans chaque section, comme il est prescrit n.° 130.

Les guides des sections du centre et de la gauche ont l'attention de marcher à la même hauteur, de conserver leurs distances, et de se maintenir dans une direction parallèle à celle du guide de la section de droite, qu'ils ne doivent jamais dépasser.

Pour faire reprendre la direction primitive, le capitaine commande :

En = AVANT.

Ce qui s'exécute à la fois dans chaque section, comme il est prescrit n.° 105.

168. Lorsque la marche oblique doit s'exécuter du côté opposé au guide, les serre-files conservent leurs places, nonobstant le changement de guide.

La batterie marchant en colonne avec distance, faire face au côté opposé à sa direction, et se remettre face en tête.

169. La batterie marchant en colonne avec distance, la droite en tête, le capitaine commande :

1. *Sections, demi-tour à gauche.*
2. MARCHE.

Au commandement MARCHE, les pivots arrêtent, et les sections exécutent ensemble une conversion à pivot fixe; les ailes marchantes des sections de gauche et du centre se règlent sur l'aile de la section tête de colonne, afin d'arriver en même temps à l'emboîtement, à la fin du premier quart de conversion. Les ailes marchantes se règlent ensuite sur celle de la section qui doit avoir la tête de la colonne après le deuxième quart de conversion, pour arriver ensemble en colonne.

Le mouvement étant près de finir, le capitaine commande :

1. *En* = AVANT.
2. *Guide à droite.*

Pendant la durée des mouvemens, le guide particulier de gauche se place à la gauche de la section de gauche : le guide particulier de droite passe en serre-file derrière la deuxième file de droite de la section de droite.

170. Pour faire reprendre à la batterie sa direction primitive, le capitaine commande :

1. *Sections, demi-tour à droite.*
2. MARCHE.
3. *En* = AVANT.
4. *Guide à gauche.*

Ce qui s'exécute comme il est prescrit n.° 169, et par les moyens inverses.

171. Le demi-tour est habituellement commandé du côté du guide ; on peut néanmoins le commander du côté opposé, lorsqu'il est nécessaire.

Arrêter la colonne.

172. La colonne étant en marche, le capitaine, pour l'arrêter, commande :

1. *Colonne.*
2. HALTE.

Au commandement HALTE, toutes les sections arrêtent à la fois.

Après le commandement HALTE, il ne doit y avoir aucun mouvement dans les sections; les distances et les directions ne devant se reprendre qu'en marchant.

Le capitaine se porte derrière le guide de la section du centre, pour juger si ce guide et celui de la section de droite ont marché sur le point qui leur a été indiqué; et s'assurer en même temps que les distances ont eté bien observées. Si elles ne l'ont pas été, et que les guides n'aient pas marché sur le point indiqué, il remet la colonne en marche, pour leur faire reprendre leurs distances et leurs directions.

A gauche ou à droite en bataille.

173. La batterie étant en colonne avec distance, la section de droite à la tête de colonne, pour la mettre en bataille sur l'un de ses flancs, le capitaine commande:

1. *A gauche* (ou *à droite*) *en bataille.*
2. MARCHE.
3. HALTE.
4. *A droite* (ou *à gauche*) = ALIGNEMENT.
5. FIXE.

Au premier commandement, le guide particulier de droite se place sur le prolongement de la direction des guides de la colonne, à la distance du front d'une section, faisant face au côté vers lequel on doit se mettre en bataille.

Au commandement MARCHE, la batterie se met en bataille, chaque section exécutant une conversion à pivot fixe.

Le capitaine commande HALTE, à l'instant où les ailes marchantes sont près de finir leur emboîtement, et de suite *à droite* (ou *à gauche*) = ALIGNEMENT.

A ce commandement les ailes marchantes achèvent leur emboîtement et les sections s'alignent.

La batterie étant alignée, le capitaine commande: FIXE.

Avant de mettre la batterie en bataille sur son flanc droit, le capitaine doit changer le guide; à cet effet il commande: *guide à droite.*

Le capitaine passe par devant la tête de la batterie, du côté des nouveaux guides, rectifie leur direction, et fait les commandemens ci-dessus.

Pendant la durée de la conversion, le guide particulier de gauche reprend la place de bataille, quand on se trouve à gauche en bataille; et lorsqu'on se forme à droite en bataille, il se place à la droite de la section de gauche.

Le capitaine, après avoir commandé à gauche (ou à droite) en bataille, s'assure, avant de commander MARCHE, que le guide particulier de droite est bien exactement dans la direction des guides de la colonne.

Aussitôt qu'il a commandé HALTE, il se porte

avec célérité à l'aile droite (ou à l'aile gauche) de la batterie, pour juger si les pivots ont bien exécuté leur mouvement, et si les officiers ainsi que les canonniers s'alignent correctement.

Le guide particulier, qui se porte sur le prolongement de la direction des guides de la colonne, a l'attention de prendre plutôt trop de terrain que pas assez. Le conducteur de l'aile marchante de la section, qui est en tête, ne doit se régler sur ce guide que pour l'alignement, sans chercher à s'en rapprocher.

174. Pour former la batterie en colonne avec distance, la section de gauche en tête, le capitaine commande :

1. *Sections à gauche.*
2. MARCHE.
3. HALTE.

Ce qui s'exécute comme il est prescrit n.° 163, et par les moyens inverses.

175. Pour marcher en colonne avec distance, la section de gauche en tête, le capitaine commande :

1. *Colonne en avant.*
2. MARCHE.
3. *Guide à droite.*

Ce qui s'exécute comme il est prescrit quand on a la section de droite en tête.

Les changemens de direction pour les conversions successives et la marche oblique individuelle,

s'exécutent en marchant la section de gauche en tête, suivant les mêmes principes que lorsque la section de droite est en tête, à l'exception que dans les changemens de direction c'est le guide principal de gauche qui marque le point de conversion, en se plaçant comme il est prescrit pour le guide principal de droite, quand la section de droite est en tête.

La batterie marchant en colonne, la section de gauche en tête, pour faire face au côté opposé à sa direction, ou pour l'arrêter, on se conforme à ce qui a été prescrit quand on a la section de droite en tête.

Ces différens mouvemens s'exécutent par pièce, suivant les mêmes principes et par les mêmes moyens.

La batterie étant en colonne avec distance, la section de gauche en tête, pour la former en bataille sur l'un de ses flancs, on exécutera le mouvement comme il est prescrit n.° 174, et par les moyens inverses.

Rompre par la droite pour marcher vers la gauche.

176. La batterie étant en bataille, le capitaine commande :

1. *Sections rompez par la droite, pour marcher vers la gauche.*
2. MARCHE.

Au premier commandement, le chef de la section de droite commande :

1. *Section en avant.*
2. *Guide à gauche,*

Au commandement MARCHE, répété par le chef de la section de droite, cette section marche dix pas droit devant elle, tourne à gauche, et se porte en avant aux commandemens :

1. *Tournez* = (*à*) GAUCHE.
2. *En* = AVANT.

Le chef de la section du centre, et ensuite celui de la section de gauche, commandent :

1. *Section en avant,*
2. *Guide à gauche,*

quand le chef de la section qui est à leur droite commande MARCHE ; et ils commandent MARCHE, lorsque ce chef de section, après avoir tourné à gauche, commande *En* = AVANT.

La batterie étant en bataille, on la rompt par la gauche pour marcher vers la droite, suivant les mêmes principes et par les moyens inverses.

Rompre en arrière par la droite, pour marcher vers la gauche.

177. La batterie étant en bataille, le capitaine commande :

1. *Sections rompez en arrière par la droite, pour marcher vers la gauche.*
2. MARCHE.

Au premier commandement, le chef de la section de droite commande :

Section demi-tour à droite.

Au commandement MARCHE, répété par le chef de la section de droite, cette section exécute son demi-tour ; lorsqu'il est près d'être terminé, son chef commande :

1. *En* = AVANT,
2. *Guide à gauche ;*

et après avoir marché dix pas droit devant lui, il commande :

1. *Tournez* = (*à*) DROITE.
2. *En* = AVANT.

Le chef de la section du centre, et ensuite celui de la section de gauche, commandent :

Section demi-tour à droite,

quand le chef de section qui est à leur droite commande MARCHE; lorsque cette même section a parcouru les trois quarts de sa première conversion, ils commandent :

MARCHE.

La batterie est rompue en arrière par la gauche, pour marcher vers la droite, suivant les mêmes principes et par les moyens inverses.

Ce mouvement et celui de n.° 176 s'exécutent par pièce et suivant les mêmes principes.

Sur la droite en bataille.

178. La batterie marchant en colonne, la section de droite en tête, pour la mettre en bataille sur le prolongement en avant de son flanc droit, le capitaine commande :

1. *Sur la droite en bataille.*
2. MARCHE.
3. *Guide à droite.*
4. FIXE.

Au premier commandement, le chef de la section de droite commande : *tournez.*

Au commandement MARCHE, il commande : (*A*) DROITE, la section tourne

à droite, et se porte droit devant elle, au commandement *en* = AVANT; lorsqu'elle a marché vingt pas, son chef commande HALTE, et de suite : *à droite* = ALIGNEMENT.

Les autres sections continuent de marcher droit devant elles, sans se rapprocher de la ligne de bataille; à mesure que chacune d'elles arrive à hauteur de la quatrième file de gauche de la section qui doit être placée à sa droite, le chef de section commande :

1. *Tournez* = (*à*) DROITE,
2. *En* = AVANT;

se dirige vers la place qu'elle doit occuper en bataille, et lorsqu'elle est arrivée à hauteur des serre-files, il commande : HALTE; et de suite : *à droite* = ALIGNEMENT.

La batterie étant alignée, le capitaine commande : FIXE.

La batterie étant en colonne avec distance, la section de gauche en tête, on la remet en bataille sur le prolongement en avant de son flanc gauche, suivant les mêmes principes et par des moyens inverses.

Rompre par section en avant de son front.

179. La batterie étant en bataille, le capitaine commande :

1. *Par la droite = rompez la batterie.*
2. MARCHE.

Au premier commandement, le chef de la section de droite commande :

Section en avant, guide à droite,

et ceux des autres sections commandent :

Section demi-à-droite.

Au commandement MARCHE, répété par ces mêmes officiers, la section de droite se porte en avant; chacun des autres chefs de section, lorsque son demi-à-droite est achevé, commande :

1. *En* = AVANT,
2. *Guide à gauche,*

et marche ensuite droit devant lui ; quand la gauche de sa section arrive dans la direction de la gauche de la section qui précède, il commande :

1. *Demi (à)* GAUCHE,
2. *En* = AVANT,

pour entrer dans la colonne.

Dès que la section de droite a déboîté, le capitaine donne au guide un point de direction.

La batterie est rompue par la gauche par section, suivant les mêmes principes et par les moyens inverses.

En avant en bataille.

180. La batterie étant en colonne avec distance, de pied ferme ou en marche, pour la former en bataille sur la tête de la colonne, le capitaine commande :

1. *En avant en bataille oblique à gauche.*
2. MARCHE.
3. FIXE.

Au premier commandement, le chef de la section tête de colonne commande :

Section en avant, guide à droite,

et ceux des autres sections commandent :

Section demi = (à) gauche.

Au commandement MARCHE, répété par ces mêmes officiers, la section de droite se porte en avant; son chef, quand il a marché 20 pas, commande :

1. *Section* = HALTE; et de suite,
2. *A droite* = ALIGNEMENT.

Chacun des autres chefs de section, lorsque le *demi-à-gauche* est exécuté, commande :

1. *En* = AVANT,
2. *Guide à droite*;

et marche droit devant lui; quand la droite de la section arrive dans la direction de la gauche de la section qui précède, il commande :

1. *Demi* = (*à*) DROITE,
2. *En* = AVANT;

et lorsqu'il est arrivé à hauteur des serre-files :

1. HALTE; et de suite :
2. *A droite* = ALIGNEMENT.

La batterie étant alignée, le capitaine commande :

FIXE.

Cette manœuvre s'exécute du côté opposé par des moyens semblables ; le capitaine commande :

1. *En avant en bataille oblique à droite.*
2. MARCHE.
3. FIXE.

La batterie marchant en colonne par pièce, la former en avant en bataille.

181. Le capitaine commande :

1. *En avant en bataille.*
2. *Oblique à gauche.*
3. MARCHE.

La pièce tête de colonne continue à marcher droit devant elle, les autres pièces obliquent à gauche; lorsque la pièce tête de colonne a marché 20 pas, son chef commande :

1. *Pièce.*
2. HALTE.
3. *A droite* = ALIGNEMENT.

A ce commandement, la pièce s'arrête bien carrément, et s'aligne à droite, les autres pièces, au fur et à mesure que leur droite arrive dans la direction de la gauche de la pièce qui les précède, se redressent et se portent sur la ligne de bataille, où elles s'arrêtent et s'alignent sans commandement des chefs de section.

Le capitaine qui s'est porté à l'aile droite après le commandement MARCHE, ne commande l'alignement que lorsque le chef de la section tête de colonne a commandé HALTE.

A mesure que les chefs de section arrivent sur la ligne, ils se placent au centre de la section, et s'alignent.

Le guide particulier de gauche se met à la gauche de la batterie, quand la dernière pièce arrive sur la ligne.

Rompre par section à droite, et se porter en avant après la conversion.

182. La batterie étant en bataille, le capitaine commande :

1. *Section à droite.*
2. MARCHE.
3. *En* = AVANT.
4. *Guide à gauche.*

Lorsque le capitaine commande MARCHE, chaque section exécute son *à-droite* suivant les principes des conversions à pivot fixe.

Au troisième commandement, les sections se portent en avant.

Le capitaine commande *en*=AVANT, au moment où les conversions sont près de finir; il donne un point de direction au guide de la colonne, et veille à ce que les ailes marchantes déboîtent, conversent et arrivent ensemble en colonne, et à ce que les pivots se remettent en mouvement à la dernière partie du commandement (*en* = AVANT).

La batterie est rompue par section à gauche et portée en avant après la conversion, suivant les mêmes principes et par les moyens inverses.

Pour rompre la batterie par pièce et la porter en avant après la conversion, on suit les mêmes principes et les mêmes moyens que ci-dessus; il suffit de substituer la dénomination *pièce* à celle *section*.

Rompre par section à droite, tête de colonne à gauche (ou demi-à-gauche).

183. La batterie étant en bataille, le capitaine commande :

1. *Sections à droite* = *tête de colonne à gauche* (ou *demi-à-gauche*).
2. MARCHE.
3. *En* = AVANT.
4. *Guide à gauche*.

Au commandement MARCHE, chaque section exécute son *à-droite*.

Au troisième commandement, le chef

de la section tête de colonne commande de suite :

1. *Tournez* = (*à*) GAUCHE.
2. *En* = AVANT.

Les autres sections se portent droit devant elles et tournent successivement, au commandement de leurs chefs, sur le même terrain où la section tête de colonne a tourné.

Le capitaine commande *en* = AVANT, au moment où les conversions sont près de finir, et donne un point de direction.

La batterie est rompue par pièce suivant les mêmes principes ; on substitue la dénomination *pièce* à celle *section*.

Rompre par section à droite, tête de colonne à droite (ou demi-à-droite).

Ce mouvement s'exécute d'une manière analogue au mouvement précédent, en substituant la dénomination *pièce* à celle *section*. La batterie est rompue par pièce suivant les mêmes principes.

La batterie étant en bataille, est rompue par section ou par pièce à gauche, tête de colonne à droite (ou à gauche), suivant les mêmes principes et par les moyens inverses.

Rompre et former les sections.

184. La batterie étant en colonne avec distance et en marche, le capitaine commande :

1. *Par la droite = rompez les sections.*
2. MARCHE.
3. *Guide à gauche.*

Au premier commandement, le chef de la section tête de colonne commande :

Par la droite = rompez la section.

Au commandement MARCHE, répété par le chef de section, le mouvement s'exécute comme il est prescrit n.° 145.

Les autres sections continuent à marcher droit devant elles, et sont successivement rompues, au commandement de leurs chefs, sur le même terrain que la section tête de colonne.

Quand la batterie est formée en colonne, le capitaine indique le guide.

185. La batterie marchant en colonne par pièce, pour former les sections, le capitaine commande :

1. *Formez les sections.*
2. *Oblique à gauche.*
3. MARCHE.
4. *Guide à gauche.*

Au deuxième commandement, le chef de la section tête de colonne commande :

1. *Formez la section.*
2. *Oblique à gauche.*

Au commandement MARCHE, répété par le chef de section tête de colonne, la section se forme comme il est prescrit n° 144; les autres sections sont successivement formées, aux commandemens de leurs chefs, sur le même terrain que la section tête de colonne.

ARTICLE II.

Marche de la batterie en bataille.
Contre-marche.
Des conversions.
Conversions à pivot fixe.
Conversions à pivot mouvant.
Marche oblique individuelle.
Marche oblique par troupe.
La batterie étant en bataille, lui faire gagner du terrain en arrière et la remettre face en tête.
La batterie marchant en bataille, la rompre par section à droite et la remettre en ligne.

La batterie marchant en bataille, la faire marcher en arrière par un demi-tour par section ou par pièce.

La batterie marchant en bataille, la rompre en avant par section ou par pièce, et la reformer.

Passage d'obstacle.

Marche de la batterie en bataille.

186. Les principes de la marche directe, prescrits n.os **117** et suivans, sont applicables à la batterie.

La direction donnée aux guides influant essentiellement sur la régularité de la marche, il est nécessaire que le point fixe soit toujours exactement perpendiculaire au front de la batterie; si les localités ne permettent pas au guide particulier de prendre des points intermédiaires assez saillans, on peut y suppleer par les serre-files, que l'on place faisant face au guide, à six pas de distance l'un de l'autre, et qui se retirent à mesure que la batterie arrive à eux, pour aller se placer dans le prolongement et dans la même direction.

187. Le capitaine, après avoir commandé le guide, se porte en arrière, donne au guide le point fixe sur lequel on doit marcher, et l'indique aussitôt au sous-officier qui remplace au premier rang le guide particulier, celui-ci lui servant de point intermédiaire pour se maintenir dans sa direction pendant la durée de la marche.

Le point de direction donné, le capitaine se porte

au centre de la batterie, lui faisant face, pour s'assurer qu'au commandement d'exécution on se met en mouvement bien ensemblé; il se porte partout où il juge sa présence nécessaire pour assurer la direction de la marche.

188. Les officiers doivent rester constamment alignés sur le guide particulier placé à leur hauteur, se maintenir à un pas du centre de leur section et marcher bien droit devant eux; car c'est de leur alignement que dépend en partie celui de la batterie.

Le guide particulier qui marche à hauteur des officiers, doit faire des pas bien égaux, pour ne pas obliger l'aile opposée à alonger ou diminuer les siens.

Ce guide, à mesure qu'il avance, doit prendre de nouveaux points intermédiaires, pour pouvoir se diriger sur le point donné sans devier.

189. Le serre-file qui a remplacé le guide particulier à l'aile droite de la batterie, marche de manière que celui-ci, qui lui sert de point intermédiaire, lui cache le point de direction; il doit le redresser, s'il s'écartait du point de direction donné; car il est plus spécialement chargé de la direction de la marche.

190. Le capitaine doit, pendant la durée de la marche, se porter à 10 ou 15 pas en arrière du guide de la direction : si, dès le départ, il s'apperçoit que les canonniers se serrent du côté du guide, c'est une preuve presque certaine, quand le guide est à droite, que le point de direction est à gauche de la perpendiculaire; si, au contraire, les canonniers s'ouvrent, c'est une preuve que le point de direction a été indiqué à la droite de la per-

pendiculaire : le capitaine donne alors un point de direction plus à droite ou plus à gauche.

191. La batterie étant en bataille et correctement alignée, le capitaine commande :

1. *Batterie en avant.*
2. *Guide à droite.*
3. MARCHE.

Au commandement *guide à droite*, le guide particulier de droite se porte à hauteur des chefs de section ; il est immédiatement remplacé par le guide principal de droite.

Au commandement MARCHE, les chefs de section et le guide particulier de droite marchent dans une direction bien perpendiculaire et sur une ligne parallèle au front de la batterie ; les canonniers se règlent à droite et se maintiennent toujours à un pas de leurs chefs de section et du guide particulier de droite.

192. Pour arrêter, le capitaine commande :

1. *Batterie.*
2. HALTE.
3. *A droite* = ALIGNEMENT.
4. FIXE.

Au commandement HALTE, la batterie s'arrête.

Au troisième commandement, la batterie s'aligne comme il est prescrit n.° 155.

La batterie étant alignée, le capitaine commande : FIXE.

Contre-marche.

193. La contre-marche s'exécute par des demi-tours par sections ou par pièces.

Des conversions.

194. Les principes de conversion, prescrits pour la section n.os 120 et suivans, sont applicables à la batterie conversant à pivot fixe ou à pivot mouvant : l'exécution en est d'autant plus difficile que le front est plus étendu ; elle exige, de la part des officiers et des canonniers, une attention particulière et soutenue.

195. Pendant la conversion, les chefs de section se maintiennent au centre de leur troupe, et correctement alignés entre eux ; le chef de section sur lequel on converse, se règle sur celui de l'aile marchante.

Le chef de section de l'aile marchante décrit son cercle de manière à ne pas s'éloigner, et surtout à ne pas se rapprocher des autres chefs de section.

196. Le guide particulier, placé à l'aile sur laquelle s'opère le mouvement, en est le pivot, quoiqu'il ne compte pas dans le rang.

Dans toute espèce de conversion, l'aile marchante d'une batterie doit mesurer avec d'autant plus de justesse son arc de cercle, que, s'il est trop grand, il fait ouvrir les files, les désunit et rend la conversion plus longue, et s'il est trop petit, les files se resserrent, il y a désordre et le pivot est forcé.

Des conversions à pivot fixe.

197. La batterie étant de pied ferme et correctement alignée, le capitaine commande:

1. *Batterie en cercle à droite.*
2. MARCHE.

Ce qui s'exécute suivant les principes n.° 121.

198. Pour arrêter la conversion, le capitaine commande:

1. *Batterie.*
2. HALTE.
3. *A gauche* = ALIGNEMENT.
4. FIXE.

Au commandement HALTE, tous les canonniers s'arrêtent.

Au troisième commandement, la batterie s'aligne.

La batterie étant alignée, le capitaine commande: FIXE.

199. Si, au lieu d'arrêter, on veut faire reprendre la marche directe, on commande :

1. *En* = AVANT.

2. *Guide à gauche.*

Au commandement *en* = AVANT, la batterie se porte en avant, et se règle ensuite à gauche.

200. Quand on exerce la batterie aux conversions, on l'arrête dès qu'il y a le moindre désordre, on explique d'où vient la faute, et l'on indique les moyens de la réparer.

Quand les canonniers commencent à comprendre ces mouvemens, on leur fait parcourir le cercle entier plusieurs fois de suite. On veille à ce qu'ils se maintiennent alignés, liés au pivot, et à ce que le centre ne pointe pas ou ne reste pas en arrière.

Lorsque après la conversion on veut porter la batterie en avant, la dernière partie du commandement *en* = AVANT, doit être faite à l'instant où l'aile marchante arrive dans la nouvelle direction, et le pivot doit partir au même pas que l'aile marchante.

201. Les canonniers, ayant acquis l'habitude et l'intelligence de ces mouvemens, sont exercés à changer le côté de la conversion sans arrêter.

La batterie conversant en cercle à droite, le capitaine commande :

1. *Batterie en cercle à gauche.*

2. MARCHE.

Ce qui s'exécute comme il est prescrit n.° 197.

202. La batterie étant de pied ferme, le capitaine commande :

1. *Batterie* { *à droite* (ou *à gauche*). *demi-tour à droite* (ou *demi-tour à gauche*). *demi-à-droite* (ou *demi-à-gauche*).
2. MARCHE.
3. *Batterie.*
4. HALTE.
5. *A gauche* (ou *à droite*) = ALIGNEMENT.
6. FIXE.

Ce qui s'exécute comme il est prescrit n.° 126 et suivans.

Le capitaine a l'attention de mettre, entre le premier commandement et celui MARCHE, assez d'intervalle pour ne pas surprendre les canonniers.

Conversions à pivot mouvant.

203. Dans les conversions à pivot mouvant, le pivot doit décrire un arc de cercle, et faire les pas de six pouces; l'aile marchante alonge le pas autant que possible. Les canonniers placés entre le pivot et l'aile marchante, alongent le pas à mesure que la place qu'ils occupent dans le rang s'éloigne du pivot.

La conversion à pivot mouvant se commande indistinctement sur le guide ou sur l'aile opposée.

Après une conversion à pivot mouvant, le guide reste où il était avant la conversion, et on lui donne de nouveau un point de direction.

204. La batterie marchant en bataille, pour la faire changer de direction à droite, le capitaine commande :

1. *Tournez* = (*à*) DROITE.

2. *En* = AVANT.

Ce qui s'exécute comme il est prescrit n.° 129.

Pour changer de direction à gauche, le mouvement s'exécute suivant les mêmes principes et par les moyens inverses.

Marche oblique individuelle.

205. La batterie marchant en bataille, pour lui faire gagner du terrain vers son flanc droit, sans changer le front de la batterie, le capitaine commande :

1. *Oblique à droite.*

2. MARCHE.

Pour faire reprendre la direction primitive, le capitaine commande :

En = AVANT.

Ce qui s'exécute comme il est prescrit n.° 130.

206. La batterie étant en bataille, on lui fait gagner du terrain vers son flanc gauche, sans changer le front de la batterie, suivant les mêmes principes et par les moyens inverses, aux commandemens :

1. *Oblique à gauche.*

2. MARCHE.

On reprend la direction primitive au commandement :

En = AVANT.

Pendant toute la durée de la marche oblique, le capitaine veille à ce que les chefs de section se maintiennent à la même hauteur, conservent entre eux le même intervalle, et suivent des directions parallèles, afin de conserver l'alignement général.

Le guide particulier qui marche à hauteur des chefs de section, après avoir fait son quart d'à-droite, se porte droit devant lui.

Marche oblique par troupe.

207. La batterie étant en bataille, pour lui faire gagner du terrain vers son flanc droit, par la marche oblique par section, le capitaine commande :

1. *Sections demi* = (*à*) *droite.*
2. MARCHE.
3. *En* = AVANT.
4. *Guide à droite.*

Au commandement MARCHE, chaque section exécute son *demi-à-droite* à pivot fixe.

Au troisième commandement, chaque section se porte, en avant, se conformant aux principes de la marche directe.

Pour faire reprendre à la batterie la direction primitive, le capitaine commande :

1. *Sections demi* = *(à) gauche*,
2. MARCHE.
3. *En* = AVANT.
4. *Guide à droite.*

Ce qui s'exécute comme il est prescrit ci-dessus et par les moyens inverses.

208. Dans la marche oblique par troupe, les pivots des sections doivent arrêter, tous à la fois, au commandement MARCHE, afin que toutes les conversions se terminent en même temps.

Pendant la durée de cette marche, le guide de droite de la section de droite a la plus grande attention de marcher sur le point fixe qui lui a été indiqué; les guides des autres sections observent leurs distances, prennent pour chef de file le cinquième canonnier de l'aile opposée au guide de la section qui les précède, et se maintiennent à deux pas derrière lui. (1)

Le capitaine se place habituellement à deux pas en dehors et à hauteur du premier rang de la section du centre.

Les chefs de section au centre de leurs sections.

Les guides particuliers restent à leurs places de bataille.

209. Quand le mouvement s'exécute, la batterie étant en marche, le guide particulier qui marche

---

(1) Le nombre des files étant variable dans la section, la direction dans laquelle le guide doit marcher, est donnée par la position de la file qui se trouve au tiers du front de la section, du côté opposé au guide.

à hauteur des chefs de section, fait un quart d'à-droite et marche ensuite droit devant lui.

210. La batterie étant en bataille, on lui fait gagner du terrain vers son flanc gauche, suivant les mêmes principes et par les moyens inverses, aux commandemens :

1. *Sections demi* = *(à) gauche.*
2. MARCHE.
3. *En* = AVANT.
4. *Guide à gauche.*

Et l'on reprend la direction primitive aux commandemens :

1. *Sections demi* = *(à) droite.*
2. MARCHE.
3. *En* = AVANT.
4. *Guide à droite.*

La batterie étant en bataille, lui faire gagner du terrain en arrière et la remettre face en tête.

211. La batterie étant en bataille, pour faire face au côté opposé à sa direction, le capitaine commande :

1. *Face en arrière.*
2. *Canonniers, demi-tour* = DROITE.
3. *Batterie en avant.*
4. MARCHE.
5. *Guide à droite.*

Au deuxième commandement, les chefs de section, les serre-files, les guides particuliers et les canonniers font un *demi-tour* individuel, et au quatrième commandement ils marchent en avant, les chefs de section derrière le centre de leur section, les serre-files devant, et les guides particuliers à hauteur du 2.e rang, derrière le 1.er

Au cinquième commandement, le serre-file du côté du guide appuie pour se placer en avant du guide particulier, qui dans ce moment reste à l'aile de la batterie.

Le capitaine remet la batterie face en tête par le même mouvement dont il s'est servi pour la faire rétrograder; en commandant: 1. *face en tête; 2. canonniers*, *demi-tour* = DROITE, etc.

La batterie marchant en bataille, la rompre par section à droite et la remettre en ligne.

212 La batterie marchant en bataille, pour lui faire gagner du terrain vers son flanc droit, le capitaine commande :

1. *Sections à droite*.
2. MARCHE.

3. *En* = AVANT.
4. *Guide à gauche.*

Ce qui s'exécute comme il est prescrit n.° 163; le pivot s'arrêtant court, et la file de gauche de chaque section déboîtant légèrement, et se réglant sur celle de la section qui est en tête, afin d'arriver ensemble en colonne.

Pour remettre la batterie en ligne, le capitaine commande :

1. *Sections à gauche.*
2. MARCHE.
3. *En* = AVANT.
4. *Guide à droite.*

Les ailes marchantes se règlent sur celle de la section qui est tête de colonne, afin d'arriver ensemble en ligne.

Le capitaine donne un point de direction au guide particulier, qui s'est porté à hauteur des chefs de section, et l'indique au serre-file, qui le remplace à l'aile de la batterie.

La batterie marchant en bataille, on lui fait gagner du terrain vers son flanc gauche, suivant les mêmes principes et par les moyens inverses, aux commandemens :

1. *Sections à gauche.*
2. MARCHE.
3. *En* = AVANT.
4. *Guide à droite.*

Et on remet la batterie en ligne aux commandemens :

1. *Sections à droite.*
2. MARCHE.
3. *En* = AVANT.
4. *Guide à droite.*

Ce mouvement s'exécute par pièce, suivant les mêmes principes et par les mêmes moyens.

La batterie marchant en bataille, la faire marcher en arrière par un demi-tour par section, ou par pièce.

213. La batterie marchant en bataille avec le guide à droite, le capitaine commande :

1. *Sections demi-tour à droite.*
2. MARCHE.
3. *En* = AVANT.
4. *Guide à gauche.*

Au commandement MARCHE, les pivots arrêtent court et tournent sur eux-mêmes, les ailes marchantes déboîtent en même temps, se règlent entre elles pendant le premier quart de conversion, de manière à arriver ensemble en colonne, et à gauche pendant le deuxième quart, pour arriver ensemble en bataille.

Au troisième commandement, la batterie reprend la marche directe.

Au quatrième commandement, le guide particulier du côté indiqué se porte à hauteur des chefs de section; il est immédiatement remplacé, et on lui donne le point de direction.

Si après le demi-tour on veut arrêter la batterie, au lieu de commander en avant, le capitaine commande :

1. HALTE.

2. *A gauche* = ALIGNEMENT.

3. FIXE.

Ce mouvement s'exécute par la gauche, suivant les mêmes principes et par les moyens inverses, aux commandemens :

1. *Section demi-tour à gauche.*

2. MARCHE.

3. *En* = AVANT.

4. *Guide à droite.*

Ces mouvemens s'exécutent par pièce, suivant les mêmes principes et par les mêmes moyens, en substituant la dénomination *pièce* à celle *section.*

Dans ces mouvemens, le guide particulier de droite fait un à-droite, et se porte droit devant lui de l'étendue d'une section, et fait un autre à-droite, pour se placer à l'aile gauche de la batterie; le guide particulier de gauche exécute le même mouvement, pour se placer à l'aile droite.

C'est l'inverse dans le demi-tour à gauche.

La batterie marchant en bataille, la rompre en avant par section, ou par pièce, et la reformer.

214. Le capitaine commande :

1. *Par la droite par section = rompez la batterie.*

2. MARCHE.

Ce qui s'exécute comme il est prescrit n.° 145.

La batterie marchant en colonne avec distance, pour la former, le capitaine commande :

1. *Formez la batterie, oblique à gauche* (ou *à droite*).

2. MARCHE.

Ce qui s'exécute comme il est prescrit n.° 144.

La batterie marchant en bataille, on la rompt par la gauche en avant par section, suivant les principes prescrits ci-dessus, et par les moyens inverses, aux commandemens :

1. *Par la gauche par section = rompez la batterie.*

2. MARCHE.

Cette manœuvre s'exécute par pièce, suivant les mêmes principes et par les mêmes moyens, en substituant la dénomination *pièce* à celle *section*.

Passage d'obstacle.

215. La batterie marchant en bataille, pour lui faire exécuter des passages d'obstacle, le capitaine commande :

1. *Obstacle.*
2. *Section de droite.*
3. HALTE.

A ce commandement, la section s'arrête, et le chef de la section de droite commande de suite :

1. *Oblique à gauche,*
2. MARCHE;

et la section de droite double celle du centre; lorsque celle qui a obliqué, est arrivée derrière celle du centre, son chef commande :

1. *En* = AVANT.
2. *Guide à droite.*
3. MARCHE.

Pour faire rentrer à sa place la section qui a doublé, le capitaine commande :

1. *Section de droite.*
2. EN LIGNE.

Au commandement EN LIGNE, le chef de la section commande :

1. *Oblique à droite.*
2. MARCHE.

Lorsque la section est vis-à-vis du terrain qu'elle doit occuper, son chef commande :

1. *En* = AVANT.
2. *Guide à gauche.*

Le chef de section a l'attention de commander *en* = AVANT, un peu avant que les dernières files aient dépassé la file de droite de la section du centre.

Pour se porter en ligne, la section doit alonger le pas autant que possible, et les deux autres sections doivent un peu diminuer le pas.

Si le guide est à droite, dès que la section de droite est rentrée en ligne, le capitaine indique de nouveau le guide, et il en est de même dès que la section de gauche est rentrée en ligne, si le guide est à gauche.

On fait exécuter le même mouvement à la section du centre, qui se conformant aux mêmes principes, se met en colonne derrière la section de droite en obliquant à droite, ou derrière la section de gauche en obliquant à gauche.

Si l'obstacle se présente seulement devant une pièce, cette pièce double l'autre pièce de la section par un oblique à droite (ou à gauche), et se porte ensuite en ligne, suivant les mêmes principes que ci-dessus.

Les chefs de section doivent avoir l'attention de faire rapidement les commandemens prescrits, de

faire forcer un peu le degré d'obliquité, pour que le mouvement soit plus promptement exécuté, et de prendre leur distance de section.

ÉVOLUTIONS DE BATTERIES A PIED.

BASES PARTICULIÈRES.

Formation d'un régiment dans l'ordre en bataille.

Quel que soit le nombre des batteries qui entrent dans la formation d'un régiment, elles sont placées sur une même ligne; chaque batterie est désignée par son numéro, suivant le rang qu'elle occupe dans le régiment. La batterie de droite est dénommée première ; celle qui suit, deuxième, et ainsi de suite jusqu'à la gauche, ce qui constitue l'ordre naturel qui, dans les évolutions, doit toujours être conservé; mais on ne tient, comme dans l'école de batterie, aucun compte des inversions dans l'intérieur d'une batterie.

Deux batteries forment une division,

qui est commandée par un officier supérieur.

Les divisions sont, comme les batteries, désignées par leur numéro, suivant le rang de droite à gauche.

Les officiers et sous-officiers des batteries, dans l'ordre en bataille, sont placés comme il est prescrit n.° 148.

Les officiers et sous-officiers de l'état-major d'un régiment sont placés ainsi qu'il suit :

Le colonel n'a aucune place fixe, et se porte partout où sa présence est nécessaire.

Le lieutenant-colonel, partout où le colonel juge à propos de l'employer.

<table>
<tr><td>Le 1.er chef-d'escadron vis-à-vis du centre de la 1.re division,
Le 2.e chef-d'escadron vis-à-vis du centre de la 2.e division,
Le 3.e chef-d'escadron vis-à-vis du centre de la 3.e division,
Le 4.e chef-d'escadron vis-à-vis du centre de la 4.e division,</td><td>à 12 pas du 1.er rang.</td></tr>
</table>

Le 1.er adjudant-major, sur l'alignement du 1.er rang, à 2 pas de la droite

du régiment. Toutes les fois qu'on marche en bataille le guide à droite, il est chargé de donner les points sur lesquels on doit se diriger, de surveiller les guides et la direction de la marche.

Le 2.e adjudant-major, sur l'alignement du 1.er rang, à 2 pas de la gauche du régiment. Il est chargé des mêmes fonctions que le 1.er adjudant-major, lorsqu'on marche en bataille avec le guide à gauche.

Ces deux officiers sont, en outre, chargés du tracé des lignes.

Le porte-étendard est placé à l'avant-dernière file de gauche du 1.er rang de la section de gauche de la batterie du centre.

Le 1.er adjudant est placé derrière le 1.er adjudant-major sur l'alignement du 2.e rang.

Le 2.e adjudant est placé de même derrière le 2.e adjudant-major.

Les guides généraux de gauche et de droite se placent en arrière de ces deux adjudans, sur l'alignement des serre-files.

Le 3.ᵉ adjudant est à la tête des trompettes, dont il dirige les mouvemens.

Les trompettes, rangés sur deux rangs, sont placés à 2 pas de l'adjudant-major de droite, sur l'alignement du 1.ᵉʳ rang.

Dispositions particulières dans les revues d'inspecteurs.

Pour les revues d'inspection, toutes les batteries d'un régiment sont réunies et formées en bataille par ordre de numéros

Le colonel se place à 25 pas en avant du centre du régiment, ayant derrière lui le capitaine instructeur en chef.

Le lieutenant-colonel à 2 pas de la droite du régiment sur la ligne des officiers.

Le major à 2 pas de la gauche du régiment sur l'alignement des officiers.

Le 1.ᵉʳ chef-d'escadron se place sur la même ligne, à la gauche et à un pas du lieutenant-colonel.

Le 2.ᵉ chef-d'escadron, sur le même alignement, à un pas de la droite de la 5.ᵉ batterie.

Le 3.e chef-d'escadron, sur le même alignement, à un pas de la droite de la 9.e batterie.

Le 4.e chef-d'escadron, sur la même ligne, à un pas de la droite de la 13.e batterie.

Le trésorier, l'officier d'habillement, le chirurgien-major et les chirurgiens-aides-majors, sont placés sur un rang, et dans l'ordre où ils sont ici nommés, à 25 pas en arrière de la droite de la 1.re batterie.

A 2 pas à leur gauche sont placés les maréchaux vétérinaires en 1.er et en 2.e, et les maîtres-ouvriers.

Le colonel, après avoir fait mettre le sabre à la main et commandé l'alignement, ordonne aux trompettes de sonner, et se porte vivement au-devant de la personne à qui on rend les honneurs, salue du sabre, et reste à portée de recevoir ses ordres; en l'accompagnant dans la revue, il lui cède toujours le côté de la troupe.

Lorsqu'on fait ouvrir les rangs, les officiers supérieurs et autres font face à

la troupe, à 6 pas du premier rang. A cet effet, ils se portent en avant, et font demi-tour à droite, les serre-files reculent également de 6 pas.

L'inspecteur ayant terminé sa revue, lorsqu'on fait serrer les rangs, tous les officiers se remettent face en tête, par un demi-tour à droite.

Quand le régiment, disposé pour les manœuvres à pied, doit être passé en revue par un officier général, les officiers supérieurs et autres prennent les places qui leur sont assignées dans les revues d'inspecteurs.

Formation de la troupe d'escorte de l'étendard.

Les batteries d'un régiment, en commençant par la première, fournissent tour à tour l'escorte de l'étendard.

La batterie d'escorte, commandée par le capitaine, est divisée en trois sections. Chacune ayant pour chef un lieutenant, ou un adjudant, ou un maréchal-des-logis-chef.

Les trompettes, formés sur deux rangs et conduits par un adjudant, marchent à 12 pas en avant des canonniers.

Le porte-étendard est placé à l'avant-dernière file de gauche du 1.er rang de la section du centre, ayant à sa droite et à sa gauche un maréchal-des-logis.

Le capitaine marche à 4 pas sur le flanc gauche, à hauteur du porte-étendard.

Le détachement, ayant l'arme au bras ou le sabre en main, arrive sans bruit de trompettes au lieu où est l'étendard, et y est formé en bataille.

L'adjudant va prendre l'étendard, et le remet lui-même au porte-étendard.

Réception de l'étendard.

Dès que l'étendard paraît, le capitaine fait présenter les armes, les trompettes sonnent *à l'étendard.*

Après deux reprises de cette sonnerie, le capitaine fait porter les armes, et rompre pour se remettre en marche dans le même ordre où il est venu ; les trompettes sonnent la *marche.*

Lorsque l'étendard arrive, le colonel fait porter les armes; les trompettes cessent de sonner et vont prendre, ainsi que l'escorte, leur place de bataille en passant derrière le régiment.

Le porte-étendard, accompagné des deux maréchaux-des-logis, se dirige vers le centre du régiment, parallèlement au front, et s'arrête devant le colonel, faisant face au régiment; le colonel fait alors présenter les armes et sonner *à l'étendard*, il salue du sabre.

Le porte-étendard se rend ensuite à sa place de bataille, et le colonel fait porter les armes.

Les officiers supérieurs saluent du sabre, quand l'étendard passe devant eux.

L'étendard reçoit à son départ les mêmes honneurs qu'à son arrivée, et il est reconduit au logement du colonel dans l'ordre prescrit ci-dessus.

Salut de l'étendard.

Lorsque l'étendard doit rendre les honneurs, le porte-étendard salue de la manière suivante, en 2 temps:

1. A 4 pas de la personne que l'on doit saluer, baisser doucement la lance en avant, en se rapprochant le plus possible de la ligne horizontale.

2. Relever doucement la lance, lorsque la personne qu'on doit saluer est dépassée de 4 pas.

Salut du sabre.

Lorsque les officiers supérieurs et officiers doivent saluer, soit à cheval, soit à pied, de pied ferme ou en marchant, ils le font en 4 temps.

1. A 4 pas de la personne qu'on doit saluer, élever le sabre verticalement, la pointe en haut, le tranchant à gauche, la poignée vis-à-vis et à 33 centimètres (1 pied) de l'épaule droite, le coude à 16 centimètres (6 pouces) du corps.

2. Baisser la lame en étendant le bras de toute sa longueur, le poignet en quarte, jusqu'à ce que la pointe du sabre se trouve vers le pied.

3. Relever vivement le sabre, la pointe en haut, comme au 1.er temps, lorsque

la personne qu'on a saluée est dépassée de 4 pas.

4. Porter le sabre à l'épaule.

Formation des batteries dans l'ordre en colonne.

Ordre en colonne par le flanc (1) *et par pièce.*

Dans cet ordre, les batteries conservent entre elles un intervalle égal au front d'une section.

Le colonel marche à 25 pas du flanc de la colonne, du côté des guides. Il se porte d'ailleurs partout où sa présence l'exige.

Le lieutenant-colonel, du côté des guides, à 12 pas du flanc de la colonne, marche habituellement à hauteur du lieutenant commandant la section tête de colonne de la 1.re batterie.

Les chefs d'escadron marchent dans la direction du lieutenant-colonel, à une

---

(1) L'ordre en colonne par le flanc ou par deux dans les évolutions, soit à pied, soit à cheval, ne devant être considéré que comme colonne de route, la colonne par pièce ou par section sera la seule en usage dans les évolutions.

égale distance de la colonne et à hauteur du centre de leur division respective.

Le 1.er adjudant-major marche du côté des guides, à 2 pas du flanc et à hauteur des premières files de la colonne, pour surveiller les guides et la direction de la marche.

Le 2.e adjudant-major marche du côté des guides, à 2 pas du flanc et à hauteur du guide particulier de gauche de la dernière batterie; si la gauche est en tête, il exécute du côté des guides ce qui est prescrit pour le 1.er adjudant-major lorsque la droite est en tête.

Le 1.er adjudant, ayant derrière lui le guide général de droite, marche du côté opposé aux guides, à 2 pas du flanc et à hauteur des premières files de la colonne.

Le 2.e adjudant, ayant derrière lui le guide général de gauche, marche du côté opposé aux guides, à 2 pas du flanc et à hauteur des dernières files de la colonne.

Le 3.e adjudant marche à la tête des trompettes.

Les officiers et sous-officiers attachés

aux batteries sont placés comme il est prescrit à l'école de la batterie à pied.

Ordre en colonne par section.

Dans cet ordre, la distance d'une section à une autre est, comme dans l'école de batterie, égale au front d'une section.

Le colonel marche au centre du régiment, du côté des guides, à 25 pas du flanc de la colonne, et se porte partout où sa présence l'exige.

Le lieutenant-colonel, quand il n'est pas employé ailleurs par le colonel, marche ordinairement du côté des guides, à 12 pas du flanc de la colonne, et à hauteur du lieutenant commandant la section tête de colonne.

Les chefs d'escadron marchent dans la direction du lieutenant-colonel, et à hauteur du centre de leurs divisions respectives.

Le 1.er adjudant-major marche derrière la file de gauche de la section tête de colonne, pour surveiller le guide de la colonne; il doit aussi parfois se porter en avant de cette même file,

pour s'assurer que les guides de chaque section observent la même direction.

Le 2.ᵉ adjudant-major marche du côté des guides, à 2 pas du flanc de la colonne, et à hauteur des serre-files de la section qui est à la queue de la colonne, et si la gauche est en tête, il exécute du côté des guides ce qui est prescrit au 1.ᵉʳ adjudant-major lorsque la droite est en tête.

Le 1.ᵉʳ adjudant, ayant derrière lui le guide général de droite, marche du côté opposé aux guides, à 2 pas du flanc de la colonne, et à hauteur du 1.ᵉʳ rang de la section tête de colonne.

Le 2.ᵉ adjudant, ayant derrière lui le guide général de gauche, marche du côté opposé aux guides, à 2 pas du flanc de la colonne, et à hauteur du premier rang de la section de gauche de la dernière batterie.

Le 3.ᵉ adjudant, à la tête des trompettes.

Les officiers et sous-officiers attachés aux batteries, sont placés comme il est prescrit à l'école de batterie.

Ordre en colonne serrée.

Dans cet ordre, la distance d'une batterie à une autre, qui est égale à l'étendue du front d'une section, est mesurée des serre-files d'une batterie à la poitrine des hommes du premier rang de la batterie suivante.

Le colonel, le lieutenant-colonel, les chefs d'escadron et les adjudans, sont placés comme dans l'ordre en colonne par section.

Le 1.er adjudant-major marche derrière le guide de gauche de la 1.re batterie, sur l'alignement des serre-files, afin de surveiller la direction de la marche.

Le 2.e adjudant-major reste placé comme dans l'ordre en colonne par section, et lorsque la gauche est en tête, il se conforme à ce qui est prescrit au 1.er adjudant-major lorsque la droite est en tête.

Les capitaines marchent du côté des guides, à 4 pas du flanc, à hauteur des officiers de leurs batteries; tous les autres officiers et sous-officiers des batte-

ries sont placés comme il est prescrit dans la marche en bataille, à l'école de la batterie à pied.

Ordre en colonne pour défiler devant les inspecteurs.

Le colonel se place en tête de la colonne.

Le lieutenant-colonel marche à sa gauche, un peu en arrière.

Le major se place à la gauche du lieutenant-colonel et sur son alignement.

Le capitaine-instructeur en chef, le trésorier, sont placés sur un rang, à 4 pas derrière lui.

Le 1.er chef d'escadron marche à la tête de la 1.re batterie, à 4 pas en avant du capitaine et à 4 pas en arrière des officiers de l'état-major.

Les 2.e, 3.e et 4.e chefs d'escadron se placent de même à la tête des 5.e, 9.e et 13.e batteries.

Les adjudans-majors marchent aux places qui leur sont assignées dans l'or-

dre en colonne, mais du côté de la personne à qui on rend les honneurs.

Les adjudans, suivis des guides-généraux, marchent du côté opposé.

Le 3.e adjudant marche à la tête des trompettes.

Les capitaines marchent à la tête de leur section de droite, ayant à leur gauche le chef de cette section.

Les serre-files à leurs places comme il est prescrit dans l'ordre en colonne par section.

Le chirurgien-major et les chirurgiens-aides-majors marchent à la gauche du régiment, à un pas des serre-files de la dernière section; les maréchaux-vétérinaires marchent à un pas derrière eux.

Les sous-officiers et canonniers conservent la tête directe en défilant.

Les officiers supérieurs et officiers fixent les yeux sur la personne à qui on rend les honneurs, en passant devant elle.

Les trompettes sonnent *la marche*.

Le colonel veille à ce que l'étendard

et les officiers rendent les honneurs conformément aux ordonnances du Roi.

Les officiers qui dans l'ordre ci-dessus détaillé marchent à la gauche du colonel, du capitaine-instructeur et des capitaines, se rangent à leur droite, si la personne à qui on rend les honneurs se trouve à gauche de la colonne.

Si l'on défile par batterie, les capitaines, les officiers et sous-officiers restent placés comme dans l'ordre en bataille.

Les 2.e, 3.e et 4.e chefs d'escadron marchent à un pas en avant et à droite des capitaines des 5.e, 9.e et 13.e batteries.

Les autres officiers sont placés comme dans l'ordre en colonne par section.

Si le régiment, organisé pour la manœuvre à pied, doit défiler, les officiers qui en font partie, prennent les places qui leur sont assignées dans la colonne pour défiler devant l'inspecteur.

Les chefs d'escadron à la tête de leur division.

Le guide doit être indiqué, s'il n'y

est déjà, du côté de la personne devant laquelle on défile, à 50 pas avant d'arriver à sa hauteur.

Dans tous les ordres en colonne, lorsque le colonel marche en tête, les trompettes marchent à 10 pas en avant de lui.

Dans les évolutions, ils se placent du côté opposé aux guides, à 25 pas du flanc, et à hauteur du centre de la colonne.

Notions préliminaires et mouvemens préparatoires.

216. Toutes les évolutions de batteries se rattachent à quatre dispositions principales :

1. Passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne.
2. Marcher en colonne.
3. Passer de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille.
4. Marcher en bataille.

217. Le colonel se place au point d'où son commandement peut le mieux être entendu.

Le commandement d'*avertissement* et celui FIXE, ne sont point répétés.

Les commandemens *préparatoires* sont immédiatement répétés par les chefs d'escadron.

Le guide étant à gauche, lorsque la colonne a la droite en tête, et à droite, quand elle a la gauche en tête; le colonel ne le commande pas. Il peut néanmoins le rappeler toutes les fois qu'il le juge à propos, mais seulement quand la colonne est en marche. Il en est de même si, par quelques motifs, le colonel est obligé d'indiquer le guide du côté opposé au principe établi.

Dans l'un et l'autre cas, l'indication du guide est répétée par les chefs d'escadron et les capitaines.

Lorsqu'une ligne ou une colonne doit se mouvoir à la fois par un même mouvement, les capitaines répètent immédiatement les commandemens préparatoires.

Dans le cas de mouvemens successifs, ils répètent les commandemens préparatoires assez à temps pour faire celui

d'exécution au moment où le mouvement doit commencer dans leur batterie.

Si une manœuvre exige de quelques batteries un mouvement particulier, le capitaine commande ce mouvement, au lieu de répéter le commandement préparatoire du colonel.

Les commandemens d'*exécution* sont répétés simultanément par les chefs d'escadron ; ils le sont de même par les capitaines, excepté dans les mouvemens qui exigent des commandemens successifs. Les capitaines indiquent toujours le guide, en se conformant à ce qui est prescrit à l'*école de batterie*.

S'il arrive qu'un commandement ne soit pas entendu, chaque capitaine se conforme le plus promptement possible au mouvement de la batterie qui le précède du côté de la formation ou de la rupture.

Les capitaines, après avoir commandé FIXE, restent sur le point où ils se sont portés pour aligner leur batterie, et ne reprennent leur place de bataille, ainsi que les capitaines en second, qu'au commandement FIXE du colonel.

Le régiment ne met le sabre à la main, ne remet le sabre ou ne le présente, qu'au seul commandement du colonel.

Dans une formation de bataille, ou dans un déploiement, lorsqu'une ou plusieurs fractions de la troupe ne trouvent pas de place pour entrer en ligne, les fractions, quelles qu'elles soient, restent ou passent en arrière de la ligne dans l'ordre où elles se trouvaient avant le mouvement.

En évolutions de batteries, les mouvemens se font par section; ils pourront néanmoins être exécutés par pièce suivant les mêmes principes et par les mêmes moyens, ne différant de ceux par section que par les commandemens qui sont particuliers à celles-ci.

Le colonel indique les points de direction qu'il lui convient de donner à la ligne de bataille.

Les adjudans-majors sont chargés de placer les guides généraux, et d'assurer successivement les guides principaux dans les points qui ont été déterminés, et lorsqu'ils ne l'ont pas été, d'établir

avec ces mêmes guides la ligne sur laquelle la formation ou le déploiement doit se faire.

Lorsque le colonel veut faire marcher le régiment, soit en bataille, soit en colonne, il indique le point sur lequel la ligne ou la colonne doit se diriger.

Les adjudans-majors, pour la marche en bataille, le font connaître au guide particulier de droite ou de gauche de la batterie désignée; et pour la marche en colonne, ils le désignent au guide de gauche ou de droite de la tête de colonne.

Ils font prendre des points intermédiaires, pour assurer par ce moyen la direction de la marche.

Si le colonel n'a pas déterminé la direction de la colonne, les adjudans-majors, aux commandemens préparatoires, indiquent au guide de gauche ou de droite, conformément au principe, le point sur lequel il doit marcher. Il en est de même pour la marche en bataille.

Dans la marche en bataille, le guide

est toujours à l'une des ailes de la ligne.

Dans les alignemens de pied ferme, la nouvelle ligne doit être établie de manière à ne pas traverser l'ancienne, ce qui forcerait à reculer. Par suite de ce principe, lorsqu'on veut s'aligner après une marche en bataille, on trace la ligne sur la portion de la troupe qui est le plus en avant.

Points de direction.

218. On choisit pour point de direction des objets éloignés, qui soient immobiles, apparens et propres à fixer exactement la position que l'on veut prendre.

Le choix des points est déterminé d'après une des deux intentions suivantes :

1.° Celle de diriger la marche d'une colonne ou d'une ligne de bataille.

On choisit, à cet effet, un point dans la campagne, qui détermine la direction de la colonne ou de la ligne de bataille, et l'on prend successivement

des points intermédiaires immobiles, pour assurer cette direction.

2.° Celle de marquer la ligne sur laquelle une colonne doit se déployer ou une troupe en bataille se fixer.

On détermine à cet effet deux points saillans, entre lesquels la ligne doit être établie. Un adjudant-major, après en avoir reçu l'ordre, s'y porte rapidement, pour prendre les points intermédiaires et tracer la ligne ; il est suivi d'un adjudant et d'un guide général.

Dans le premier cas les points s'appellent : *points de direction de la marche* ; dans le deuxième cas : *points de direction de la ligne de bataille.*

Tracé des lignes.

219. Tracer une ligne, c'est établir entre deux points ou sur un point donné d'avance par le colonel, des points intermédiaires, sur lesquels le premier rang de la troupe qui se déploie, doit s'appuyer.

Dans toute espèce de formation, les guides généraux se font face.

Les guides principaux font toujours face au guide général du côté de la formation, excepté dans les mouvemens centraux.

Le régiment ayant la droite en tête, ce sont les guides principaux de gauche qui s'établissent en points intermédiaires : c'est l'inverse, si la gauche est en tête.

Au commandement préparatoire du colonel, le 1.er adjudant-major, si l'on se forme par la droite, se porte rapidement à la distance fixée ou sur le point indiqué d'avance ; s'arrête au commandement d'exécution, et place immédiatement le guide général de droite, faisant face au prolongement de la ligne, au point où doit s'appuyer la droite du régiment.

Le 2.e adjudant-major se porte, au même commandement, au point où la gauche du régiment doit arriver, et y place le guide général de gauche.

Entre ces deux points les guides principaux de gauche des batteries, au commandement préparatoire de leurs capi-

taines, viennent successivement se placer au point où la gauche de la batterie doit arriver, se mettant exactement dans la direction, de manière à se bien couvrir les uns les autres.

Le 1.er adjudant-major, qui se tient derrière le guide général, rectifie au besoin les guides principaux. (Exemple : *en avant en bataille; sur la droite en bataille; sur la première batterie = déployez la colonne.*)

Si ces mêmes formations s'exécutent en ordre inverse, le guide général de droite est placé faisant face au prolongement de la ligne, au point où la gauche de la section de droite de la première batterie doit s'appuyer, et tous les guides principaux de gauche, au point où la droite de la section de gauche de leur batterie doit arriver. Le guide général de gauche est placé au point où la droite de la section de gauche de la dernière batterie doit arriver. (Exemple : *en avant ordre inverse en bataille; sur la gauche ordre inverse en bataille.*)

Si le mouvement s'exécute par bat-

terie, le guide général de droite est placé de la même manière au point où doit s'appuyer la gauche de la première batterie, et les guides principaux de droite, au point où la droite de leur batterie doit arriver. Le guide général de gauche est placé au point où la droite de la dernière batterie doit arriver. (Exemple : *sur la première batterie = ordre inverse = déployez la colonne.*)

Si la formation s'exécute sur la tête de la colonne face en arrière, le guide général de droite est placé au point indiqué, conservant entre lui et le flanc gauche de la colonne la distance du front d'une section, pour qu'après le demi-tour à gauche la droite du régiment se trouve au point où elle doit s'appuyer; les guides principaux de gauche se placent au point où doit arriver la gauche de leur batterie. (Exemple : *sur la tête de la colonne = face en arrière en bataille.*)

Si cette formation s'exécute en ordre inverse, le guide général de droite est placé ainsi qu'il vient d'être expliqué;

mais sur le flanc droit, pour qu'après le demi-tour à droite, la gauche de la section de droite de la première batterie se trouve au point où elle doit s'appuyer. Les guides principaux, ainsi que le guide général de gauche, sont placés comme pour l'*en avant*, ordre inverse en bataille. (Exemple : *sur la tête de la colonne = face en arrière = ordre inverse en bataille.*)

Si ces formations se font par la gauche, la ligne est tracée suivant les mêmes principes et par les moyens inverses. Le 2.e adjudant-major se conforme alors à tout ce qui est prescrit pour le premier.

Dans la formation face en arrière sur la queue de la colonne, la ligne est tracée après le demi-tour, comme pour l'*en avant* en bataille, la gauche en tête; si la gauche est en tête, la ligne est tracée suivant les mêmes principes et par les moyens inverses.

Si la formation s'exécute en avant sur une subdivision ou sur une batterie du centre, le premier adjudant-major,

pour les trois batteries de droite, place le 1.er adjudant, faisant face à gauche au point où la droite de la section ou de la batterie base de formation doit s'appuyer. Le guide principal de gauche de cette batterie vient aussitôt s'établir au point où sa gauche doit arriver dans la direction de l'adjudant, et lui faisant face. Ces points établis, il se porte rapidement vers la droite, pour y placer le guide général de droite, tandis que le 2.e adjudant-major va placer le guide général de gauche. Les guides principaux de droite des batteries qui sont en avant de celle de formation, marquent le point où la droite de leur batterie doit arriver, et font face à gauche, et les guides principaux de gauche des batteries qui sont en arrière, marquent le point où la gauche de leur batterie doit arriver, et font face à l'adjudant. (Exemple : *sur la 2.e ou la 3.e batterie = en avant en bataille ; sur la 2.e ou la 3.e batterie = déployez la colonne.*)

Si la formation s'exécute sur l'une des

trois batteries de gauche, le 2.e adjudant-major trace la ligne et place le 2.e adjudant et le guide principal de gauche comme il vient d'être prescrit.

Si la gauche est en tête, la ligne est tracée suivant les mêmes principes et par les moyens inverses.

Dans les formations face en arrière en bataille, la colonne ayant la droite en tête, le 1.er adjudant, si la section base de formation appartient à l'une des trois batteries de droite, est placé faisant face à la droite au point où la gauche de cette section doit s'appuyer. Le guide principal de droite de la batterie vient aussitôt s'établir au point où sa droite doit arriver faisant face à l'adjudant.

Les guides principaux de droite des batteries qui sont en avant de celle de formation, font face à l'adjudant, et les guides principaux de gauche des batteries qui sont en arrière, font face à droite. (Exemple : *sur la queue de la 1.re, 2.e ou 3.e batterie = face en arrière en bataille.*)

Si la gauche est en tête, la ligne est tracée suivant les mêmes principes et par les moyens inverses.

Dans tous les mouvemens centraux, les adjudans-majors se tiennent, le 1.er, derrière le guide général de droite, et le 2.e, derrière celui de gauche, pour s'assurer de la rectitude de la ligne, et rectifier au besoin la position des guides principaux.

Dans les formations composées de deux mouvemens, la ligne est tracée suivant les mêmes principes. L'adjudant est placé à la gauche des batteries qui font à gauche en bataille, faisant face au guide général de droite, et les guides principaux de gauche des batteries qui sont en arrière, sont placés dans leur direction au point où la gauche de leur batterie doit arriver. (Exemple : *à gauche et en avant en bataille ; à gauche = et sur la tête de la 4.e batterie = face en arrière en bataille.*)

Si la gauche est en tête, la ligne est tracée suivant les mêmes principes et par les moyens inverses.

Si la gauche est en tête, la ligne est tracée suivant les mêmes principes et par les moyens inverses.

Si cette même formation s'exécute en ordre inverse, le guide général de gauche est placé faisant face au prolongement de la ligne, au point où la droite de la 6.e batterie doit s'appuyer, et les guides principaux de gauche se placent au point où la gauche de leur batterie doit arriver. (Exemple : *par la queue de la colonne = à droite ordre inverse en bataille.*)

Si la gauche est en tête, la ligne est tracée suivant les mêmes principes et par les moyens inverses.

Dans les changemens de front obliques sur l'aile droite, la ligne est tracée comme il est expliqué pour le déploiement sur la première batterie. (Exemple : *changement de front oblique, l'aile gauche en avant.*)

Dans les changemens de front perpendiculaires, la ligne est tracée comme il est expliqué pour les formations en avant, en arrière et sur le centre. (Exem-

ple : *changement de front = l'aile gauche en avant; changement de front = l'aile gauche en arrière; changement de front sur la* 2.e, 3.e, 4.e, 5.e *ou* 6.e *batterie = l'aile gauche en avant.*)

Dans les formations par les ailes, les adjudans, n'ayant pas d'emploi particulier, suivent les adjudans-majors et sont à leur disposition.

Les adjudans-majors, les guides généraux et principaux, ne reprennent leur place de bataille qu'au commandement FIXE du colonel.

Le tracé des lignes ne pouvant pas toujours être employé, le colonel doit, pour compléter l'instruction, faire exécuter toutes les évolutions sans tracer la ligne. Dans ce cas, les formations ont lieu aux distances prescrites, sans que les guides généraux et principaux viennent s'établir sur la nouvelle ligne.

220. Lorsque le colonel n'a pas indiqué de point pour établir la nouvelle ligne, soit que cette ligne doive être tracée ou non, les formations et déploiemens s'exécutent aux distances ci-après.

La formation sur la droite ou sur la gauche en bataille s'exécute à 20 pas. (La distance est comptée du point où, après avoir tourné, la section ou batterie se porte en avant sur la ligne.)

Les formations en avant en bataille, à 20 pas.

Les formations sur la queue de la colonne face en arrière en bataille, à 20 pas.

Les formations sur la tête de la colonne face en arrière en bataille, à 12 pas.

Les formations centrales en avant ou face en arrière, à 10 pas.

Le déploiement d'une colonne serrée, à 12 pas.

La formation d'une colonne serrée à droite ou à gauche en bataille, à 10 pas.

Dans les changemens de front la ligne est tracée aux distances prescrites pour les formations en avant, en arrière et sur le centre.

Manière de placer les points intermédiaires entre deux points donnés.

221. Les points sont désignés par un arbre à droite (B) et un clocher à gauche (C). Les points intermédiaires sont cherchés par un adjudant (S) et le guide principal de droite (M) de la 1.re batterie, sous la surveillance de l'adjudant major (A).

L'adjudant (S) le plus rapproché de l'arbre (B), qui est le point de droite, reste en place. Le guide principal (M) se place à sa gauche, à la distance du front d'une section, s'alignant sur l'adjudant et sur l'arbre qui est le point de droite. Ces deux sous-officiers marchent en avant, faisant un mouvement de conversion dont l'arbre est le pivot. Dans ce mouvement, le guide principal (M) veille à ce que l'arbre (B) lui soit toujours caché par l'adjudant (S).

L'adjudant marche toujours en regardant le guide principal, et s'arrête quand ce dernier lui cache le clocher, qui est point de gauche.

Si le guide principal s'est maintenu sur l'alignement de l'adjudant et de l'arbre, les points intermédiaires sont trouvés.

Arrivés sur la ligne, ces deux sous-officiers se font face et se rectifient, s'il y a lieu, de manière que les points leur soient cachés. Si l'adjudant (S) aperçoit le clocher (C) à sa gauche, il appuie un peu de ce côté; alors le guide principal (M) appuie à droite pour s'aligner sur l'adjudant et sur l'arbre. On fait des mouvemens contraires si l'adjudant aperçoit le clocher à sa droite. Lorsque la ligne est ainsi déterminée, le guide général (G) se porte sur la ligne au point où la droite du régiment doit appuyer, et s'y établit faisant face à l'adjudant-major.

Manière de déterminer les autres points lorsqu'on n'a donné qu'un seul point de direction.

222. Un adjudant-major (A), suivi de l'adjudant (S), se porte au galop du

côté opposé au point de direction (B), et il place à quelque distance de lui l'adjudant, lui faisant face. Si ce dernier (S) n'est pas sur le point de direction (B), l'adjudant-major (A) lui fait signe d'appuyer à droite ou à gauche, jusqu'à ce qu'il soit exactement dans la direction. Lorsque la ligne est ainsi déterminée, le guide général (G) se porte sur la ligne au point où la droite du régiment doit appuyer, et s'y établit faisant face à l'adjudant-major.

Les batteries étant suffisamment instruites, on les réunit pour les exercer aux mouvemens ci-après, dans le quels on n'a pas jugé nécessaire de comprendre les formations par inversions, attendu que n'en tenant aucun compte dans l'intérieur d'une batterie, elles s'exécutent comme dans l'ordre naturel; il suffit à cet égard que le colonel indique dans son commandement, que la formation des batteries doit avoir lieu dans l'ordre inverse pour que le mouvement soit bien défini.

Il a paru également inutile de répéter les mouvemens par la gauche, qui s'exécutent suivant les mêmes principes et par les moyens inverses.

Les mouvemens par pièce s'exécutent suivant les mêmes principes que par section, à l'exception que l'oblique par pièce est individuel.

OBSERVATIONS.

Les batteries qui sont dans la nouvelle direction, se forme comme au n.° 173.

Celles qui ne sont pas encore dans la nouvelle direction, se forment comme au n.° 180.

Les batteries entrées dans la nouvelle direction se forment comme au n.° 173, et les autres comme au n.° 180.

Les autres batteries marchent en avant, ayant le guide à gauche, et exécutent successivement le même mouvement que la dernière. Les capitaines doivent avoir l'attention de commander *marche*, lorsque la batterie qui les suit est arrivée aux deux tiers de la conversion.

nes.

rie.
oite.
nt.
roite.
uche.
avant.
gauche.
= ali-

OBSERVATIONS.

Le mouvement s'exécute d'une manière analogue à ce qui est prescrit n.° 178. Chaque capitaine se porte à la droite de sa batterie, et fait les commandemens qui sont prescrits aux chefs de sections dans l'école de batterie.

Les batteries qui sont en arrière doivent ralentir le pas, pour donner le temps à celles qui les précèdent de les démasquer.

Toutes les batteries qui sont en avant de celles de formation font par pièces à droite, et se portent en avant, dirigées par leurs capitaines, qui se mettent à la tête de leur colonne. Chacun s'arrête à hauteur du point que la gauche de la batterie doit occuper sur la ligne de bataille, laisse filer sa batterie, et quand la gauche arrive à sa hauteur, il forme sa batterie par pièces à gauche, et l'établit sur la ligne de bataille. Immédiatement après le mouvement *pièces à gauche*, il doit arrêter sa batterie, quand elle est précédée par d'autres, afin de donner à celles-ci le temps de la démasquer.

Les batteries qui sont en arrière exécutent leurs mouvemens suivant les mêmes principes et par les moyens inverses.

La batterie de formation, dès qu'elle est démasquée, se porte sur la ligne de bataille et s'aligne à droite.

Le régim. étant en colonne serrée, la droite ou la gauche en tête, si on veut la déployer pour faire face en arrière, au côté opposé de la 1.re direction, le colonel fait d'abord exécuter la contre-marche par pièces, et commande ensuite le déploiement sur telle batterie qu'il juge convenable.

OBSERVATIONS.

Le régiment se met en mouvement. La 1.re batterie se conforme à ce qui est prescrit n.° 186. Les autres ayant l'attention de conserver leur alignement et leur intervalle du côté du guide.

Si dès le commencement de la marche les intervalles se rétrécissent d'une manière sensible, il est à présumer que le point de direction est trop à gauche; alors le colonel fait prendre un autre point plus à droite. Le guide marche sur cette nouvelle direction, en prenant de nouveaux points intermédiaires. Si, au contraire, les intervalles s'élargissent, il est à présumer que le guide indiqué est trop à droite: il faut alors en faire prendre un plus à gauche.

Pour conserver leurs intervalles, les batteries doivent marcher droit devant elles. Si l'intervalle du côté de l'alignement se rétrécit, et que de l'autre il s'agrandisse, c'est que l'aile opposée à l'alignement a forcé en avant. Le capitaine fait ralentir la marche de l'aile opposée à l'alignement, et fait regagner insensiblement l'intervalle en marchant. Si l'intervalle du côté de l'alignement s'agrandit, et que celui opposé se rétrécit, le capit.e y remédie suivant les mêmes principes.

Si une batterie se serre au point de faire crever les files, le capitaine fait rester une pièce ou une section en arrière par les commandemens prescrits; il la fait rentrer en ligne après le désordre cessé. Si des obstacles se présentent devant le front d'une pièce ou d'une section, le capit.e se conforme à ce qui est prescrit n.° 146, et si cet obstacle se présente devant tout le front d'une batt.e, le capit.e la porte derrière la batt.e voisine de droite ou de gauche par les mouvemens : *sections = à droite* ou *à gauche*, en alongeant le pas autant que possible; il la remet en ligne lorsqu'il a dépassé l'obstacle.

…es.	**OBSERVATIONS.**
…tteries. … à gau-… ement.	Les officiers supérieurs veillent à la promptitude de l'alignement. Il est très-important d'habituer les capitaines à ne pas faire dépendre leur alignement de celui de la batterie qui les précède, mais à se régler sur l'ensemble de la ligne.
	Ces deux mouvemens s'exécutent comme il est prescrit n.° 207, avec cette différence que, dans le premier mouvement, le guide de droite de chaque batterie doit prendre sa direction à six pas du guide de gauche de la section de gauche de la batterie qui est à droite.

TABLE

DU TOME PREMIER.

BASES GÉNÉRALES DE L'INSTRUCTION.

INSTRUCTION A PIED.

BASES PARTICULIÈRES DE L'INSTRUCTION.

ÉCOLE DU CANONNIER A PIED.

4.e LEÇON.

ÉCOLE DE LA SECTION A PIED. 91

ÉCOLE DE LA BATTERIE A PIED.

BASES PARTICULIÈRES.

ÉVOLUTIONS DES BATTERIES A PIED.

BASES PARTICULIÈRES.

ARTICLE PREMIER.

Passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne.

ARTICLE II.

Marcher en colonne.

ARTICLE III.

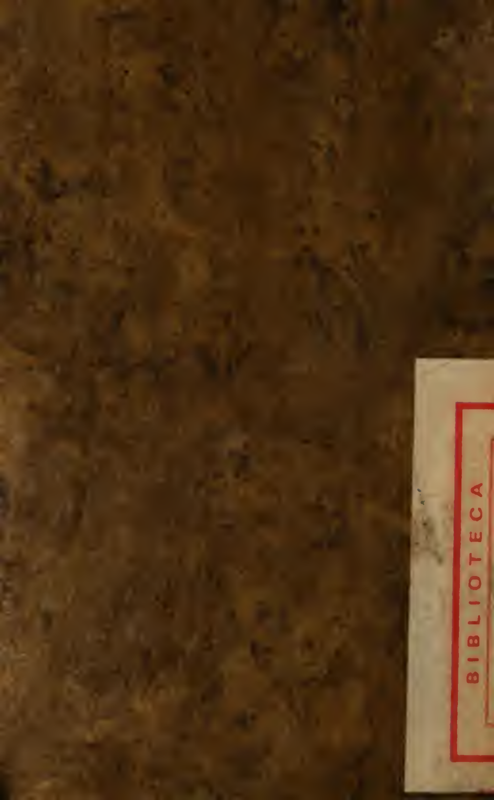
Passer de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille.

ARTICLE IV.

Marcher en bataille.

FIN DU TOME PREMIER.




BIBLIOTECA